

GREDOC

pur :

BUDGET DE L'EDUCATION NATIONALE ET REDISTRIBUTION DES REVENUS ENTRE 1965 et 1969

Sou1973-2454



1973

edget de l'Éducation nationale redistribution des revenus litre 1965 et 1969 / L. vy-Garboua et G. Maillard. lectobre 1973).

TARREST DE LE REPORTE DE LA LA CARLO DE LA CARLO D

EDOC•Bibliothèque

S ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION
GARE-75634 PARIS CEDEX 13 TEL.: 707-97-59

CREDOC BIBLIOTHÈQUE

BUDGET DE L'EDUCATION NATIONALE ET REDISTRIBUTION DES REVENUS ENTRE 1965 et 1969



AVANT-PROPOS

Ce travail a pu être mené à bien grâce à l'amabilité des personnes et des organismes qui ont accepté de nous fournir les renseignements et les documents nécessaires. Que tous soient ici remerciés. Les échanges que nous avons eus avec Madame BAUDIN, du Service de Documentation du Ministère de l'Education Nationale, Mademoiselle PERRIN, de la Direction des Affaires Financières du Ministère de l'Education Nationale, et avec Messieurs HORRIERE et PETIT, du C.E.P.R.E.M.A.P., ont été particulièrement féconds. Les observations formulées par DESCE, FOULON, HATCHUEL et KENDE, du C.R.E.D.O.C., ont permis d'améliorer la version initiale de ce texte.

BUDGET DE L'EDUCATION NATIONALE ET REDISTRIBUTION DES REVENUS

L'objet de cette étude est de décrire et d'interpréter les effets distributifs du budget de l'Education Nationale ainsi que leur évolution entre 1965 et 1969. Son intérêt est double du point de vue de la connaissance de la distribution des revenus en France : d'une part, elle contribue à la mesure comptable de la redistribution opérée par les administrations et, d'autre part, elle fournit une analyse assez complète des conséquences distributives d'un choix budgétaire.

Cette recherche doit d'abord être considérée comme une partie de l'effort systématique entrepris depuis quelques années par le C.R.E.D.O.C. pour mesurer la redistribution globale. Faisant suite à une synthèse des prélèvements collectifs en 1965¹, on présente ici la première analyse similaire concernant une réaffectation collective. Le principe de l'étude est simple : l'enseignement étant un service consommé individuellement, on considère que l'ensemble des administrations contrôlées par le Ministère de l'Education Nationale forment un circuit financier autonome qui redistribue aux ménages dans le cours d'une année les sommes inscrites au budget du même exercice. Les familles perçoivent ce revenu, soit en nature, soit en espèces, à condition qu'elles demandent des services offerts par les administrations en cause. L'importance relative du bénéfice retiré par un groupe social dépend de sa propension à percevoir des produits plus coûteux ou/et en quantité plus élevée que les autres. On l'apprécie en comparant la consommation élargie de services d'enseignement et d'aide sociale dont jouissent des groupes sociaux différents.

¹ J. Desce, A. Foulon, G. Hatchuel, P. Kendé, Les prélèvements collectifs en 1965, ronéo, C.R.E.D.O.C., juillet 1973.

² Rappelons que la consommation élargie est le produit perçu mesuré au coût des facteurs. Cette notion permet de mesurer les revenus individuels associés à des consommations collectives et de définir le solde comptable des prélèvements et des réaffectations institués par les administrations.

L'étude des effets distributifs du budget de l'Education Nationale trouve aussi sa justification comme analyse économique partielle d'une administration. Admettons de manière générale que celle-ci se fixe, entre autres, pour objectif d'égaliser la distribution de ses services entre les groupes sociaux. Il est donc intéressant de vérifier si elle y parvient en utilisant les instruments dont elle dispose (bourses et services sociaux, organisation des filières, scolarité obligatoire). Ce travail est rendu possible par la définition d'une mesure synthétique de l'ensemble des services offerts par l'Education Nationale à un groupe social et par la traduction en termes financiers des manipulations de tel ou tel instrument de politique.

La mesure des effets distributifs d'un budget n'est jamais une procédure purement technique, en ce sens qu'elle respecte fatalement le point de vue de l'un des agents économiques et non des autres. Cette relativité provient de ce que l'ensemble de définition des bénéficiaires varie. selon le point de vue duquel on se place. Ainsi, un individu est concerné avant tout par son propre cursus scolaire qu'il désire comparer à celui d'autres personnes; de son point de vue, les bénéficiaires de l'enseignement sont constitués par la génération ou la promotion à laquelle il appartient, ce que des observations longitudinales seules pourraient reproduire. Or, les données statistiques employées dans cette étude sont transversales, c'est-à-dire qu'elles concernent les étudiants et élèves d'une année particulière. Il découle de cette contrainte que les effets distributifs du budget de l'Education Nationale sont ici décrits du point de vue de l'administration elle-même et non de celui des familles. Il est en effet logique de supposer que les Pouvoirs Publics s'adressent à plusieurs générations d'élèves à la fois, et qu'ils tiennent compte dans leurs actions des rémanences dues aux mesures passées et du renouvellement constant de la population des bénéficiaires.

En outre, l'interprétation des résultats dépend largement de ce qui est appelé en termes trop vagues "redistribution des revenus". En fait, on étudie la modification que l'exécution du budget de l'Education Nationale apporte à la distribution des revenus courants. Du point de vue de l'Etat, cette restriction a un sens parce que l'administration, agissant comme une entreprise de services d'enseignement, s'intéresse naturellement aux produits qu'elle offre "aujourd'hui" à chaque segment de sa clientèle. Précisons encore que

cette position n'exclut pas que l'enseignement possède une caractéristique d'investissement humain , mais les estimations faites n'en dépendent pas : l'importance de cette propriété n'apparaîtrait que lors d'une étude sur la distribution des revenus de la prochaine génération. Ce dernier problème – que nous ne traiterons pas – est abordé dans les travaux que le C.E.P.R.E.M.A.P. a consacrémaux effets redistributifs de l'enseignement supérieur.

Cette limitation du champ de la redistribution aux modifications apportées par le budget à la distribution des revenus courants appelle aussitôt de nouveaux commentaires. La séparation des flux de revenus primaires et secondaires relève en effet de l'analyse partielle : l'offre de travail est supposée indépendante du choix budgétaire. Cette hypothèse, choisie pour sa simplicité, ne correspond pas aux faits. On ne saurait en effet nier que les écoles maternelles ou élémentaires rendent un service de garderie qui incite certaines mères de famille à prendre un emploi rémunéré. Dans ce cas, le développement de ce service s'accompagne d'une augmentation de l'offre de travail et des revenus primaires au cours de la période courante. En ne mesurant que les flux secondaires portés directement par le budget, on laisse donc échapper une partie des effets distributifs courants de ce dernier. Pour marquer le caractère partiel de nos évaluations, nous dirons qu'elles concernent la redistribution "institutionnelle" des revenus courants.

La redistribution institutionnelle des revenus courants coı̈ncide néanmoins avec la redistribution totale lorsque les familles n'anticipent pas le budget de l'Education Nationale et ajustent avec retard (au cours d'une période future) leur offra de travail. Or, cette hypothèse est assez vraisemblable, non pas tant en ce qui concerne le montant annuel des dépenses publiques que l'accroissement qu'il subit entre deux années consécutives ou, à la rigueur, proches. Cette étude devrait donc permettre une interprétation correcte de l'évolution temporelle des effets distributifs du budget de l'Education Nationale. Elle devrait donc déceler s'il y a eu tendance à l'égalisation des bénéfices.

¹ Y. Horrière, P. Petit, Les effets redistributifs de l'enseignement supérieur, ronéo, C.E.P.R.E.M.A.P., Nov. 1972.

Les effets redistributifs immédiats dans l'enseignement supérieur : analyse comparative des années 1965, 1967 et 1970, ronéo, C.E.P.R.E.M.A.P., Juin 1973.

Note méthodologique sur l'intégration des effets éducation-revenu dans une analyse des effets redistributifs de l'enseignement supérieur, ronéo, C.E.P.R.E.M.A.P., Juin 1973.

Une fois précisées les limites de l'étude, on est en droit de se demander quel apport elle constitue vis-à-vis des travaux français déjà parus sur la redistribution des revenus par l'enseignement. Le moment est donc venu de souligner que ce travail jouit d'une exhaustivité et d'une précision relativement grandes. Son exhaustivité se manifeste surtout de trois manières :

- (i) la population concernée comprend l'ensemble des familles françaises, et non pas les seuls ménages salariés [Mourre];
- (ii) les services d'enseignement concernés comprennent l'ensemble des cycles et filières d'enseignement, et non pas les seuls niveaux supérieurs $\left[\text{Mourre}^{1},\text{ et Horrière, Petit}^{2}\right]$,
- (iii) les estimations couvrent cinq années consécutives (1965-1969) et ce nombre sera bientôt étendu à six, car les calcule sont prolongés en 1970, au lieu d'une seule [Mourre¹ (1968), Bobe³ (1965), Hatchuel⁴ (1968)], ou même trois années [Horrière, Petit² (1965, 1967, 1970)].

La place donnée dans ce travail aux problèmes méthodologiques témoigne en outre du souci que nous avons eu d'améliorer et, en tout cas, de mieux connaître la précision des estimations.

L'étude se compose de deux parties : la première s'intitule "Synthèse et méthode générale" et la deuxième se dénomme, par contraste, "Tableaux et méthodes particulières". Cela signifie que ce dernier volet peut être aussi considéré par un lecteur pressé comme une annexe à la première partie, bien qu'il réunisse une masse de données intermédiaires directement exploitables.

¹ B. Mourre, Répartition de certains transferts sociaux suivant la taille et le revenu des ménages salariés, Statistiques et Etudes Financières, série orange, 5, 1er trimestre 1972, pp. 30-54.

² Y. Horrière, P. Petit, op. cit.

³ B. Bobe, Affectation optimale des ressources et redistribution des revenus dans les choix de l'Etat : étude théorique et analyse quantitative, thèse pour le doctorat de Sciences Economiques, Paris I, 1973.

⁴ G. Hatchuel, Le mécanisme et les résultats de la redistribution des revenus en France "1965", Vol. I et II, pp. 203-17, Mémoire pour le D.E.S. de Sciences Economiques, Paris X, 1972.

lère partie

SYNTHESE ET METHODE GENERALE

SECTION 1 : Méthode générale de la description des flux distributifs.

SECTION 2 : L'évolution des effets distributifs de l'enseignement entre 1965 et 1969.

Si l'on résume les développements introductifs, ce travail peut être envisagé de deux manières :

- (i) comme une mesure de la redistribution institutionnelle des revenus courants opérée par le budget de l'Education Nationale au cours d'une année ;
- (ii) comme une mesure de l'évolution temporelle de la redistribution totale des revenus courants opérée par ce budget en moyenne période.

Ces deux mesures s'appliquent respectivement à la description de la redistribution absolue constatée au cours d'une année civile particulière et de la redistribution marginale observée sur une courte période. Elles privilégient toutes les deux le point de vue de l'administration vis-à-vis de celui des familles, ce qui ne signifie pas qu'elles contredisent ce dernier.

De toutes façons, une partie seulement des effets redistributifs de l'enseignement est appréhendée, étant donné que l'Education Nationale n'a pas le monopole des actions éducatives publiques en France. Les collectivités locales et plusieurs Ministères (Agriculture, Armée, Santé, etc...) participent aussi à leur financement. Ces lacunes de l'étude seront comblées ultérieurement lorsque des informations homogènes et de bonne qualité auront pu être rassemblées.

¹ Une importante étude de l'I.R.E.D.U. sur les coûts de l'éducation en France est en voie d'achèvement. Elle apportera des renseignements inédits sur les dépenses d'enseignement à la charge des collectivités locales.

Par ailleurs, le budget fonctionnel de l'enseignement en 1965, publié dans S.E.E.F., ainsi que les estimations du C.E.P.R.E.M.A.P. en 1965, 1967 et 1970 pour le budget des grandes écoles à la charge des autres ministères, fournissent d'ores et déjà des informations appréciables.

Les évaluations présentées ici couvrent cinq années : 1965-1969. Elles sont actuellement prolongées en 1970 et ces compléments feront l'objet d'un autre rapport. Cette période a été marquée par la poussée démographique des élèves et des étudiants, par la prolongation de la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans, soit désormais à la fin du 1er cycle secondaire, par la réforme de ce 1er cycle et la construction des C.E.S., par le développement du second cycle technique, par la loi d'orientation de l'enseignement supérieur de 1968, etc... Elle correspond aussi à l'exécution du Vè Plan où l'objectif d'égalité des chances était prioritaire.

Du point de vue de l'administration et pour l'étude de la redistribution courante, il est logique de mesurer les valeurs par le coût des facteurs,
le profit réalisé étant nul. Toutefois, les statistiques administratives ne
permettent pas d'estimer correctement le coût de la dépréciation du capital
fixe. En attendant qu'une convention générale et satisfaisante soit admise
pour la solution de ce problème, on n'a tenu compte ici que des dépenses ordinaires. Celles-ci se composent de trois postes classiques :

(i) dépenses de personnel = rémunérations principales

indemnités, allocations diverses

indemnités résidentielles

prestations et versements obligatoires

(ii) dépenses de fonctionnement (les dépenses de matériel figurent conventionnellement dans ce poste)

> prestations en nature ou services sociaux (e.g. ramassage scolaire, C.R.O.U.S.)

Les crédits de paiement et les autorisations de programme sur dépenses en capital en sont donc exclus. Il est peu probable que l'appréciation des effets distributifs du budget en soit fortement altérée.

Cette présentation liminaire avait pour but de préciser le contenu et la signification des flux comptables dont il sera question plus loin. L'objet concret du travail est de définir une classification des services budgétisés bien adaptée à la description des effets distributifs, de mesurer les flux correspondants, et de distribuer ceux qui sont statistiquement divisibles entre les catégories de familles choisies. Les problèmes généraux de méthode posés par la description des flux distributifs sont abordés dans la section 1. Ces éléments d'économie descriptive sont suivis d'une synthèse des résultats obtenus sur l'évolution des effets distributifs de l'enseignement entre 1965 et 1969 ; celle-ci occupe la section 2.

SECTION 1. - Méthode générale de la description des flux distributifs :

La description économique des effets distributifs d'un budget soulève des problèmes généraux de méthode qui peuvent être définis comme le choix d'un nombre limité de catégories d'individus et de flux mesurables pouvant leur être imputés, et tels que la précision des estimations agrégées qui en résultent soit aussi grande que possible. Examinons successivement ces trois points.

1. - Le choix des catégories de familles :

Les statistiques du M.E.N. indiquent la répartition des effectifs scolaires et universitaires suivant la catégorie socio-professionnelle du chef de famille. On peut regretter que des chiffres analogues ne soient établis ni par tranche de revenu, ni par taille de famille. Les études de la redistribution qui emploient ces critères ne font que transformer les données existantes au

ménage.

¹ Voir B. Mourre, Répartition de certains transferts sociaux suivant la taille et le revenu des ménages salariés, Statistiques et Etudes Financières, série orange, 5, 1er trimestre 1972, pp. 30-54. L'auteur utilise deux critères de répartition : le revenu et la taille du

B.Bobe, Affectation optimale des ressources et redistribution des revenus dans les choix de l'Etat : étude théorique et analyse quantitative, thèse pour le Doctorat de Sciences Economiques, Paris I, 1973, pp. 365-6

L'auteur utilise deux critères de répartition : le revenu et la C.S.P.

prix d'une hypothèse sur la neutralité du revenu et de la taille des familles vis-à-vis de la situation scolaire des enfants. Or, cette hypothèse est fausse, comme on l'a montré dans un précédent article : le revenu, le niveau d'instruction des parents et la taille de la famille exercent un effet net sur la scolarité des enfants ; et cet effet est significatif, sinon aussi important que celui attribué à la catégorie socio-professionnelle. C'est pourquoi il nous a semblé préférable de choisir ici un seul critère de répartition : la catégorie socio-professionnelle du chef de famille.

Ce critère est repéré en général dans une nomenclature en 10, parfois en 12, et au maximum (enseignement supérieur) en 23 postes.

Toutes nos estimations seront établies sur 12 catégories socio-professionnelles, car il a semblé important de faire éclater les "Patrons de l'industrie et du commerce" en trois classes nettement hétérogènes : les industriels, les gros et moyens commerçants, les artisans et petits commerçants. Toutefois, les effets distributifs de l'enseignement supérieur sont aussi connus pour 23 catégories.

L'unité statistique retenue dans cette étude est la famille, et non pas le ménage. Ce choix nous a été dicté par la nature des données disponibles ; et il s'impose en vérité étant donné le caractère intergénérationnel de l'éducation. Mais, lorsque les consommations élargies de services d'enseignement seront ajoutées à d'autres prestations et retranchées des prélèvements collectifs, nos résultats devront s'appliquer cette fois aux catégories de ménages. Bien que ce redressement doive être apporté à nos résultats en vue d'une mesure comptable de la redistribution globale, il semble artificiel pour une étude partielle comme celle-ci.

¹ L. Lévy-Garboua, Les familles devant l'éducation des enfants : premier essai de définition statistique du milieu économique et culturel, *Consommation* n° 1, 1971, pp. 23-7.

2. - Le choix des services budgétisés :

Le nombre et la définition des catégories qui se partagent le budget sont désormais fixés. Si notre description était parfaite, nous saurions reconstituer le flux distributif vrai X_i^\star dont bénéficie la catégorie i, (i = 1,2,..., n). Or, l'Education Nationale procure un grand nombre de services aux familles et chaque X_i^\star est obtenu par la sommation de tous les flux élémentaires imputables à la i^{ème} catégorie. Si la mesure de chaque flux est affectée d'une erreur aléatoire du fait de l'imprécision de toute estimation statistique, il peut être préférable, du point de vue de la description d'ensemble, de ne discerner qu'un nombre limité de services composites. La considération supplémentaire du coût économique des estimations ne pourrait que renforcer cette impression. Cependant, on commet en général une erreur systématique sur les flux totaux en regroupant deux services en un seul. Le problème posé par la description des effets distributifs du budget se résume donc ainsi : quelles règles doivent guider le choix de la nomenclature de services composites pour que l'économie d'erreur systématique consécutive à un éclatement de postes dépasse, à la marge, l'augmentation concomitante de l'erreur aléatoire ?

Pour traiter ce problème, supposons qu'un service composite, de valeur totale X, soit éclaté en deux services dont les valeurs respectives sont Y et Z. Notons X_i , Y_i , Z_i les flux de ces services reçus par la catégorie i dans son ensemble, et $N_{\rm xi}$, $N_{\rm yi}$, $N_{\rm zi}$ les nombres correspondants de bénéficiaires. Les valeurs étant ici mesurées par le coût des facteurs, les prix (comptables) sont confondus avec le coût unitaire des services, soit $C_{\rm x}$, $C_{\rm y}$, $C_{\rm z}$. Pratiquement, deux cas sont à distinguer :

2.1. les services y et z sont joints. Cette situation est caractérisée par :

$$N_{xi} = N_{yi} = N_{zi}$$
 , $i = (1, 2, ..., n)$

On déduit aussitôt de ces équations que : C = C + C , et que l'économie d'erreur systématique consécutive à l'éclatement de x vaut :

$$|X_{i}^{'} - X_{i}| = |N_{vi} C_{v} + N_{zi} C_{z} - N_{xi} C_{x}| = 0$$
, $i = (1, 2, ..., n)$

Dans ce cas, les effets distributifs doivent être estimés à partir d'une nomenclature de postes regroupée. Les dépenses de personnel et de fonctionnement offrent le meilleur exemple de services joints.

2.2. les services y et z sont des services d'enseignement disjoints, représentés par des filières différentes.

Cette situation est caractérisée par :

$$N_{vi} = N_{vi} + N_{zi}$$
 , $i = (1, 2, ..., n)$

Donnons-en un exemple : x est le service d'enseignement secondaire ; et y, z sont les premier et second cycle du secondaire. La forme additive de ces équations provient évidemment de ce qu'un même individu ne bénéficie en général que d'un seul service d'enseignement au cours d'une année.

L'économie d'erreur systématique consécutive à l'éclatement des filières s'écrit :

$$|x_{i}' - x_{i}| = |N_{yi} C_{y} + N_{zi} C_{z} - (N_{yi} + N_{zi}) C_{x}|$$

= $|N_{yi} (C_{y} - C_{x}) + N_{zi} (C_{z} - C_{x})|$

Elle serait nulle si les deux sous-filières y et z avaient même coût unitaire ; mais, en général, elle est strictement positive. Pour expliciter davantage cette expression, notons :

¹ Les doubles inscriptions, au niveau de l'enseignement supérieur, constituent l'exception.

$$N_{yi} = \pi_{i} N_{xi}$$

$$N_{zi} = (1 - \pi_{i}) N_{xi}$$

$$\Delta C_{y} = \left| C_{y} - C_{x} \right|$$

$$\Delta C_{z} = \left| C_{z} - C_{x} \right|$$

Remarquons que ΔC_y et ΔC_z sont liés entre eux parce que C_x est lié à C_y et à C_z par la relation de définition C_z :

$$(\sum N_{xi}) C_x = (\sum N_{yi}) C_y + (\sum N_{zi}) C_z$$

Puisque y et z sont deux sous-filières de x, cette expression s'écrit encore :

$$\left[\sum (N_{yi} + N_{zi})\right] \quad C_{x} = \left(\sum N_{yi}\right) \quad C_{y} + \left(\sum N_{zi}\right) \quad C_{z} \quad ,$$

ou, après réarrangement des termes :

$$(\sum_{i} N_{i})$$
 $(C_{i} - C_{i}) + (\sum_{i} N_{i})$ $(C_{i} - C_{i}) = 0$

il en résulte que :

$$C_z - C_x = -(C_y - C_x) \frac{\sum_{i=1}^{n} N_{xi}}{\sum_{i=1}^{n} (1 - \pi_i) N_{xi}}$$

Par conséquent,

$$\left| x_{i}^{\prime} - x_{i} \right| = N_{xi} \left| \pi_{i} \Delta C_{y} - (1 - \pi_{i}) \Delta C_{z} \right|$$

¹ Dans tout ce qui suit, l'indice de sommation est celui de la catégorie de familles. Il est systématiquement omis pour alléger l'écriture.

Notons encore :

$$N_{xj} = px_j (\sum N_{xk}) = px_j N_{x}$$

Avec ces nouvelles notations, on peut donc écrire :

$$|x_{i} - x_{j}| = N_{xi} \Delta C_{y} \left| \frac{\pi_{i} \sum px_{j} (1 - \pi_{j}) - (1 - \pi_{j}) \sum px_{j} \pi_{j}}{\sum px_{j} (1 - \pi_{j})} \right|$$

Remarquons alors que :

$$N_{y} = \sum N_{yj} = \sum \pi_{j} N_{xj} = N_{x} \sum p x_{j} \pi_{j}$$

et de même :

$$N_{z} = N_{x} \sum_{i} px_{j} \left(1 - \frac{\pi}{j}\right)$$

Définissons enfin :

$$\varpi = \frac{N_{y}}{N_{x}} = \sum px_{j} \pi_{j}$$

Il s'ensuit que :

$$\sum px_{j} (1-\pi_{j}) = 1 - \sum px_{j} \pi_{j} = 1 - \varpi$$

et que :

$$\left| x_{i} - x_{i} \right| = N_{x} \cdot \frac{\Delta C_{y}}{1 - \varpi} p x_{i} \left| \pi_{i} - \varpi \right|$$

Comme les distances entre deux vecteurs X et X de $\mathbb{R}^{\mathbb{N}}$ (i=1,2,...,n) sont desfonctions croissantes (au sens large) de X_1 - X_1 , on en déduit une règle simple de choix des filières d'enseignement :

deux filières d'enseignement ont d'autant plus de raisons d'être distinguées que :

- a) leurs coûts unitaires sont différents (ΔC_y élevé)
- b) la répartition de la catégorie i entre les filières est différente de celle de l'ensemble des effectifs entre les filières ($\mid \pi_i \varpi \mid$ élevé)

Ces règles intuitives et la disponibilité des données statistiques ont finalement conduit à ventiler le budget de l'Education Nationale entre tous les services (éducatifs, sociaux, statistiquement non divisibles, indivisibles) du tableau I ci-après.

Dépenses+fonctionnement Aide social I Prescolaire (t1, p. 37) (t1, p. 37) II Elémentaire (t2, p. 38) (t2, p. 38) III Spécial statistiquement non divisible Primaire (I+II+III) IV (Lycée-C.E.S. IV-1 (t3, p. 40) (t8, p. 46)	
II Elémentaire (t2, p. 38) (t2, p. 38) III Spécial statistiquement non divisible Primaire (I+II+III)	
III Spécial statistiquement non divisible Primaire (I+II+III)	
Primaire (I+II+III)	
TV (Lypán-C 5 5 TV-1 (†3, n. 40) (†8, n. 46)	
12,000 012101	
1er cycle {	
V [Général (t5, p. 42) (t9, p. 48)	
VI 2ème cycle Technique long (t6, p. 44) (t9, p. 48)	
VII Technique court (t7, p. 45) (t10, p.49)
VIII Secondaire privé (t11, p.5û) (t8, p.46), (t	
Droit IX-1 (t12, p. 52)	E i
IX Universités Lettres IX-2 (t13, p. 53)	
Sciences IX-3 (t14, p. 54)	
Médecine-dentaire IX-4 (t15, p. 55)	
Pharmacie IX-5 (t16, p. 56) (t19, p. 5	9)
X I.U.T. (t18, p. 58)	
XI Ecoles d'ingénieurs (t18, p. 58)	
XII E.N.SE.N.S.E.T. (t18, p. 58)	
XIII Grands établissements (t17, p. 57)	
XIV I.P.E.S. sans objet (t18, p. 5	8)
Supérieur (IX à XIV)	
(E.N.P. XV Statistiquement non divisible	
Autres actions C.N.A.M. XVI " " "	
éducatives (Autres établ. de XVII " " " " " " " " " " " " " " " " " "	
Etranger XVIII " " "	
XIX Recherche Indivisible	
XX Adm. centrale "	
(Ajustement) "	

Services budgétisés discernés dans l'étude

On a indiqué dans chaque case le numéro et la page du tableau duquel sont puisés les taux de répartition correspondants selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille, entre 1965 et 1969

3. - Précision de la description des flux distributifs :

Même si la ventilation du budget de l'Education Nationale était optimale, il subsisterait plusieurs causes d'imprécision des mesures :

- (i) erreurs statistiques
- (ii) lacunes statistiques
- (iii) estimation des flux distributifs à partir des crédits votés et non des dépenses effectives.

Après avoir examiné brièvement chacun de ces trois points, il faudra se demander si le gain de précision systématique qui résulte de l'éclatement des filières d'enseignement dépasse l'incertitude d'origine statistique qui entache les mesures elles-mêmes.

- 1) Les causes d'imprécision des mesures :
 - 1.1. Les erreurs statistiques peuvent être de deux types :
 - . fluctuations d'échantillonnage
 - . erreurs de mesure
- 1.1.1. En général, les statistiques de l'Education Nationale sont exhaustives, de telle sorte que les fluctuations d'échantillonnage n'ont plus de raison d'être. Ce phénomène réapparaît cependant lorsque les effectifs totaux d'une filière sont relativement faibles ; dans ce cas, l'écart par rapport à leurs moyennes des probabilités de répartition sociale (qui suivent une loi multinomiale) peut varier beaucoup d'une année sur l'autre. Cet effet aléatoire de génération (ou de promotion) revêt une certaine importance pour les grandes écoles (E.N.S.-E.N.S.E.T. et écoles d'ingénieurs). C'est ce qui explique pour elles le calcul d'une seule distribution de taux de répartition sociale entre 1965 et 1969, obtenue en faisant la moyenne pondérée des taux annuels disponibles (cf. tableau 18).

- 1.1.2. En outre, les renseignements concernant la C.S.P. du chef de famille sont entachés d'erreurs commises, soit :
 - . par les élèves, au moment du remplissage des questionnaires
 - . par le personnel d'établissement, au moment du chiffrement des réponses selon la nomenclature I.N.S.E.E. des catégories socio-professionnelles.

On peut apprécier l'importance de ces erreurs en examinant les variations des taux de répartition qui correspondent aux Inactifs, Non déclarés. Celles-ci paraissent affectées d'une composante aléatoire qui doit être attribuée à la variabilité de la qualité du recensement des élèves, d'une année sur l'autre. Nos calculs conduisent donc à une forte surestimation des bénéfices perçus par les Inactifs et à une sous-estimation beaucoup plus faible de ceux qui échoient à l'ensemble des autres groupes sociaux.

- 1.2. Les lacunes statistiques sont nombreuses et affectent toutes les filières d'enseignement à des degrés divers. En règle générale, elles sont presque totales en qui concerne les enseignements primaires et privés, importantes dans les enseignements secondaires, et faibles pour les niveaux supérieurs. En outre, on les trouve plutôt au début de la période, tandis que les statistiques les plus complètes ont été recueillies au cours de l'année scolaire 1967-1968. Pour y remédier, deux types de solutions ont été apportées aux lacunes ponctuelles, d'une part, étendues, d'autre part.
- 1.2.1. La reconstitution d'un petit nombre de données manquantes à l'intérieur d'une série temporelle et l'homogénéisation des données existantes sont le sort quotidien de l'économiste. Celui-ci s'en acquitte du mieux qu'il peut en s'efforçant de sauvegarder la cohérence globale de ses estimations. A cet effet, les procédures d'interpolation, de rétropolation ou d'extrapolation sont souvent d'un grand secours, bien,qu'appliquées à trois ou quatre points saulement, elles perdent leur justification statistique. Autant que possible, les résultats fournis par ces méthodes sont donc recoupés avec ceux qui proviennent d'autres approches, y compris d'une analyse raisonnée.

- 1.2.2. Face à une lacune statistique étendue, il est nécessaire d'adopter des techniques moins intuitives. On a donc imaginé des hypothèses extrêmes, entre lesquelles la réalité devrait avoir une très forte probabilité de se trouver. Les données ainsi construites prennent la forme, non pas d'estimations ponctuelles, mais d'intervalles de confiance : la valeur probable est comprise dans une fourchette. Cette méthode a dû être utilisée pour établir la répartition sociale des boursiers de 1965 à 1967 (cf. tableaux 8, 9, 10, 19), et celle des élèves de l'enseignement secondaire de 1965 à 1969 (cf. tableaux 3, 4, 5, 6, 7).
- 1.3. La substitution des crédits votés aux dépenses effectives s'explique pour des raisons de simplicité et de précision des ventilations budgétaires. Il est même possible, bien que difficilement vérifiable, que le gain de signification des mesures qui en résulte dépasse l'erreur systématique commise du fait de la substitution. A titre de vérification, les taux de répartition sociale relatifs à l'enseignement supérieur ont été calculés en 1966 et 1969 et pour dix C.S.P. en partant respectivement des crédits votés et des dépenses effectives. L'écart relatif entre les deux estimations reste toujours inférieur à 2% et est souvent bien plus faible. C'est ce que montre le tableau II ci-après :

Tableau II

Taux de répartition sociale selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille dans l'enseignement supérieur déterminés respectivement à partir des crédits votés et des dépenses effectives en 1966 et 1969.

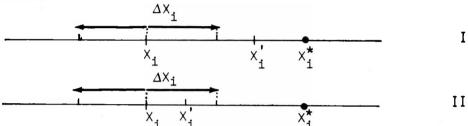
	<u> </u>			* <u> </u>	
C.S.P. chef de famille	1966*		1969		
année civile	Crédits votés	Dépenses effectives	Crédits votés	Dépenses effectives	
Exploitants agricoles	6.52 [±] 0.23	6.46 0.21	7.47	7.62	
Salariés agricoles	0.89 - 0.00	0.86- 0.01	1.09	1.12	
Patrons de l'industrie et du commerce	13.63 - 0.15	13.68 - 0.13	12.54	12.61	
Professions libérales - cadres supérieurs	27.40 - 0.15	27.73 [±] 0.13	25.41	24.93	
Cadres moyens	16.35 - 0.16	16.41 - 0.13	15.29	15.21	
Employés	9.32 - 0.04	9.26 0.04	8.77	8.66	
Ouvriers	12.09 - 0.04	11.96 - 0.05	13.39	13.64	
Personnel de service	1.06 - 0.02	1.04 - 0.02	0.91	0.94	
Autres catégories	2.71 - 0.05	2.69 - 0.05	2.55	2.54	
Inactifs, Non déclarés	10.03 - 0.26	9.91 - 0.22	12.58	12.73	
ENSEMBLE	100.00	100.00	100.00	100.00	

^{*}En 1966, le taux moyen t est calculé à partir d'une fourchette (t_1, t_2) , par la formule :

$$t = \frac{t_1 + t_2}{2} + \frac{t_1 - t_2}{2}$$

2) La réalité du gain de précision obtenu par l'éclatement des filières d'enseignement :

En éclatant les filières d'enseignement, on diminue l'erreur systématique qui pèse sur la mesure des flux distributifs ; mais ce gain de précision serait pratiquement d'une faible utilité s'il demeurait dans tous les cas inférieur à l'incertitude absolue d'origine statistique dont les estimations sont entachées. Imaginons en effet les deux configurations possibles relatives à une catégorie i :



Dans la situation I, l'économie d'erreur systématique $X_i - X_i$ est supérieure à l'incertitude ΔX_i qui affecte la mesure approchée X_i ; et X_i se rapproche significativement de la mesure vraie X_i^{\star} . En revanche, ceci ne se produit pas dans la situation II.

Il en résulte que, puisque les résultats économiques ne sont pas en général assortis de leurs incertitudes absolues (ΔX_i), le gain de précision réalisé en passant de X_i à X_i n'améliore pas leur interprétation de façon certaine si la configuration II prévaut pour toutes les catégories sociales. Mais on est en droit de tirer la conclusion inverse si l'on observe la configuration I pour un nombre suffisant d'entre elles.

C'est ce que l'on a vérifié en calculant, pour les crédits votés de personnel et fonctionnement dans l'enseignement supérieur, le rapport de deux séries de taux de répartition sociale : au numérateur, figure le taux "pondéré" obtenu en éclatant cet ensemble en plusieurs filières et en attribuant à chacune d'elles un poids égal à la part qui lui revient dans le total des crédits ; et au dénominateur, figure le taux "non pondéré" calculé directement sur les effectifs appartenant à toutes les disciplines (cf. tableau 17).

Comme l'erreur relative commise en substituant les crédits votés aux dépenses effectives est toujours inférieure à 2% et que les données statistiques sont abondantes en ce qui concerne l'enseignement supérieur, on peut estimer que l'incertitude relative dont nos résultats sont entachés est inférieure à 5%, exceptionnellement à 10%. Pour tester si le gain de précision obtenu en éclatant les filières de l'enseignement supérieur est significatif, comptons alors le nombre de C.S.P. (dans la nomenclature en 23 postes) pour lesquelles le rapport défini plus haut s'écarte de un de plus de 10% et de plus de 5% respectivement. Compte tenu du fait que la pluralité des filières discernées proveque un "effet de moyenne", ce test devrait être assez discriminant dès que le nombre précédent dépasse quelques unités. Par conséquent, le tableau III ci-dessous, dans lequel le test apparaît positif, confirme l'utilité pratique de l'éclatement des filières d'enseignement pour la mesure des effets distributifs du budget.

enseignement supérieur

crédits votés - personnel + fonctionnement

	1965	1966	1967	1968	1969	
x = 10%	7	3	3	2	7	
× = 5%	13	13	12	10	9	

Tableau III

Nombre de C.S.P. (sur un total de 23) telles que :

selon la valeur du seuil x % et l'année civile.

SECTION 2. - L'évolution des effets distributifs de l'enseignement entre 1965 et 1969 :

Il s'agit désormais de commenter les résultats très détaillés consignés dans les tableaux 25 à 40, pp. 94 - 109, en s'attachant, non pas au montant moyen de la réaffectation opérée par le budget de l'Education Nationale¹, mais à l'inégalité de sa distribution entre les groupes sociaux. D'un point de vue économique, il importe de distinguer ce qui concerne respectivement la scolarité obligatoire (prescolaire + élémentaire + secondaire 1er cycle) et la scolarité facultative (secondaire 2ème cycle + supérieur). Il n'est pas nécessaire de pousser plus loin la ventilation si l'on ne cherche qu'à donner une vision synthétique des effets distributifs du budget. Des analyses plus détaillées seront néanmoins faites pour l'enseignement supérieur, où les données sont plus abondantes

La période 1965-1969 a été marquée par une tendance à l'égalisation. On essaiera, dans un premier temps, de préciser le contenu objectif de cette affirmation synthétique, puis l'on essaiera de dire quelles catégories sociales ont le plus bénéficié de cette évolution et en quoi les crédits d'aide sociale ont contribué à ce résultat.

1. - Une appréciation synthétique de la tendance à l'égalisation entre 1965 et 1969 :

Avant de procéder à une comparaison des bénéfices reçus par chaque catégorie sociale, on aimerait pouvoir dire, de manière synthétique, si la distribution du budget est devenue plus égale entre 1965 et 1969 et dans quelle proportion. On aimerait également donner un contenu aussi objectif que possible à cette affirmation.

Il s'agit en fait de porter un jugement sur la justice distributive des actions éducatives de l'état. Comme le traitement égal des égaux est une conséquence immédiate de l'objectif affiché d'égalité des chances, l'équivalent-revenu que perçoit un enfant ne doit pas dépendre du nombre de ses frères et

¹ Ce montant est malgré tout un produit secondaire de l'étude. Il figure dans le tableau 40, p.109.

soeurs en âge d'être scolarisés. Seuls doivent être comparés entre groupes sociaux les bénéfices reçus par *une famille de taille-standard*. La méthode de calcul et la justification de ce redressement sont plus complètement expliquées dans la deuxième partie (Section 3, 2, pp. 90.)

Par tendance de l'égalisation, on peut entendre l'une ou l'autre de deux choses :

- (i) distribution plus égale des services d'enseignement ;
- (ii) distribution plus égale des dépenses publiques destinées simultanément à la production de ces services et au financement des familles pour la scolarisation de leurs enfants.

Si l'on retient la première définition, il ne faut considérer dans le Budget de l'Education Nationale que les dépenses de personnel et de fonctionnement¹. Par contre, l'aide sociale doit aussi être comptée si l'on choisit la seconde définition. C'est cette dernière qui convient à l'étude de la redistribution courante des revenus opérée par le budget de l'Education Nationale.

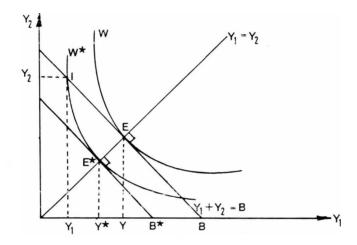
1.1. Principe de la mesure synthétique de la tendance à l'égalisation :

Proposons désormais une mesure synthétique de la tendance à l'égalisation². Elle dérive d'un principe très simple : si toutes les familles (ou tous les planificateurs) exprimaient en général une préférence pour l'égalité, une distribution égale du budget de l'Education Nationale serait toujours préférée à la distribution effective, qui est inégale ; et, par rapport à la situation initiale, il serait possible d'économiser une partie des dépenses, sans perte d'utilité sociale, à condition de répartir également le budget restant entre les groupes : plus l'économie relative est faible, plus la justice distributive du budget initial devrait être considérée comme parfaite.

¹ On rappelle que les dépenses d'équipement sont exclues de nos analyses.

Cette mesure synthétique a d'abord été proposée par S.C. Kolm, La production optimale de justice sociale, in *Economie Publique*, C.N.R.S., Colloque de Biarritz, Guitton et Margolis eds., 1966; puis par A.B. Atkinson, On the measurement of inequality, *Journal of Economic Theory*, vol. 2, 1970. Elle a été appliquée à la mesure des effets distributifs de l'enseignement dans L.Lévy-Garboua, note dur la mesure des effets externes indivisibles de l'éducation, *Revue d'Economie Politique*, 23, n° 3, Mai-Juin 1973.

Cette remarque peut être illustrée graphiquement de la manière suivante en limitant l'analyse à deux groupes sociaux qui perçoivent respectivement les flux Y_1 et Y_2 en provenance du budget. Si le planificateur répartissait entre ces deux catégories un budget donné B selon ses préférences, il choisirait par hypothèse le point E de la première bissectrice OE où l'une de ses courbes d'indifférence W est tangente à sa droite de budget OE (perpendiculaire à la première bissectrice).



En réalité, le budget B est distribué initialement de manière inégale : le point I (Y_1, Y_2) résume cette allocation des ressources. En ce point, passe une courbe d'indifférence W* située au-dessous de W et tangente à la droite de budget E* E* en E* : la distribution égale E* est donc indifférente à la distribution inégale I au yeux du planificateur. On s'aperçoit qu'il revient au même de comparer les niveaux d'utilité sociale W et les distributions égales correspondantes E. Autrement dit, le degré d'égalité relative de la distribution initiale I peut être caractérisé par le rapport $\frac{OY}{OY} = \frac{OB^*}{OB} \leqslant 1$. C'est ainsi que nous apprécierons de manière synthétique la justice distributive du budget initial. Ce raisonnement se généralise immédiatement lorsque le nombre d'individus ou de groupes sociaux devient égal à n.

Ce coefficient de justice depend toutefois de jugements de valeur qui peuvent être commodément simulés au moyen d'une famille uniparamétrée de fonctions d'utilité individuelles-sociales additivement séparables :

$$W (Y_1, ..., Y_i, ..., Y_n) = \sum_{i=1}^{n} F_i u (Y_i)$$

Dans cette équation, Y_i est le bénéfice monétaire perçu par une famille de taille-standard appartenant à la catégorie i, F_i le nombre de familles qui constituent ce groupe et u la fonction d'utilité opératoire qui est employée dans la simulation. Celle-ci est exprimée en fonction d'un paramètre α :

$$u_{\alpha}(Y) = Y^{-\alpha} \qquad (\alpha \geqslant 0)$$

où u_{α} est la dérivée de u_{α} par rapport à Y. α s'interprète comme un coefficient constant d'aversion relative pour l'inégalité. Le jugement de valeur est d'autant plus égalitaire que α est élevé. On choisira ici quatre valeurs simples de α : 0, 1/2, 1, 2. Pour chacune de ces valeurs, on calcule l'équivalent-égal de la distribution effective du budget Y*(α) en appliquant la formule de définition :

$$\sum_{i=1}^{n} F_{i} \quad u_{\alpha} \quad (Y_{i}) = \sum_{i=1}^{n} F_{i} \quad u_{\alpha} \quad (Y^{*}) \quad .$$

d'où l'on tire

$$Y_{\alpha}^{\star} = U_{\alpha}^{-1} \left[\frac{\sum_{i=1}^{n} F_{i} U_{\alpha}(Y_{i})}{\sum_{i=1}^{n} F_{i}} \right]$$

Le coefficient de justice associé à une valeur de a donc pour expression :

$$\left(\frac{\mathbb{B}}{\mathbb{B}}\right)_{\alpha} \left(\frac{Y^{\lambda}}{Y}\right)_{\alpha} = \frac{\left(\sum_{i=1}^{n} F_{i}\right) \cdot Y^{\lambda}_{\alpha}}{\sum_{i=1}^{n} F_{i} Y_{i}}$$

Son évolution au cours de la période 1965-1969 permet d'apprécier de manière synthétique la démocratisation de l'enseignement, suivant que l'on manifeste une aversion relative pour l'inégalité plus ou moins grande. Elle est indiquée dans le tableau IV en distinguant les scolarités obligatoires et facultative respectivement. Chaque coefficient est encadré par une fourchette de faible amplititude, instaurée pour remédier à certaines lacunes statistiques (cf. section 1, 1.2.2., p. 17).

- 1.2. La tendance à l'égalisation entre 1965 et 1969 : caractères et causes : Sur le tableau IV, on vérifie que :
- (i) l'enseignement facultatif paraît toujours plus inégalement distribué que l'enseignement obligatoire pour lequel les coefficients s'écartent peu de 1 ;
- (ii) l'enseignement obligatoire s'est néanmoins "démocratisé" ¹ entre 1965 et 1969. Ceci peut être dû à trois causes qui se sont vraisemblablement combinées :
 - . la politique des bourses aux élèves du 1er cycle secondaire ;
 - la réforme du 1er cycle secondaire (apparition des C.E.S., disparition des classes de fin d'études);
 - la diminution (que l'on a supposée uniforme)pour tous les groupes sociaux des taux de redoublement dans l'enseignement primaire;
- (iii) la "démocratisation" de l'enseignement facultatif (à partir du 2è cycle secondaire) est encore plus nette. Ceci est dû essentiellement à trois causes :
 - la réforme du 2ème cycle long (apparition de la filière-technique long);
 - la politique de bourses aux élèves et aux étudiants dans le 2ème cycle secondaire et dans le supérieur;

Par "démocratisation", il faut entendre ici : tendance à l'égalisation entre les groupes sociaux des crédits budgétaires perçus par une famille-standard représentative de chaque groupe. Cette notion de "démocratisation" ne couvre pas tous les aspects du phénomène social du même nom, multiple et subjectivement vécu.

Evolution de la justice distributive du budget de l'Education Nationale entre 1965 et 1969 suivant la valeur du coefficient d'aversion relative pour l'inégalité

TABLEAU IV

coefficients calculés sur les crédits votés et les dépenses ordinaires

	Coefficient d'aversion relative pour l'inégalité	1965	1966	1967	1968	1969
Scolarité obligatoire	0 1/2 1 2	1 1 0.987 - 0.983 0.973 - 0.966 0.945 - 0.933	1 1 0.990 - 0.985 0.976 - 0.971 0.955 - 0.942	1 1 0.990 - 0.990 0.982 - 0.977. 0.963 - 0.957	1 1 0.992 - 0.990 0.984 - 0.982 0.970 - 0.966	1 1 0.994 - 0.993 0.987 - 0.986 0.976 - 0.974
Scolarité facultative	0 1/2 1 2	1 1 0.932 - 0.922 0.877 - 0.858 0.796 - 0.764	1 1 0.946 - 0.938 0.900 - 0.881 0.830 - 0.810	1 1 0.947 - 0.947 0.904 - 0.901 0.839 - 0.831	1 1 0.958 - 0.955 0.921 - 0.921 0.866 - 0.864	1 1 0.966 - 0.964 0.939 - 0.935 0.894 - 0.890

- . le développement spontané de la demande d'enseignement. Il peut lui-même résulter d'une anticipation unanime à la baisse du taux de rentabilité privée des études à la suite de l'afflux massif de la génération née après la guerre. C'est ce qu'on appelle habituellement la "demande sociale" d'éducation ;
- (iv) la "démocratisation" des enseignements obligatoire et facultatif survenue entre 1965 et 1969 possède un fort contenu objectif puisque plusieurs observateurs présentant des aversions relatives pour l'inégalité différentes auraient fourni la même appréciation qualitative.

On remarquera cependant que la vitesse d'égalisation paraît d'autant plus grande à un observateur que celui-ci possède une plus forte aversion relative pour l'inégalité, à condition que cette dernière demeure constante. C'est ainsi qu'elle serait estimée environ à 0%, 1%, 2% 3,5% par an selon que α serait constamment égal à 0, 1/2, 1 ou 2, en ce qui concerne la scolarité facultative. L'hypothèse d'une constance de α au cours du temps n'est cependant pas exempte de critique, car il est possible d'imaginer que l'aversion pour l'inégalité augmente elle-même avec le degré d'égalité de la distribution ; dans ce cas, l'observateur pourrait même juger que la vitesse d'égalisation décelée ci-dessus n'est pas un signe suffisant de démocratisation de l'enseignement.

2. - Les bénéficiaires et les perdants de la tendance à l'égalisation entre 1965 et 1969 :

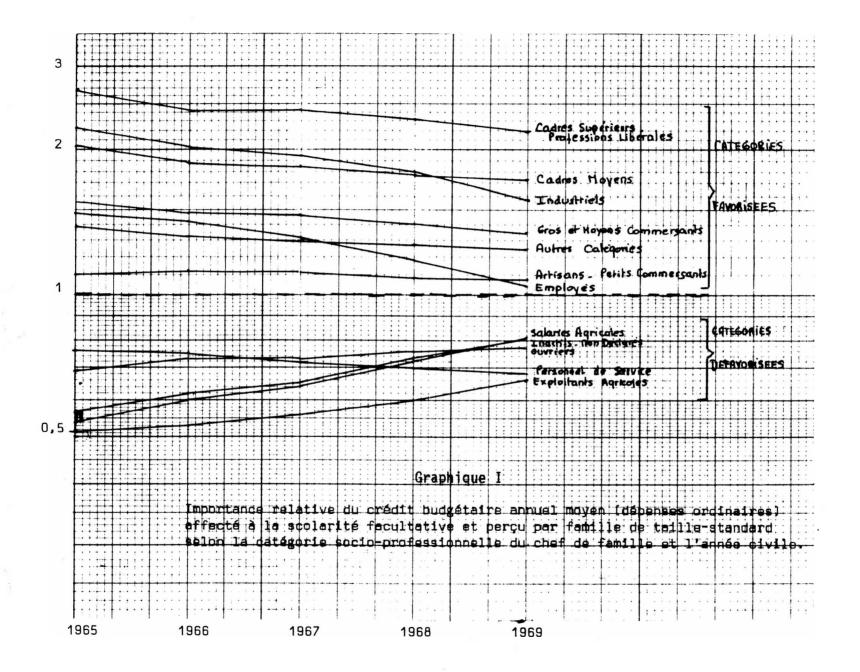
La redistribution d'un budget fixé est un jeu à somme nulle. La tendance à l'égalisation des produits perçus, constatée entre 1965 et 1969, sépare donc grosso modo les groupes sociaux en deux catégories : les bénéficiaires et les perdants. Qui sont-ils ?

Pour répondre à cette question, on considère le flux de redistribution courante qui serait versé à une famille de taille-standard dont le chef possède une catégorie socio-professionnelle déterminée. Cet équivalent-revenu est donc calculé à partir des dépenses ordinaires divisibles inscrites au budget de l'Education Nationale. Il est ensuite rapporté au bénéfice moyen perçu par une famille de taille-standard, tel qu'il est fourni par le tableau 40. L'évolution de ce rapport, qui serait dans l'ensemble égal à 1, diffère d'une catégorie sociale à l'autre. Son étude est entreprise à partir des graphiques I (scolarité facultative) et II (enseignement supérieur).

2.1. Scolarité facultative :

On aperçoit sur le graphique I que, dans l'ensemble, la "démocratisation" de l'enseignement facultatif a été forte entre 1965 et 1966, qu'elle s'est ralentie l'année suivante (1967) avant de reprendre en 1968 à un rythme qui s'accélère sans doute légèrement au cours de la dernière année (1969).

Appelons "catégories favorisées" celles qui tirent du budget de l'Education Nationale un bénéfice supérieur à la moyenne. Exception faite des Personnels de service qui semblent de plus en plus défavorisés, les catégories favorisées comme les catégories défavorisées le sont de moins en moins. Les Industriels tombent de la 2ème à la 3ème place, les Employés de la 5ème à la 7ème, et les Personnels de service de la 8ème à la 11ème. Les Salariés agricoles et les Inactifs, Non déclarés sont les plus grands bénéficiaires de la "démocratisation", mais une bonne part de leur ascension est due à l'aide sociale qu'ils reçoivent.



L'analyse du tableau V ci-après montre que les groupes sociaux qui bénéficient relativement plus de l'aide sociale que des services d'enseignement sont, soit défavorisés, soit peu favorisés et en perte de vitesse. Les Employés et les Autres catégories sont dans ce dernier cas. Dans ces conditions, la situation des ouvriers et celle des artisans, petits commerçants constituent des exceptions fâcheuses à la règle, puisque les premiers ne reçoivent en valeur relative ni plus ni moins d'aide sociale que de services d'enseignement (excepté en 1965) et que les seconds en reçoivent un peu moins.

Il faut enfin se garder de considérer que les Exploitants agricoles sont la catégorie la plus défavorisée de toutes. Si tel paraît être le cas sur le graphique I, on verra que ce n'est plus vrai si l'on considère l'enseignement supérieur seulement (graphique II). Pour réconcilier ces deux observations, il faut se rappeler que les Exploitants agricoles sont les plus forts demandeurs des enseignements privé et agricole, dont les dépenses n'apparaissent pratiquement pas sur le budget de l'Education Nationale.

2.2. Enseignement supérieur.

Le graphique II révèle que la démocratisation de l'enseignement supérieur revêt à peu près la même physionomie temporelle que celle qui a marqué la scolarité facultative tout entière. Le frein porté à l'égalisation semble toutefois avoir été plus brutal dans la premier cas entre 1966 et 1967, ce qui permet d'apprécier au passage l'influence égalisatrice de la réforme du 2ème cycle secondaire.

Ici encore, les catégories favorisées comme les catégories défavorisées le sont en général de moins en moins. Ce fait mérite d'être souligné puisque la quasi-unanimité de cette évolution pouvait être logiquement mise en doute pour des catégories sociales assez fines (on passe de 12 à 23 postes). Seuls font exception à la règle les Employés de bureau et les Personnels de service, qui sont de plus en plus défavorisés et, dans une faible mesure, les artisans, petits commerçants et l'armée, police (officiers exclus), qui maintiennent leurs avantages respectifs.

TABLEAU V

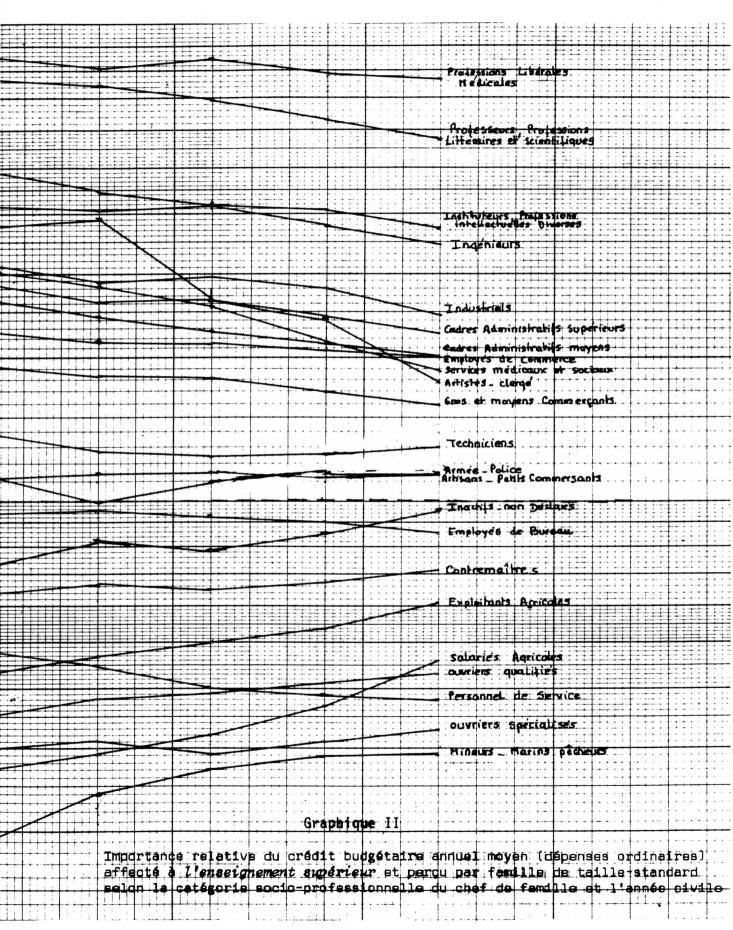
Crédit budgétaire annuel moyen (personnel et fonctionnement, aide sociale, total) affecté à la scolarité facultative et perçu par famille de taille-standard selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille et l'année civile

Valeurs médianes des intervalles

de crédits movens

F. courants

ie crédits moyens					F. cour	ants
année ci C.S.P. Chef de famille	vile	1965	1966	1967	1968	1969
Exploitants agricoles	P.F. Α Σ	122 38 160	155 46 201	181 55 236	214 68 282	268 95 363
Salariés agricoles	P.F. Α	120 52 172	162 62 224	198 73 271	250 89 339	331 117 448
Industriels	P.F. Α Σ	631 69 700	685 73 758	746 79 825	770 82 852	785 83 868
Gros et moyens commerçants	P.F. Α	391 100 491	454 105 559	516 108 624	565 104 669	546 101 747
Artisans et petits commerçants	P.F. Α	294 54 348	360 59 419	405 64 470	449 66 515	524 72 596
Cadres supérieurs, Professions libérales	P.F. Α	732 116 848	783 122 905	902 129 1031	963 132 1095	1084 137 1221
Cadres moyens	P.F. Α	527 113 640	594 117 711	660 119 779	725 123 848	831 127 958
Employés	P.F. Α Σ	368 99 467	429 107 536	438 113 551	442 118 560	4 56 127 583
Ouvriers	P.F. Α Σ	173 45 218	224 51 275	254 56 310	296 63 359	355 73 428
Personnel de service	P.F. Α Σ	175 65 240	213 70 283	228 74 302	251 79 330	287 89 376
Autres catégories	P.F. Α Σ	339 100 439	389 108 497	431 116 547	483 122 605	546 144 690
Inactifs, non déclarés	P.F. Α Σ	120 59 179	164 68 232	201 73 274	263 83 346	350 100 450
Ensemble	P.F. Σ	253 63 316	306 70 376	346 76 422	390 83 473	459 95 554



Les ingénieurs tombent de la 3ème à la 4ème place, les Artistes, Clergé de la 5ème à la 10ème place et les Services médicaux et sociaux de la 7ème à la 9ème place. Les Exploitants agricoles, Salariés agricoles, et Inactifs, Non déclarés sont les plus grands bénéficiaires de la démocratisation de l'enseignement supérieur ; et l'aide sociale est largement responsable de cette situation en ce qui concerne les deux dernières catégories.

L'analyse des tableaux 25 à 27 (reproduits dans la deuxième partie pp. 94 à 96) montre que les groupes qui bénéficient relativement plus de l'aide sociale que des services d'enseignement sont en général défavorisés ou en forte perte de vitesse.

Tel est le cas des Artistes, Clergé, qui reçoivent une aide supérieure à la moyenne depuis que leur situation s'est brutalement dégradée en 1967, ou encore celui des Services médicaux et sociaux et des Employés de commerce. On enregistre cependant trois exceptions à la règle : jusqu'en 1968 environ, les Instituteurs, Professions intellectuelles diverses qui occupent la 3ème ou 4ème position, tiraient suffisamment parti des rémunérations I.P.E.S. pour pouvoir être considérés comme des bénéficiaires relatifs de l'aide sociale ; les contremaîtres sont moins aidés que la moyenne depuis 1968 bien qu'ils restent défavorisés ; enfin, l'Armée, police (officiers exclus) sont relativement plus aidés que les Artisans, petits commerçants, à égalité de situation initiale.

On note finalement, aussi bien à propos de l'enseignement facultatif que de l'enseignement supérieur, que les catégories qui étaient respectivement favorisées et défavorisées en 1965 le sont encore sans exception en 1969. La tendance à l'égalisation observée au cours de ces cinq années n'a donc pas encore effacé les inégalités sociales devant l'enseignement, qui demeurent souvent considérables.

2ème partie

TABLEAUX et METHODES PARTICULIERES.

- SECTION 1: Effectifs d'élèves et répartition sociale des services budgétisés: Tableaux et méthodes (0 à 19).
- SECTION 2 : Eclatement du budget de l'Education Nationale entre les services : Tableaux et méthodes (20 à 24).
- SECTION 3: Crédit budgétaire annuel perçu par une famille selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille, le cycle d'enseignement et l'année civile (1965-1969): Tableaux et méthodes (25 à 40).

SECTION 1 - Effectifs d'élèves et répartition sociale des services budgétisés : Tableaux et méthodes :

ableau 0 : Effectifs scolaires et universitaires de l'enseignement public et privé.

Répartition des effectifs scolaires par année civile selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille :

ableau 1 : Prescolaire (public et privé)

ableau 2

Tableau 6

Tableau 9

: Elémentaire (public et privé)

fableau 3 : Secondaire 1er cycle : lycées, C.E.S. (public)

Fableau 4 : Secondaire 1er cycle : C.E.G. (public)

fableau 5 : Secondaire 2è cycle (public)

: Secondaire 2è cycle technique long (public)

[ableau 7 : Secondaire 2è cycle technique court (public)

Répartition du montant des bourses accordées par année civile selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille :

Fableau 8 : Secondaire 1er cycle (public et privé)

: Secondaire 2è cycle long (public et privé)

Tableau 10 : Secondaire 2è cycle court (public et privé)

Répartition présumée des effectifs scolaires entre 1965 et 1969 selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille :

lableau 11 : Secondaire privé

Répartition des effectifs universitaires par année civile selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille :

ableau 12 : Droit, Sciences Economiques

ableau 13 : Lettres, Sciences Humaines

ableau 14 : Sciences

ableau 15 : Médecine, Chirurgie-dentaire

ableau 16 : Pharmacie

ableau 17 : Universités toutes disciplines

Répartition des effectifs d'étudiants ou d'élèves (dans les grandes écoles dépendant du Ministère de l'Education Nationale) entre 1965 et 1969 selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille :

Tableau 18 : I.U.T., E.N.S., Ecoles d'ingénieurs, I.P.E.S.

Répartition du montant des bourses accordées par année civile selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille :

Tableau 19 : Supérieur (public et privé)

TABLEAU 0

Effectifs scolaires et universitaires de l'enseignement public et privé¹

Pour les étudian	ts , français	seulement				(en	millier
			1965	1966	1967	1968	1969
	(Prescolaire		1726	1820	1927	2008	2072
Primaire public	Elémentaire		5576	5495	5402	5279	5116
et privé Spécial		118	131	149	168	189	
Σ effectifs prim	naire public e	t privé	7420	7446	7478	7455	7377
	ler cycle	Lycée C.E.S.	1432	1503	1591	1762	1980
Secondaire	\	[Général	388	404	397	360	354
public	2ème cycle	Technique long	159	168	186	215	226
		Technique court	391	393	416	454	485
Σ effectifs secon	daire public		2370	2468	2590	2791	3045
I effectifs secon	daire privé	4	741	770	789	813	847
	1	Droit - Sciences éco.	64	74	86	102	115
		Lettres	110	117	138	164	192
	Universités	Sciences	105	112	118	121	113
Supérieur	1	Médecine dentaire	38	42	50	65	88
public et privé	{	Pharmacie	12	13	15	17	18
) _{I.U.T.}				5	7	14
	Ecoles d'ing	ménieurs	8	8	8	8	9
	E.N.S E.		3	3	3	3	14
		I.P.E.S.	12	12	12	12	13
E effectifs supér	ieur public et	privé ²	338	368	422	486	551
Autres actions	Ecoles norms	ales primaires	31	32	31	30	29
éducatives	C.N.A.M.		38	39	41	44	45
educatives	Autres		n.d.	n.d.	_ {		

Séries reconstituées à partir des Annuaires Statistiques de la France, des Statistiques des Enseignements, des statistiques du C.N.A.M., ou des documents budgétaires (IPES). Les effectifs correspondant aux 2èmes sycles publics, général et technique long, ont été estimés pour que la série soit aussi homogène que possible, malgré le changement de nomenclature survenu en 1967-1968.

es doubles inscriptions sont supprimées du total (I.P.E.S., E.N.S., E.N.S.E.T.).

Répartition des effectifs scolaires par année civile selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille PRESCOLAIRE (public et privé)

France entière

C.S.P. Année civile Chef de Famille	1965 ¹ (%)	1966 ¹ (%)	1967 ¹ (%)	1968 ¹ (%)	1969 ¹ (%)
Exploitants Agricoles	9.89	9.13	8.34	7.73	7.26
Salariés Agricoles	5.72	5.51	5.09	4.65	4.29
Industriels ²	0.46	0.38	0.36	0.39	0.38
Gros et Moyens commerçants ²	0.23	0.27	0.25	0.24	0.24
Artisans et Petits commerçants ²	5.66	5.18	4.83	4.55	4.52
Cadres Supérieurs et Professions Libérales	5.09	5.18	5.14	5.23	5.56
Cadres moyens ³	7.09	7.78	8.65	9.25	9.52
Employés	9.66	10.04	10.53	10.91	11.17
Ouvriers	49.28	49.51	49.63	50.01	50.27
Personnel de service ³	0.80	0.86	0.97	0.98	0.99
Autres Catégories ³	3.95	4.00	4.07	4.01	3.82
Inactifs, Non déclarés ³	2.17	2.16	2.14	2.05	1.98
ensemble	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Ces estimations ne figurent dans aucun document officiel. Elles ont été construites à partir d'effectifs en additionnant les nés-vivants légitimes suivant la catégorie socio-professionnelle du père (au lieu du chef de famille) qui, au cours de l'année civile n, avaient 4 et 5 ans et une fraction de ceux qui en avaient 3. La fraction scolarisée des enfants de 3 ans a été déterminée pour chaque année civile de telle sorte que les effectifs totaux simulés coïncident avec les estimations du Ministère de l'Education Nationale, compte tenu qu'environ 2% des enfants nés-vivants sont décédés dans leur première année. La proportion d'enfants scolarisés à 3 ans ne cesse de croître au cours de la période (1965 : 25%; 1966 : 35%; 1967 : 45%; 1968 : 50%; 1969 : 60%).

Exemple de calcul: Effectifs en 1967 = nés-vivants légitimes en 1962 et 1963 + 45% nés-vivants en 1964.

Les évaluations des naissances sont tirées de "Mouvement de la Population. Statistiques annuelles 1960, 1961, 1962", Tome I, INSEE, Paris, 1969, Tableau XXXV

"Mouvement de la Population. Statistiques annuelles 1963, 1964", Tome II, INSEE, Paris, 1969, Tableau XXIV D, p. 123 et p. 295.

Statistiques annuelles 1965-1966-1967 non publiées fournies par le service de Démographie de l'INSEE.

- La ventilation du poste Patrons de l'Industrie et du Commerce en trois sous-catégories (Industriels, Gros et Moyens commerçants, Artisans et Petits commerçants) a été réalisée en rétropolant aux années 1960-1964 les données détaillées fournies par l'INSEE en 1965-1970 sans altérer les données regroupées.
- Les données existantes étant plus regroupées de 1961 à 1964 qu'en 1960 ou en 1965-1966, on a pu fournir des résultats dans une nomenclature en 12 postes en interpolant linéairement la part de chaque sous-catégorie par rapport à la catégorie regroupée (1. Professions libérales, cadres supérieurs et cadres moyens; 2. Personnel de service, Autres catégories, Inactifs, non déclarés) entre 1960 et 1965.

Répartition des effectifs scolaires par année civile selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille ELEMENTAIRE¹ (public et privé)

_	
France	entière

C.S.P. Année civile Chef de Famille	1965 ² (%)	1966 ² (%)	1967 ² (%)	1968 ² (%)	1969 ² (%)
Exploitants Agricoles	12.0	11.6	10.9	10.1	9.1
Salariés Agricoles	6.1	5.9	5.8	5.6	5.0
Industriels	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3
Gros et Moyens commerçants	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4
Artisans et Petits commerçants	7.1	7.0	6.6	6.1	5.5
Cadres Supérieurs et Professions Libérales	5.1	5.2	5.4	5.7	6.2
Cadres Moyens	5.2	5.5	5.8	6.5	7.4
Employés	10.7	10.9	11.2	11.7	12.3
Ouvriers	45.6	45.8	46.4	46.2	46.5
Personnel de service	1.2	1.2	1.1	1.1	1.0
Autres Catégories	3.9	3.8	3.8	4.0	4.1
Inactifs, Non déclarés	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

¹ L'élémentaire comprend : Cours préparatoire (CP) + Cours Elémentaire 1ère et 2ème années (CE1 et CE2) + cours moyen 1ère et 2ème années (CM1 et CM2) + classes de fin d'études 1 et 2 (FE1 et FE2).

Les taux de répartition des effectifs du CP pour l'année civile n et la C.S.P. du chef de famille i ont été calculés à partir des effectifs simulés par application de la formule :

Effectifs_{i,n} =
$$N_{i,n-6}$$
 + $R_{i,n-1}$ $N_{i,n-7}$ + $R_{i,n-1}$ $R_{i,n-2}$ $N_{i,n-8}$

où N est le nombre de naissances légitimes au cours de l'année civile m pour la C.S.P. du père i

(Sources: "Mouvements de la Population". Statistiques annuelles 1957-1958-1959, Tome I; 1960-1961-1962, Tome II; 1963, Tome II) et où R; est une estimation du taux de redoublement en fin de CP pour l'année civile m et la C.S.P. du chef de famille i. La formule précédente se justifie en écrivant, pour deux années consécutives, que les effectifs qui sont entrés en CP au cours de l'année n, par exemple, se composent de ceux qui viennent de quitter l'enseignement préscolaire et des redoublants du CP. On suppose que tous les élèves passent en CP à 6 ans, qu'ils comprennent tous les nés-vivants légitimes qui auraient cet âge au cours de l'année n, et l'on néglige pour le calcul les termes du troisième ordre (en R³).

La structure des taux de redoublement à la fin du CP selon la C.S.P. du chef de famille a été supposée constante au cours de la période étudiée (1965-1969) et identique à celle qui a été observée à la fin de l'année scolaire 1961-1962 en CM2 sur l'échantillon d'élèves de l'enquête longitudinale de l'I.N.E.D. (A. Girard, H. Bastide, G. Pourcher, "Enquête Nationale sur l'entrée en sixième et la démocratisation de l'enseignement", Population, n° 1, Janv. Mars 1963, Tab. IX, p. 32). Lorsque la nomenclature des C.S.P. utilisée par l'I.N.E.D. était plus regroupée que la nôtre, nous avons appliqué les mêmes taux de redoublement aux sous-catégories (Industriels, Gros et Moyens commerçants); en outre, nous avons supposé arbitrairement que les enfants de Personnels de service redoublaient aussi fréquenment que ceux de Manoeuvres.

Pour obtenir les taux de redoublement en CP pour les années civiles 1965 à 1969, on a adapté la structure précédente aux taux moyens fournis par ailleurs (Etudes et Documents, n° 9, pp. 12-3; n° 22, pp. 31-3) dont la série temporelle a dû être rendue homogène au préalable, pour tenir compte d'un mode de calcul différent dans les deux intervalles 1962-1966 et 1966-1969. Le taux moyen de redoublement observé à l'issue de l'année scolaire n-1/n a été imputé à l'année civile n. Pour le CP, il a été estimé à :

1965 : 27,9%; 1966 : 27,5%; 1967 : 24,6%; 1968 : 22,8%; 1969 : 20,9%

On constate une baisse sensible du taux de redoublement en CP qui se reproduit dans tous les niveaux de l'enseignement primaire entre 1965 et 1969 (CE1: 13,8% 11,3%; CE2: 12,6% 8,9%; CM1: 18,2% 11,3%; CM2: 15,1% 13,0%).

Les taux de répartition des effectifs du CM2 par année civile et selon la C.S.P. du chef de famille ont été déduits à la fois des taux correspondant au CP (cf. ci-dessus) et des résultats tirés de l'enquête de l'I.N.E.D. en 1961-1962 (op. cit. Tab XI, p. 36).

Pour construire ces taux, on a reconstitué successivement les taux de répartition en CP, en CM2 et en FE1. Les taux correspondant aux CE1, CE2, et CM1 ont été obtenus par interpolation linéaire entre ceux de CP et de CM2; et les taux de FE1 ont été aussi appliqués en FE2. Ces divers taux ont ensuite été pondérés par les effectifs scolaires correspondants tirés des Statistiques des Enseignements et mis en année civile.

our passer de la nomenclature des catégories socio-professionnelles utilisée par l'I.N.E.D. à notre reroupement en douze postes, il a fallu se livrer à des ajustements assez complexes. On s'est efforcé de
especter la cohérence entre les évaluations des taux de répartition sociale en CM2 (public + privé),
our l'année scolaire 1961-1962, celles qui ont été obtenues pour la même année en CP par une rétropolation
e nos résultats, et celles, également fournies par l'I.N.E.D., qui concernent la 6ème (public) (op. cit.
eab. XI, p. 35). Les données ayant été rendues comparables, on a calculé pour 1961-1962 le rapport des
eaux de répartition sociale entre le CM2 et le CP; on a ensuite prémultiplié les taux obtenus en CP
ur la période 1965-1969 par le rapport précédent associé à la même C.S.P. du chef de famille.

op. cit., Tab. IX, p. 32), après un ajustement nécessaire par l'harmonisation des nomenclatures de .S.P. En l'absence d'autre information, on a supposé que les taux calculés en 1961-1962 s'appliquaient ussi à la période 1965-1969. Le fait remarquable est la disparition progressive des classes de fin 'études, dont les effectifs sont passés de 704 677 en 1965 (année civile) à 325 787 en 1969.

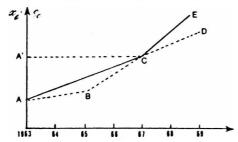
Répartition des effectifs scolaires par année civile selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille SECONDAIRE ter CYCLE : LYCEE-CES (public)

France entière

C.S.P. Année civile Chef de Famille	1965 ¹ (%)	1966 ¹ (%)	1967 ¹ (%)	1968 ¹ (%)	1969 ¹ (%)
Exploitants Agricoles	6.1- 6.2	5.9- 6.0	5.7- 5.8	5.5- 5.6	5.3- 5.4
Salariés agricoles	1.5- 1.4	1.6- 1.5	1.7- 1.7	1.9- 1.9	2.0- 1.9
Industriels	1.4- 1.5	1.2- 1.4	1.0- 1.1	0.8- 0.8	0.5- 0.7
Gros et Moyens commerçants ²	1.6- 1.7	1.5- 1.6	1.4- 1.4	1.3- 1.3	1.2- 1.2
Artisans et Petits commerçants ²	9.9-10.4	9.2- 9.8	8.6- 8.8	7.7- 7.9	6.7- 7.2
Cadres Supérieurs et Professions Libérales 3	16.2-16.5	15.6-16.1	15.1-15.3	14.5-14.6	13.7-14.1
Cadres Moyens	14.3-14.5	14.0-14.2	13.6-13.7	13.3-13.3	12.8-13.0
Employés	15.1-16.0	13.8-14.9	12.5-12.9	10.8-11.1	8.9- 9.8
Ouvriers	25.4-23.7	27.9-25.8	30.4-29.6	33.4-32.9	37.1-35.4
Personnel de service	1.4- 1.4	1.5- 1.5	1.6- 1.6	1.8- 1.7	1.9- 1.8
Autres Catégories ³	3.7- 3.7	3.7- 3.7	3.6- 3.6	3.5- 3.5	3.4- 3.4
Inactifs, Non déclarés	3.4- 3.0	4.1- 3.5	4.8- 4.5	5.5- 5.4	6.5- 6.1
ENSEMBLE	100.0-100.0	100.0-100.0	100.0-100.0	00.0-100.0	100.0-100.0

1 Ces estimations ont été établies à partir des statistiques exhaustives du Ministère de l'Education Nationale concernant l'origine sociale des élèves de l'enseignement secondaire public dans les diverses catégories d'établissements. Les informations disponibles couvrent l'ensemble du premier cycle pour l'année scolaire 1963-1964 et les classes de quatrième seulement pour 1967-1968. Les C.S.P. du chef de famille ont été employées dans leur définition de 1967-1968, mais la série des taux de répartition sociale n'a pu être établie que dans une nomenclature en 12 postes semblable à celle dans laquelle les résultats de 1963-1964 sont exclusivement fournis. Les taux de 1967-1968 concernant les classes de quatrième ont été redressés pour refléter la situation du ler cycle tout entier (6è, 5è, 4è, 3è), par des coefficients calculés sur les données complètes de 1963-1964. La correction demeure toujours assez faible : pour les lycées et C.E.S., le coefficient multiplicateur varie entre 0,95 (salariés agricoles et personnel de service) et 1,02 (cadres supérieurs et professions libérales) et, pour les C.E.G., entre 0,91 (cadres moyens) et 1,10 (ouvriers).

Connaissant la répartition sociale des effectifs du 1er cycle selon la catégorie d'étaolissement en 1963-1964 et en 1967-1968, on a tenté de l'évaluer pour les autres années scolaires couvrant la période d'analyse (1964-1965 à 1969-1970). Une interpolation linéaire des taux, pour chaque C.S.P. du chef de famille, nous a paru insuffisante. La réforme du 1er cycle et le développement progressif des C.E.S. à partir de 1965-1966 environ suggèrent a priori que la démocratisation de l'enseignement ne s'est pas faite à une vitesse uniforme : lente vers 1963-1964, elle se serait accélérée vers 1965-1966 et (peut être) ralentie au-delà de 1967-1968. Il nous a donc semblé raisonnable d'encadrer les évolutions réelles de taux de répartition sociale, qui sont inconnues, par une évolution "logistique". Sur le graphique ci-dessous, les lignes brisées en traits pleins et en traits pointillés illustrent les deux hypothèses d'évolution temporelle de la proportion x. d'enfants de la catégorie sociale i qui ont servi à constituer la fourchette de taux :



1ère hypothèse; ACE

2ème hypothèse: ABCD

Pente ACD = 1 AA

Pente AB = 1 AA

Pente BCE = 3 AA

Anněe scolaire

(n représente l'année scolaire n/n+1)

Il ne restait plus alors qu'à transformer les taux de répartition des effectifs correspondant à des années scolaires en taux correspondant à des années civiles. A cet effet, on a appliqué la règle approchée mais simple :

taux année civile $n = \frac{2}{3}$ taux année scolaire $n-1/n + \frac{1}{3}$ taux scolaire n/n + 1

qui paraît suffisante pour l'estimation d'une fourchette.

- ² La nomenclature utilisée en 1963-1964 distinguait les Commerçants des Artisans. Les chiffres ont été rectifiés pour réunir les petits commerçants et les artisans.
- 3 En 1967-1968, les officiers de l'armée de police sont rattachés aux cadres administratifs supérieurs, et non pas aux autres cutégories comme en 1963-1964. Les données de cette dernière ont été rectifiées.

Répartition des effectifs scolaires par année civile selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille SECONDAIRE 1er CYCLE : C E G (public)

France entière 1968¹ 1969¹ 1967¹ 1965¹ 1966¹ Année civile C.S.P. (%) (%) (%) (%) (%) Chef de famille 10.8- 10.8 11.1- 11.1 11.5- 11.3 10.4- 10.2 10.6- 10.4 Exploitants Agricoles 4.6- 4.5 3.7- 3.4 4.1- 4.0 5.2- 4.9 3.3- 3.1 Salariés Agricoles 0.4- 0.4 0.6- 0.7 0.5- 0.6 0.5- 0.5 0.7- 0.7 Industriels 0.9- 1.0 0.8- 0.8 0.6- 0.7 0.5- 0.5 1.0- 1.1 Gros et Moyens commerçants² 9.9- 10.3 9.4- 9.5 8.8 - 8.8 8.0- 8.3 10.4- 10.8 Artisans et Petits commerçants² 2.9- 2.9 3.3- 3.4 3.2- 3.2 3.0- 3.1 3.4- 3.5 Cadres Supérieurs et Professions Libérales 7.4- 7.5 6.8- 7.1 7.9- 8.1 8.8- 9.1 8.3- 8.7 Cadres moyens 6.3- 7.3 10.6- 11.2 8.7- 9.0 13.9- 15.0 12.3- 13.6 Employés 43.0- 42.5 44.7- 44.4 46.8- 45.9 41.6- 40.4 40.2- 39.2 Ouvriers 1.8- 1.8 1.8- 1.8 1.8- 1.8 1.8- 1.8 1.8- 1.8 Personnel de service 2.6- 2.6 2.8- 2.9 2.3- 2.5 3.2- 3.3 3.0- 3.1 Autres Catégories 3 7.7- 7:0 5.0- 4.7 6.2-6.0 Inactifs, Non déclarés 3.0- 2.3 4.0- 3.2 100.0-100.0 100.0-100.0 100.0-100.0 100.0-100.0 100.0-100.0 ENSEMBLE

¹ Idem note 1 du tableau 3

² Idem note 2 du tableau 3

³ Idem note 3 du tableau 3

Répartition des effectifs scolaires par année civile selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

SECONDAIRE 2ème CYCLE GENERAL (public)

France entière

C.S.P. Année civile Chef de famille	1965 ¹ (%)	1966 ¹ (%)	1967 ¹ (%)	1968 ¹ (%)	1969 ¹ (%)
Exploitants Agricoles	7.23- 7.01	7.08- 6.98	6.95- 6.90	6.82- 6.80	6.75- 6.66
Salariés Agricoles	1.13 1.12	1.23 1.19	1.33- 1.30	1.42- 1.38	1.53- 1.44
Industriels	1.92- 2.06	1.74- 1.91	1.55- 1.63	1.34- 1.37	1.07- 1.19
Gros et Moyens commerçants ²	2.06- 2.21	1.97- 2.11	1.88- 1.96	1.78- 1.79	1.62- 1.67
Artisans et Petits commerçants ²	11.15- 11.60	10.55- 11.08	9.94- 10.15	9.23- 9.35	8.29- 8.74
Cadres Supérieurs et Professions Libérales	20.56- 20.87	20.13- 20.50	19.72- 19.87	19.20- 19.29	18.56- 18.90
Cadres Moyens	16.40- 16.36	16.46- 16.41	16.52- 16.51	16.63- 16.61	16.73- 16.68
Employés	14.44- 15.16	13.40- 14.29	12.34- 12.68	11.07- 11.25	9.46- 10.22
Ouvriers	16.43- 15.32	18.08- 16.71	19.75- 19.19	21.72- 21.48	24.20- 23.19
Personnel de service	1.06- 1.05	1.14- 1.11	1.22- 1.20	1.29- 1.27	1.38- 1.33
Autres Catégories ³	3.20- 3.17	3.23- 3.18	3.26- 3.23	3.27- 3.27	3.33- 3.31
Inactifs, Non déclarés	4.42- 4.07	4.99- 4.53	5.54- 5.38	6.23- 6.14	7.08- 6.67
		-			
ENSEMBLE	100.00-100.00	100.00-100.00	100.00-100.00	100.00-100.00	100.00-100.00

Ces estimations ont été établies à partir des statistiques exhaustives du Ministère de l'Education Nationale concernant l'origine sociale des élèves de l'enseignement secondaire public dans les diverses catégories d'établissements. Les informations disponibles couvrent l'ensemble du second cycle pour l'année scolaire 1963-1964, et les classes de seconde des lycées ou de première année du deuxième cycle court des lycées et C.E.T. pour l'année scolaire 1967-1968. Les C.S.P. du chef de famille ont été employées dans leur définition de 1967-1968, mais la série des taux de répartition sociale n'a pu être établie que dans une nomenclature en 12 postes semblable à celle dans laquelle les résultats de 1963-1964 sont exclusivement fournis.

La période étudiée a été marquée par une réforme du 2ème cycle long, dont le but est de développer l'enseignement technique long par la création des nouveaux baccalauréats techniques (B,E) en sus des débouchés traditionnels de la filière (B.E.I., B.T., BTn, TI' et préparations diverses). Cette transformation s'est accompagnée d'un changement dans la nomenclature utilisée par les Statistiques des Enseignements en 1967-1968 : si les données concernant le 2ème cycle technique court continuent d'apparaître clairement, la distinction entre les 2ème cycles longs généraux d'une part, et technique d'autre part, est remplacée par celle, subtilement ambigüe, entre les préparations aux baccalauréats A B C D E, d'un côté, et aux BTn, BT, BEI, de l'autre. Les premières et les classes terminales B et E font en réalité partie de l'enseignement technique long, et les secondes AB permettent l'orientation ultérieure vers les baccalauréats techniques ou généraux.

Connaissant seulement la répartion sociale des effectifs de seconde en 1967-1968, et incapable de faire correspondre parfaitement ces données à celles de 1963-1964, nous avons essayé de reconstituer la répartition sociale des effectifs du 2ème cycle général, d'une part, et technique long, d'autre part, en 1967-1968 de la manière suivante : on a calculé que 87% seulement des élèves de la nouvelle filière longue qui prépare aux baccalauréats A B C D E se trouvaient classés en 1967-1968 dans l'ancien 2ème cycle général. (410 000 contre 471 000; chiffres extraits des statistiques des Enseignements, Ministère de l'Education Nationale, 4.1 (67/68), p. 11, et 4.1 (68/69), p. 16); puis on a attribué forfaitairement cette proportion des classes de seconde A B au second cycle général et le reste au technique long.

La surestimation des effectifs de la première filière que l'on commet ainsi est un moyen de rectifier, pour le calcul des taux de répartition sociale, le biais systématique qui affecterait une
évaluation des taux concernant le 2ème cycle long à partir des résultats concernant la seule classe
de seconde. L'imprécision de cette méthode est sanctionnée par la fourniture d'une fourchette de
taux, construite de la même manière que pour les filières du 1er cycle (cf. note 1 du Tableau 3,
p. 40).

On a enfin transformé les taux de répartition des effectifs correspondant à des années scolaires en taux correspondant à des années civiles, en appliquant la règle utilisée pour les filières du 1er cycle (cf. note 1 du Tableau 3, p. 40)

La nomenclature utilisée en 1963-1964 distinguait les Commerçants des Artisans. Les chiffres ont été rectifiés pour réunir les Petits commerçants et les Artisans.

³ En 1967-1968, les officiers de l'armée et de la Police sont rattachés au Cadres administratifs supérieurs, et non pas aux Autres catégories comme en 1963-1964. Les données de cette dernière année ont donc été rectifiées.

Répartition des effectifs scolaires par année civile selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

SECONDAIRE 22me CYCLE TECHNIQUE LONG (public)

France entière

C.S.P. Année civile Chef de famille	1965 ¹ (%)	1966 ¹ (%)	1967 ¹ (%)	1968 ¹ (%)	1969 ¹ (%)
Exploitants Agricoles	7.02- 6.	2 7.02- 6.93	7.00- 6.96	6.99- 6.98	7.02- 6.98
Salariés Agricoles	1.74- 1.	3 1.84- 1.80	1.93- 1.91	2.03- 2.01	2.14- 2.08
Industriels	1.47- 1.	1.37- 1.51	1.28- 1.35	1.17- 1.19	1.00- 1.07
Gros et Moyens commerçants ²	1.67- 1.	57 1.65- 1.66	1.65- 1.65	1.62- 1.62	1.60- 1.59
Artisans et Petits commerçants ²	10.88- 11.	8 10.43- 10.81	9.99- 10.14	9.47- 9.54	8.80- 9.05
Cadres Supérieurs et Professions Libérales ³	8.58- 8.	8.66- 8.59	8.71- 8.65	8.72- 8.72	8.80- 8.78
Cadres Moyens	12.63- 12.	13.21- 12.71	13.74- 13.51	14.33- 14.27	15.13- 14.88
Employés	15.83- 16.	4 14.79- 15.66	13.73- 14.09	12.51- 12.70	10.93- 11.67
Ouvriers	30.96- 30.	8 31.10- 31.01	31.29- 31.25	31.50- 31.46	31.76- 31.65
Personnel de service	2.03- 2.	1.99- 2.01	1.97- 1.97	1.94- 1.94	1.90- 1.89
Autres Catégories ³	2.84- 2.	9 2.94- 2.89	3.05- 3.04	3.19- 3.18	3.34- 3.31
Inactifs, Non déclarés	4.35- 3.	3 5.00- 4.42	5.66- 5.48	6.53- 6.39	7.58- 7.05
ENSEMBLE	100.00-100.	100.00-100.00	100.00-100.00	100.00-100.00	100.00-100.00

¹ Idem note 1 du tableau 5

² Idem note 2 du tableau 5

Idem note 3 du tableau 5

Répartition des effectifs scolaires par année civile selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

SECONDAIRE 2ème CYCLE TECHNIQUE COURT (public)

France entière

C.S.P. Année civile Chef de famille	1965 ¹ (%)		1966 ¹ (%)		1967 ¹ (%)		1968 ¹ (%)		1969 ¹ (%)	
Exploitants Agricoles	6.33- 6.	37	6.30-	6.33	6.27-	6.28	6.22-	6.23	6.16-	6.18
Salariés Agricoles	3.29- 3.	34	3.23-	3.28	3.16-	3.19	3.07-	3.08	2.97-	3.02
Industriels	0.46~ 0.	51	0.40-	0.45	0.33-	0.36	0.25-	0.26	0.16-	0.20
Gros et Moyens commerçants ²	0.72- 0.	65	0.83-	0.74	0.93-	0.89	1.05-	1.04	1.22-	1.14
Artisans et Petits commerçants ²	8.26- 8.	14	8.41-	8.28	8.59-	8.52	8.77-	8.74	9.02-	8.92
Cadres Supérieurs et Professions Libérales ³	2.17- 2.	28	2.02-	2.15	1.87-	1.92	1.70-	1.72	1.46-	1.57
Cadres Moyens	6.49- 6.	69	6.15-	6.43	5.83-	5.94	5.47-	5.52	4.97-	5.19
Employés	12.20- 13.	18	10.72-	11.94	9.23-	9.73	7.51-	7.75	5.28-	6.27
Ouvriers	47.80- 47.	52	48.23-	47.88	48.62-	48.49	49.12-	49.05	49.75-	49.47
Personnel de service	2.82- 2.	82	2.80-	2.82	2.80-	2.80	2.78-	2.79	2.77-	2.77
Autres Catégories ³	3.52- 3.	80	3.10-	3.45	2.70-	2.84	2.21-	2.28	1.60-	1.87
Inactifs, Non déclarés	5.94- 4.	70	7.81-	6.25	9.67-	9.04	11.85-	11.54	14.64-	13.40
ENSEMBLE	100.00-100.	.00 1	100.00-	100.00	100.00-	100.00	100.00-	100.00	100.00-	100.00

¹ Idem note 1 du tableau 5

En 1967-1968, les résultats concernant la première année du 2ème cycle court des lycées et C.E.T. n'ont subi aucun redressement. En effet, ces données ne sont pas tout à fait comparables à celles, plus complètes, de 1963-1964 parce qu'une scolarité courte de deux ans à l'issue du 1er cycle a remplacé progressivement la préparation du C.A.P. en trois ans et qu'en 1967-1968 les deux formes coexistent à titre transitoire. En tout état de cause, le biais ainsi introduit doit être faible.

² Idem note 2 du tableau 5

³ Idem note 3 du tableau 5

TABLEAU 8

Répartition du montant des bourses accordées par année civile selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

SECONDAIRE 1er CYCLE (public et privé)

France entière

C.S.P. Année civile Chef de famille	1965 ² (%)	1966 ² (%)	1967 ² (%)	1968 ¹ (%)	1969 ¹ (%)
Exploitants Agricoles	17.40- 13.74	17.40-15.07	17.40- 16.51	18.05	19.85
Salariés Agricoles	5.71- 6.05	5.71- 5.92	5.71 ~ 5.88	5.58	5•35
Industriels ³	0.10- 0.15	0.10- 0.13	0.10- 0.11	0.09	0.06
Gros et Moyens commerçants ³	2.02- 2.97	2.02- 2.60	2.02- 2.28	1.77	1.29
Artisans, Petits commerçants ³	3.67- 5.05	3.67- 4.40	3.67- 3.96	3,22	2.35
Cadres Supérieurs, Professions Libérales	0.55- 0.69	0.55- 0.65	0.55 ~ 0.58	0.52	0.43
Cadres Moyens	3.52- 4.58	3.52- 4.20	3.52- 3.77	3.26	2.64
Employés	13.24- 15.76	13.24- 14.81	13.24- 13.90	12.56	11.10
Ouvriers	39.96- 36.74	39.96- 38.29	39.96- 38.99	40.84	42.33
Personnel de service	3.45- 3.86	3.45- 3.71	3.45- 3.50	3.33	3.13
Autres Catégories	3.29- 3.13	3.29- 3.10	3.29- 3.43	3.784	4.55 ⁴
Inactifs, Non déclarés	7.09- 7.28	7.09~ 7.12	7.09- 7.09	7.004	6.92 ⁴
ENSEMBLE	100.00-100.00	100.00-100.00	100.00~100.00	100.00	100.00

Voir notes page suivante.

- Les résultats des tableaux 8, 9, 10 ont été estimés à partir des statistiques exhaustives du Ministère de l'Education Nationale concernant les années scolaires 1967-1968, 1968-1969, 1969-1970, étant donné la valeur des parts. (Tableaux Statistiques, Répartition des élèves boursiers des établissements du niveau du second degré. France DOM 1967-1968, Doc. n° 3272, oct. 1968; Répartition des élèves boursiers des enseignements du niveau du second degré France 1968-1969, Doc. n° 3580, Nov. 1969; France 1969-1970, Doc. n° 3951, Déc. 1970, Service Central des Statistiques et Sondages). Ces données permettent le calcul direct des taux correspondant aux années civiles 1968-1969, en appliquant les pondérations habituelles (2/3, 1/3) aux montants des bourses accordées au cours de deux années scolaires consécutives.
- 2 En 1964-1965, 1965-1966 et 1966-1967, les statistiques étaient inexistantes. Des fourchettes assez larges de taux ont donc été estimées pour ces trois années scolaires à partir des résultats connus (cf. note 1 ci-dessus) de 1967-1968, 1968-1969 et 1969-1970. Dans bien des cas, et avec seulement trois points, une rétropolation linéaire de taux de répartition ou de montants bruts est apparue périlleuse. Aussi, la procédure suivie a été plus complexe et a donné lieu à des multiples recoupements et arbitrages raisonnés. On a d'abord rétropolé la série des taux de répartition des effectifs de boursiers (public et privé), que les statistiques officielles permettent de calculer directement à partir de 1967-1968. Puis en divisant, pour ces trois dernières années scolaires, la proportion des bénéfices reçus sous forme de bourses par la proportion de bénéficiaires de la même origine socio-professionnelle, on a obtenu la valeur moyenne des bourses accordées à cette catégorie relativement à l'ensemble : les Exploitants agricoles, Salariés agricoles, Personnel de service et les Inactifs, Non déclarés sont nettement favorisés par rapport aux autres ; les Artisans, Petits commerçants et les Ouvriers le sont aussi légèrement par rapport aux Cadres supérieurs, Professions libérales, aux Cadres moyens et aux Employés ; et, paradoxalement, la première de ces trois catégories paraît l'être davantage que la seconde et à peu près autant que la troisième. Tous ces ratios ont été rétropolés pour les trois années scolaires 1964-1967. Soit alors :

 $\frac{N_i}{N}$, la proportion (%) des boursiers dont le chef de famille a la C.S.P. i ;

 $\frac{B_i}{E}$, la proportion (%) du montant des bourses accordées aux élèves dont le chef de famille a la C.S.P. i ;

 $b_i = \frac{B_i}{N_i} : \frac{B}{N} = \frac{B_i}{B} : \frac{N_i}{N}, \text{ la valeur moyenne des bourses accordées aux élèves dont le chef de famille a la C.S.P. i relativement à l'ensemble.}$

 $\frac{N_i}{N}$ et b_i ayant été estimés comme on vient de le dire, on a pu calculer, pour les trois années scolaires

$$\left(\frac{B_{i}}{B}\right)_{0} = \hat{b}_{i}\left(\frac{\hat{N}_{i}}{N}\right)$$
,

en surmontant d'un . nos estimations de b, et de $\frac{N_{\underline{1}}}{N}$.

Après avoir vérifié que : $\sum_{i} \left(\frac{B_{i}}{B}\right)_{2} \simeq 100$, et réalisé quelques ajustements raisonnés pour qu'il en soit

ainsi, on a mis ces taux de répartition en années civiles (1965- 1966- 1967) en appliquant directement la procédure habituelle aux taux précédents.

Par ailleurs, on a choisi arbitrairement pour les trois premières années civiles (1965-1966-1967) :

$$\left(\frac{B_{i}}{B}\right)_{1} = \frac{B_{i}}{B}$$
 (1967-1968).

La fourchette de taux finalement retenue dans les tableaux 8, 9, 10 est :

$$\left(\frac{B_i}{B}\right)_1 - \left(\frac{B_i}{B}\right)_2$$

- 3 Chiffres estimés en 1968-1969 et 1969-1970, en décontractant le poste Patrons de l'Industric et du Commerce selon les proportions observées en 1967-1968, puis en appliquant la procédure décrite dans les notes 1 et 2 ci-dessus.
- ⁴ Dans les statistiques de 1968-1969 et de 1969-1970, figurait un poste "fourre-tout" intitulé : Catégories non mentionnées ci-dessus. Da été ventilé entre les Autres catégories et les Inactifs, Non déclarés pour les deux années civiles 1968 et 1969 de manière à respecter la cohérence des séries temporelles.

Répartition du montant des bourses accordées par année civile selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

SECONDAIRE 2ème CYCLE LONG (public et privé)

France entière

C.S.P. Année civile Chef de famille	1965 ² (%)	1966 ² (%)	1967 ² (%)	1968 ¹ (%)	1969 ¹ (%)
Exploitants Agricoles	15.18 – 10.97	15.18 - 12.26	15.18 - 13.72	16.83	20.63
Salariés Agricoles	4.02 - 4.30	4.02 - 4.30	4.02 - 4.21	4.18	4.41
Industriels ³	0.20 - 0.26	0.20 - 0.26	0.20 - 0.22	0.18	0.14
Gros et Moyens commerçants ³	2.75 - 3.57	2.75 - 3.23	2.75 - 2.99	2.48	1.88
Artisans , Petits commerçants ³	4.14 - 5.87	4.14 - 5.17	4.14 - 4.52	3.73	2.83
Cadres Supérieurs, Professions Libérales	1.28 - 1.41	1.28 - 1.40	1.28 - 1.38	1.24	1.12
Cadres Moyens	5.87 - 6.84	5.87 - 6.40	5.87 - 6.10	5.66	5.07
Employés	16.98 - 16.89	16.98 - 16.64	16.98 - 16.67	16.35	15.11
Ouvriers	33.16 - 32.45	33.16 -32.57	33.16 -32.71	33.16	33.00
Personnel de service	3.34 - 3.47	3.34 - 3.34	3.34 - 3.24	3.13	2.82
Autres Catégories	3.91 - 4.34	3.91 - 5.10	3.91 - 4.84	3.664	3.894
Inactifs, Non déclarés	9.17 - 9.63	9.17 - 9.33		9.404	9.10 ⁴
ENSEMBLE	100.00-100.00	100.00-100.00	100.00-100.00	100.00	100.00

¹ Idem note 1 du tableau 8

² Idem note 2 du tableau 8

³ Idem note 3 du tableau 8

⁴ Idem note 4 du tableau 8

Répartition du montant des bourses accordées par année civile selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

SECONDAIRE 2ème CYCLE COURT (public et privé)

France entière

C.S.P. Année civile Chef de famille	1965 ² (%)	1966 ² (%)	1967 ² (%)	1968 ¹ (%)	1969 ¹ (%)
Exploitants Agricoles	10.24- 5.84	10.24- 8.04	10.24- 9.44	10.79	12.54
Salariés Agricoles	5.47- 5.61	5.47- 5.62	5.47- 5.54	5.57	5.68
Industriels ³	0.08- 0.10	0.08- 0.09	0.08- 0.08	0.07	0.05
Gros et Moyens commerçants ³	1.24- 1.74	1.24- 1.53	1.24- 1.35	1.10	0.81
Artisans, Petits commerçants ³	2.53- 3.20	2.53- 3.03	2.53- 2.64	2.24	1.66
Cadres Supérieurs, Professions Libérales	0.31- 0.24	0.31- 0.21	0.31- 0.23	0:33	0.34
Cadres Moyens	2.44- 2.93	2.44- 2.71	2.44- 2.49	2.31	1.96
Employés	11.73- 13.24	11.73- 12.38	11.73- 11.88	11.21	10.01
Ouvriers	48.14- 48.23	48.14- 48.15	48.14- 48.23	48.30	48.37
Personnel de service	4.34- 4.47	4.34- 4.44	4.34- 4.44	4.15	3.80
Autres Catégories	3.95- 4.37	3.95- 3.90	3.95- 3.91	4.16 ⁴	5.08 ⁴
Inactifs, Non déclarés	9.53- 10.03	9.53- 9.90	9.53- 9.77	9.774	9.704
ENSEMBLE	100.00-100.00	100.00-100.00	100.00-100.00	100.00	100.00

¹ Idem note 1 du tableau 8

² Idem note 2 du tableau 8

³ Idem note 3 du tableau 8

⁴ Idem note 4 du tableau 8

Répartition présumée des effectifs scolaires entre 1965 et 1969 selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

SECONDAIRE PRIVE

France entière

C.S.P. chef de famille	% 1	
Exploitants Agricoles	18.09 -	17.98
Salariés Agricoles	2.07 -	1.95
Industriels ²	0.70 -	0.90
Gros et Moyens commerçants ²	1.66 -	1.74
Artisans et Petits commerçants ²	8.75 -	9.30
Cadres Supérieurs, Professions Libérales	12.54 -	12.90
Cadres Moyens	10.30 -	10.46
Employés	5.73 -	6.84
Ouvriers	29.58 -	28.07
Personnel de service	1.57 -	1.53
Autres Catégories	1.96 -	2.04
Inactifs, Non déclarés	7.05 -	6.29
ENSEMBLE	100.00 -	100.00

La grande décentralisation de l'enseignement secondaire privé entraîne l'absence de statistiques directes et représentatives sur la répartition sociale de ses effectifs scolaires. Si l'enseignement catholique privé domine fortement les autres en importance, cela est moins vrai dans l'enseignement technique court où les établissements des Chambres de Commerce, des Chambres de Métiers ou des entreprises elles-mêmes accueillent environ 55% des élèves du privé (Voir L. Tanguy, "l'Etat et l'école privée en France", Revue Française de Sociologie, XIII, 1972, p. 365).

La composition sociale présumée de l'enseignement secondaire privé a été déduite des statistiques exhaustives indiquant la répartition des boursiers du second degré selon la C.S.P. du chef de famille pour l'année scolaire 1969-1970, dans les écoles publiques et privées respectivement (voir "Recherche sur le milieu social des élèves de l'enseignement privé", Document du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique). Etant donné l'imprécision de la mesure indirecte proposée, les mêmes données ont été appliquées entre 1965 et 1969. En notant :

- xpr(i) , la proportion (%) d'élèves du secondaire privé dont le chef de famille a la C.S.P. i ;
- xpu(i) , la proportion (%) d'élèves du secondaire public dont le chef de famille a la C.S.P. i ;
- bpr(i) , la proportion (%) de boursiers du secondaire privé dont le chef de famille a la C.S.P. i :
- bpu(i) , la proportion (%) de boursiers du secondaire public dont le chef de famille a la C.S.P. i;

on a calculé xpr(i) au moyen de la formule :

$$xpr(i) = \frac{bpr(i)}{bpu(i)} xpu(i)$$

Les statistiques mentionnées ci-dessus ont permis le calcul de la fraction bpr(i)/bpu(i), pour une nomenclature en dix postes (i=1,....10); une fourchette de taux xpu(i) a été estimée directement pour l'année scolaire 1969-1970 à partir de données intermédiaires constituées lors de la préparation des tableaux 3 à 7 pondérées par les effectifs d'élèves dans les cinq filières de l'enseignement secondaire public. La formule ci-dessus postule que les critères d'attribution de bourses ne dépendent pas du caractère public ou privé de l'établissement scolaire fréquenté. Cette hypothèse respecte le principe de l'égalité des chances, compte tenu que les familles ont la liberté de choisir l'une ou l'autre forme d'enseignement.

Nos estimations laissent présumer, étant donné les hypothèses faites, que les Exploitants agricoles sont environ 2,5 fois plus représentés dans l'enseignement secondaire privé que dans le public ; ce rapport s'établit par contre à 1,3 pour les Patrons de l'Industrie et du Commerce ; 1,2 pour les Cadres supérieurs, Professions libérales ; 0,9 pour les Cadres moyens ; à 0,8 pour les Employés, Personnel de service et Inactifs, Non déclarés ; à 0,7 pour les Salariés agricoles, Ouvriers, et autres catégories. Les fourchettes de taux qui figurent dans le tableau 11 ne semblent pas incompatibles avec les résultats très partiels fournis par L. Tanguy ("L'Etat et l'école privée en France", op. cit., pp. 360-3), encore que la fréquentation des écoles secondaires privées par les enfants d'ouvriers pourrait être quelque peu surestimée par nos calculs.

Chiffres estimés en décontractant le poste Patrons de l'Industrie et du Commerce suivant les proportions observées dans l'enseignement public.

Répartition des effectifs universitaires par année civile selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

DROIT - SCIENCES ECONOMIQUES

France entière

Etudiants Français

C.S.P. Année civile	1965 ¹	1966 ¹	19671	1968 ¹	1969 ¹ 2	
Chef de famille	(\$)	(%)	(%)	(%)	(%)	
Exploitants agricoles	4.46	4.79	5.22	5.20	5.25	
Salariés agricoles	0.45	0.40	0.47	0.53	0.54	
Industriels	3.82	3.40	3.56	3.59	3.30	
Gros et Moyens commerçants ³	3.28	3.25	3.09	2.77	3.80	
Artisans et Petits commerçants ³	8.48	9.16	8.88	7.98	8.10	
Professions libérales, médicales	11.52	11.10	11.04	10.97	10.22	
Professeurs, Professions littéraires et scientifiques	2.74	2.83	2.82	2.47	2.46	
Ingénieurs	4.294	4.16	4.50	4.63	4.47	
Cadres administratifs supérieurs	5.985	14.315	14.405	14.46	13.50	
Instituteurs, Professions intellectuelles diverses	2.48	2.41	2.56	2.85	2.81	
Services médicaux et sociaux	0.864	0.86	0.75	0.49	0.40	
Techniciens	1.364	1.76	2.07	2.19	2.08	
Cadres administratifs moyens	9.834	9.31	8.52	8.12	7.68	
Employés de bureau	5.24	6.20	6.00	5.59	5.65	
Employés de commerce	3.06	2.89	2.74	3.16	2.70	
Contremaîtres	1.28	1.45	1.54	1.66	1.73	
Ouvriers qualifiés	2.394	2.66	2.93	3.49	3.80	
Ouvriers spécialisés	1.724	1.97	2.29	2.51	2.70	
Mineurs, Marins, Pêcheurs	0.54	0.96	1.16	1.30	1.36	
Personnel de service	1.56	1.20	0.99	0.71	0.50	
Artistes, clergé	0.484	0.37	0.40	0.36	0.25	
Armée, Police	3.355	2.555	2.695	2.70	2.67	
Inactifs, non déclarés	10.83	12.01	11.38	12.27	14.03	
ENSEMBLE	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	

Les Tableaux 12 à 17 ont été construits à partir des statistiques du Ministère de l'Education Nationale concernant l'origine sociale des étudiants français inscrits dans les Facultés ou universités publiques au cours des années scolaires successives comprises entre 1964-1965 et 1968-1969. Des données brutes pour les cinq disciplines (Droit, Sciences, Lettres, Médecine-Dentaire, Pharmacie) et leur ensemble (Toutes Disciplines) figurent dans les Tableaux de l'Education Nationale jusqu'en 1966-1967 (voir aussi Informations Statistiques Nov. 1966, n° 86; Déc. 1967, n° 98), dans Statistiques Enseignements 5.2 (67/68) en 1967-1968, et dans un document interne du Service Central des Statistiques et Sondages (DIPRE11, n° 4008, Mars 1971) en 1968-1969. Pour cette dernière année les résultats sont incomplets. Ces effectifs ont été d'abord rectifiés pour présenter une série homogène dans une nomenclature en 23 postes. Ils sont ensuite extrapolés en 1969-1970, puis mis en année civile par la procédure habituelle.

² La répartition sociale des effectifs universitaires n'a pas été fournie en 1969-1970. On l'a cependant reconstituée approximativement en extrapolant les effectifs des cinq années scolaires antérieures. La procédure suivie comprend deux étapes : dans un premier temps, on a estimé les effectifs pour dix catégories socio-professionnelles regroupées puis calculé les taux de répartition correspondants; les effectifs ont été alors redressés en appliquant ces taux au nombre global d'étudiants par discipline; dans un deuxième temps, on a détaillé les taux de répartition sociale selon 23 postes, compte tenu des résultats obtenus avec une nomenclature regroupée en dix postes.

³ Chiffres corrigés du changement de nomenclature.

⁴ Chiffres estimés en 1964-1965.

⁵ Jusqu'en 1966-1967, les statistiques rangeaient les officiers de l'armée et de la police dans la catégorie Armée Police. A partir de 1967-1968, ils sont comptés dans les Cadres administratifs supérieurs, ce qui est plus satisfaisant de notre point de vue. Les séries correspondant à ces deux C.S.P. ont donc été rectifiées en 1965, 1966 et 1967 pour être présentées dans la nouvelle nomenclature.

Répartition des effectifs universitaires par année civile selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

LETTRES - SCIENCES HUMAINES

France entière

Etudiants Français

			1		
C.S.P. Année civile	1965 ¹ (%)	1966 ¹ (%)	1967 ¹ (%)	1968 ¹ (%)	1969 ^{1 2} (%)
Chef de famille					(7)
Exploitants agricoles	5.98	6.23	6.03	6.09	6.40
Salariés agricoles	0.88	0.72	0.76	0.82	0.90
Industriels	2.20	2.18	2.24	2.10	1.80
Gros et Moyens commerçants ³	2.37	2.23	2.14	2.04	1.92
Artisans et Petits commerçants ³	10.24	9.78	9.65	9.15	8.70
Professions libérales, médicales	6.68	6.48	6.98	6.59	6.90
Professeurs, Professions littéraires et scientifiques	5.05	4.99	4.59	4.24	3.90
Ingénieurs	4.584	4.31	4.88	4.50	5.00
Cadres administratifs supérieurs	12.925	11.585	11.985	10.97	10.60
Instituteurs, Professions intellectuelles diverses	5.95	5.39	4.88	5.12	4.99
Services médicaux et sociaux	0.654	0.61	0.57	0.51	0.42
Techniciens	1.764	2.16	2.73	2.86	3.30
Cadres administratifs moyens	10.184	9.54	8.99	8.46	7.92
Employés de bureau	6.18	6.56	6.56	7.01	7.00
Employés de commerce	2.79	2.61	2.52	2.76	2.66
Contremaîtres	1.95	2.00	2.00	2.10	2.40
Ouvriers qualifiés	3.454	3.90	4.14	4.58	4.90
Ouvriers spécialisés	3.824	3.64	3.27	3.12	2.90
Mineurs, Marins, Pêcheurs	0.94	1.62	2.08	2.16	2.00
Personnel de service	1.30	1.06	0.86	0.88	0.81
Artistes, clergé	0.814	0.49	0.46	0.43	0.28
Armée, Police	1.815	1.665	2.075	2.39	2.46
Inactifs, non déclarés	7.51	10.26	9.62	11.12	11.84
ENSEMBLE	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

¹ Idem note 1 du tableau 12

² Idem note 2 du tableau 12

³ Idem note 3 du tableau 12

Idem note 4 du tableau 12

Idem note 5 du tableau 12

Répartition des effectifs universitaires par année civile selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

SCIENCES

France entière Etudiants Français 1969¹ ² Année civile 1965¹ 1966¹ 19671 1968¹ C.S.P. Chef de famille (%) (%) (%) (%) (%) Exploitants agricoles 6.70 7.11 7.27 8.50 7.75 0.86 Salariés agricoles 0.79 0.90 0.98 1.19 Industriels 2.31 2.16 2.09 1.87 1.35 Gros et Moyens commerçants 3 1.44 2.12 2.07 1.97 1.85 Artisans et Petits commerçants 3 9.77 9.93 9.87 9.07 9.19 Professions libérales, médicales 7.39 7.12 6.36 6.00 7.11 Professeurs, Professions littéraires et scientifiques 4.31 4.00 4.13 4.17 3.87 6.764 4.94 Ingénieurs 6.95 7.00 6.16 11.66511.015 11.12^{5} Cadres administratifs supérieurs 10.12 9.00 Instituteurs, Professions intellectuelles diverses 5.12 5.00 5.03 5.31 5.10 Services médicaux et sociaux 0.554 0.51 0.46 0.42 0.40 4.034 Techniciens 3.38 3.13 3.16 3.11 Cadres administratifs moyens 9.154 8.66 8.52 8.03 7.70 Employés de bureau 6.17 6.25 6.37 6.48 6.50 Employés de commerce 2.60 2.31 2.15 2.29 2.38 Contremaîtres 2.23 2.44 2.35 2.36 2.46 4.44 Ouvriers qualifiés 4.74 4.70 4.95 5.00 3.774 Ouvriers spécialisés 3.61 3.35 3.49 3.50 Mineurs, Marins, Pêcheurs 1.04 2.32 2.54 2.73 1.77 Personnel de service 1.09 0.98 0.81 0.78 0.68 0.484 Artistes, clergé 0.84 0.28 0.21 0.29 2.495 Armée, Police 1.945 2.315 2.50 2.46 Inactifs, non déclarés 5.50 6.26 6.52 9.17 12.06 ENSEMBLE 100.00 100.00 100.00 100.00 100.00

¹ Idem note 1 du tableau 12

² Idem note 2 du tableau 12

³ Idem note 3 du tableau 12

⁴ Idem note 4 du tableau 12

⁵ Idem note 5 du tableau 12

Répartition des effectifs universitaires par année civile selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

MEDECINE - CHIRURGIE DENTAIRE

France entière

Etudiants Français

C.S.P. Année civile Chef de famille	1965 ¹ (%)	1966 ¹ (%)	1967 ¹ (%)	1968 ¹ (%)	1969 ¹² (%)
	2.00	0.16		- 10	. 0-
Exploitants agricoles	3.38	3.10	3.10	3.48	3.80
Salariés agricoles	0.21	0.19	0.24	0.29	0.33
Industriels	3.57	3.23	3.21	3.06	2.80
Gros et Moyens commerçants ³	3.28	3.22	3.18	3.13	2.81
Artisans et Petits commerçants ³	9.35	9.02	8.98	8.83	8.73
Professions libérales, médicales	19.89	19.40	19.14	18.44	18.40
Professeurs, Professionslittéraires et scientifiques	4.19	4.22	4.15	3.85	3.56
Ingénieurs	6.794	7.05	7.41	7.21	7.60
Cadres administratifs supérieurs	12.35 ⁵	12.17 ⁵	12.98 ⁵	13.41	13.40
Instituteurs, Professions intellectuelles diverses	3.85	3.68	3.80	4.07	4.30
Services médicaux et sociaux	0.544	0.65	0.70	0.62	0.55
Techniciens	1.924	1.80	1.89	2.21	3.10
Cadres administratifs moyens	9.174	8.07	7.64	7.65	7.51
Employés de bureau	4.44	4.39	4.63	4.58	4.34
Employés de commerce	2.89	2.79	2.80	2.51	2.54
Contremaîtres	0.87	0.89	1.03	1.30	1.40
Ouvriers qualifiés	1.164	1.50	1.65	1.89	2.20
Ouvriers spécialisés	1.274	1.49	1.52	1.70	1.90
Mineurs, Marins, Pêcheurs	0.28	0.42	0.63	1.03	1.20
Personnel de service	0.54	0.50	0.45	0.39	0.40
Artistes, Clergé	0.624	0.41	0.40	0.38	0.20
Armée, Police	1.49 ⁵	1.265	1.49 ⁵	1.68	1.60
Inactifs, non déclarés	7 - 95	10.55	8.98	8.29	7.33
ENSEMBLE	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

¹ Idem note 1 du tableau 12

² Idem note 2 du tableau 12

Idem note 3 du tableau 12

Idem note 4 du tableau 12

⁵ Idem note 5 du tableau 12

Répartition des effectifs universitaires par année civile selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

PHARMACIE

France entière	Ftudiants Français					
C.S.P. Année civile Chef de famille	1965 ¹ (%)	1966 ¹ (%)	1967 ¹ (%)	1968 ¹ (%)	1969 ^{1 2} (%)	
Exploitants agricoles	4.84	5.23	5.41	5.98	5.90	
Salariés agricoles	0.10	0.14	0.18	0.31	0.45	
Industriels	4.81	4.50	4.25	4.22	4.00	
Gros et Moyens commerçants 3	4.52	4.74	4.58	4.47	4.40	
Artisans et Petits commerçants ³	9.81	10.21	10.11	10.18	10.00	
Professions libérales, médicales	24.75	22.13	21.42	19.88	18.20	
Professeurs, Professions littéraires et scientifiques	3.61	3.75	3.80	3.70	3.80	
Ingénieurs	6.164	6.91	7.80	7.52	7.80	
Cadres administratifs supérieurs	10.985	11.29 ⁵	11.83 ⁵	12.50	13.00	
Instituteurs, Professions intellectuelles diverses	3.22	3.46	3.73	4.21	4.60	
Services médicaux et sociaux	0.304	0.32	0.39	0.41	0.39	
Techniciens	1.564	1.38	1.48	1.84	1.80	
Cadres administratifs moyens	9.024	7.46	7.08	6.41	5.70	
Employés de bureau	2.69	3.23	2.96	3.14	3.07	
Employés de commerce	2.62	2.91	2.48	1.95	1.72	
Contremaîtres	0.91	0.97	0.81	0.82	0.82	
Ouvriers qualifiés	0.664	0.84	1.19	1.32	1.51	
Ouvriers spécialisés	0.694	0.73	0.95	1.17	1.33	
Mineurs, Marins, Pêcheurs	0.12	0.22	0.31	0.50	0.66	
Personnel de service	0.34	0.30	0.26	0.24	0.23	
Artistes, Clergé	0.144	0.18	0.19	0.12	0.08	
Armée, Police	1.12 ⁵	1.085	1.12 ⁵	1.12	1.12	
Inactifs, non déclarés	7.03	8.02	7.67	7.99	9.42	
ENSEMBLE	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	

¹ Idem note 1 du tableau 12

² Idem note 2 du tableau 12

³ Idem note 3 du tableau 12

⁴ Idem note 4 du tableau 12

⁵ Idem note 5 du tableau 12

Répartition des effectifs universitaires par année civile selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

UNIVERSITES TOUTES DISCIPLINES

Etudiants Français France entière 1968¹ 196912 1967 ¹ 1965 ¹ 1966¹ C.S.P. Année civile (%) (%) (%) (%) (%) Chef de famille 5.58 5.81 5.84 5.98 6.30 Exploitants agricoles 0.66 0.66 0.62 0.71 0.78 Salariés agricoles 2.80 2.63 2.66 2.58 2.30 Industriels Gros et Moyens commercants 3 2.65 2.60 2.50 2.38 2.20 Artisans et Petits commerçants³ 9.63 9.62 9.49 8.89 9.30 Professions libérales, médicales 10.01 9.70 9.89 9.55 9.60 4.16 4.20 4.01 3.67 3.33 Professeurs, Professions littéraires et scientifiques 5.534 5.52 5.84 5.43 5.10 Ingénieurs 12.025 12.355 11.40 12.975 11.92 Cadres administratifs supérieurs 4.67 4.39 4.27 4.48 4.30 Instituteurs, Professions intellectuelles diverses 0.644 0.62 0.58 0.49 0.43 Services médicaux et sociaux 2.424 2.39 2.56 2.67 2.75 Techniciens 9.624 8.52 8.09 7.68 Cadres administratifs moyens 8.97 6.02 6.02 6.09 6.00 5.67 Employés de bureau 2.45 2.69 2.55 2.53 2.69 Employés de commerce 2.04 Contremaîtres 1.86 1.85 1.92 1.75 4.10 Ouvriers qualifiés 3.204 3.51 3.65 3.96 2.80 2.994 2.93 2.79 2.82 Ouvriers spécialisés Mineurs, Marins, Pêcheurs 0.79 1.34 1.72 1.86 1.96 0.65 Personnel de service 1.16 0.97 0.80 0.73 0.604 0.55 0.38 0.36 0.23 Artistes, Clergé Armée, Police 2.275 1.865 2.165 2.36 2.35 11.94 Inactifs, Non déclarés 7.54 9.32 8.93 10.38 100.00 100.00 100.00 100.00 100.00 ENSEMBLE

¹ Idem note 1 du tableau 12

Idem note 2 du tableau 12

Idem note 3 du tableau 12

Idem note 4 du tableau 12

Idem note 5 du tableau 12

Répartition des effectifs d'étudiants ou d'élèves (dans les grandes écoles dépendant du Ministère de l'Education Nationale) entre 1965 et 1969 selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

France entière

SUPERIEUR: I.U.T., E.N.S., Ecoles d'Ingénieurs, I.P.E.S.

C.S.P. chef de famille	I.U.T. ¹	ENS.ENSET ENNA ²	Ecoles ³ d'ingénieurs	I.F.E.S.	
Exploitants agricoles	11.01	4.02	6.62	5.30	
Salariés agricoles	1.81	0.51	0.63	0.80	
Industriels	2.09	1.19	1.46	0.60	
Gros et Moyens commerçants	2.37	1.90	3.44	0.90	
Artisans et Petits commerçants	11.45	7.14	9.08	7.20	
Professions libérales, médicales	2.59	5.61	3.90	2.50	
Professeurs, Professions littéraires et scientifiques	1.78	13.27	5.03	7.40	
Ingénieurs	2.89	7.05	6.08	3.00	
Cadres administratifs supérieurs	4.97	6.87	6.23	9.20	
Instituteurs, Professions intellectuelles diverses	4.16	9.39	3.99	8.70	
Services médicaux et sociaux	0.38	0.42	0.39	0.50	
Techniciens	3.95	2.78	5.19	4.10	
Cadres administratifs moyens	6.22	6.52	9.19	8.40	
Employés de bureau	2.81	6.56	7.31	7.90	
Employés de commerce	1.23	2.36	2.88	2 .7 0	
Contremaîtres	3.03	1.94	4.80	2.50	
Ouvriers qualifiés	6.73	4.29	4.97	6.10	
Ouvriers spécialisés	8.30	2.94	6.95	4.50	
Mineurs, Manoeuvres, Marins, pêcheurs	2.90	0.75	1.43	2.30	
Personnel de service	1.22	0.95	0.62	0.60	
Artistes, Clergé	0.18	0.40	0.11	0.40	
Armée, Police	2.12	3.49	3.49	2.00	
Inactifs, Non déclarés	15.81	9.65	6.21	12.40	
ENSEMBLE	100.00	100.00	100.00	100.00	

Estimation pour l'année civile 1968 (Tableaux Statistiques 1967-1968 et 1968-1969)

Les mêmes taux seront appliqués aux ENNA (Ecoles Normales d'Apprentissage).

- 4 Ecoles Nationales d'Ingénieurs (E.N.I.) : Belfort, Metz, Saint-Etienne, Tarbes ;
- 6 Ecoles Nationales Supérieures d'Arts et Métiers (E.N.S.A.M.) : Bordeaux, Dijon, Lille, Nantes-Rennes, Paris, Reims (échantillon exhaustif);
- 1 Institut National de Sciences Appliquées (I.N.S.A.) : Lyon ;
- 2 Ecoles Centrale des Arts et Manufactures : Lyon, Paris (échantillon exhaustif) ;
- 1 Ecole Supérieure d'Electricité (Supélec) : Malakoff.

Moyennes pondérées par les effectifs des estimations correspondant aux années civiles 1968 et 1969 Doc. n° 3507 : 1967-1968 ; Doc. n° 3664 : 1968-1969 ; Doc. n° 3968 ; 1969-1970, Service Central des Statistiques et Sondages) Ecoles d'Ulm (garçons), Jourdan (filles), Fontenay aux Roses (filles), Saint-Cloud (garçons) ENSEP (garçons et filles), ENSET (mixte).

³ Estimations pour l'année scolaire 1967-1968. Les effectifs d'élèves par écoles selon la C.S.P. du chef de famille nous ont été communiqués par Y. Horrière qui les a lui-même relevés directement au Service Central des Statistiques et Sondages du Ministère de l'Education Nationale. Les calculs ont porté sur un échantillon d'écoles :

L'échantillon total regroupe 9736 élèves. Comme il ne comprend que les écoles d'ingénieurs dépendant du Ministère de l'Education Nationale, il nous a paru difficile de distinguer deux types d'écoles, de niveaux de recrutement ou de prestiges différents, comme l'ont fait, pour l'ensemble des grandes écoles scientifiques et techniques, Y. Horrière, P. Petit ("Les effets redistributifs de l'enseignement supérieur", Rapport Scientifique de l'E.R.A. n° 153, C.E.P.R.E.M.A.P. - Université de Paris I, Juin 1972, pp. 43-8).

Origine socio-professionnelle des élèves-professeurs admis au concours de recrutement de 1968 en Lettres et en Sciences (Doc. n° 3583, Service Central des Statistiques et Sondages, 1968-1969).

Répartition du montant des bourses accordées par année civile selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

SUPERIEUR (public et privé)

C.S.P. Année civile Chef de famille	1965 ² %)	1966 ² (%)	1967 ² (%)	1968 ¹ (%)	1969 ¹ (%)
Exploitants agricoles	11.89- 8.20	11.89- 9.05	11.89- 10.53	11.98	12.77
Salariés agricoles	2.22- 2.04	2.22- 2.18	2.22- 2.28	2.32	2.48
Industriels	0.37- 0.51	0.37- 0.45	0.37- 0.40	0.34	0.29
Gros et Moyens commerçants	1.24- 1.74	1.24- 1.55	1.24- 1.36	1.14	0.93
Artisans et Petits commerçants	8.84- 11.00	8.84- 10.37	8.84- 9.55	8.50	7.77
Professions libérales, médicales	2.42- 3.60	2.42- 3.19	2.42- 2.76	2.30	2.00
Professeurs, Professions littéraires et scientifiques	1.74- 2.40	1.74- 2.12	1.74- 1.90	1.65	1.42
Ingénieurs	1.13- 1.52	1.13- 1.41	1.13- 1.24	1.06	0.91
Cadres administratifs supérieurs	2.35- 3.03	2.35- 2.77	2.35- 2.51	2.08	1.60
Instituteurs, Professions intellectuelles diverses	3.85- 5.24	3.85- 4.71	3.85- 4.15	3.55	2.91
Services médicaux et sociaux	0.76- 0.86	0.76- 0.80	0.76- 0.77	0.70	0.61
Techniciens	1.89- 2.52	1.89- 2.26	1.89- 2.03	1.84	1.66
Cadres administratifs moyens	4.94- 5.87	4.94- 5.60	4.94- 5.23	4.96	4.81
Employés de bureau	8.62- 9.32	8.62- 8.93	8.62- 8.70	8.24	7.72
Employés de commerce	4.09- 4.40	4.09- 4.28	4.09- 4.14	3.97	3.81
Contremaîtres	2.10- 2.55	2.10- 2.34	2.10- 2.17	1.96	1.71
Ouvriers qualifiés	7.61- 6.17	7.61- 6.75	7.61- 7.24	8.04	8.71
Ouvriers spéci a lis és	6.74- 5.49	6.74- 6.04	6.74- 6.49	7.08	7.63
Mineurs, Marins, Pêcheurs	4.15- 5.08	4.15- 4.82	4.15- 4.45	4.17	4.06
Personnel de service	2.15- 1.72	2.15- 1.90	2.15- 2.05	2.27	2.50
Artistes, Clergé	0.49- 0.58	0.49- 0.55	0.49- 0.52	0.49	0.46
Armée, Police	2.90- 3.95	2.90- 3.53	2.90- 3.16	2.73	2.31
Inactifs, Non déclarés	17.51 12.21	17.51- 14.40	17.51- 16.37	18.63	20.93
ensemble	100.00-100.00	100.00-100.00	100.00-100.00	100.00	100.00

Résultats estimés à partir des statistiques exhaustives du Ministère de l'Education Nationale :oncernant les années scolaires 1967-1968, 1968-1969 et 1969-1970, étant donné la valeur des ichelons (statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur, Répartition des boursiers par origine socio-professionnelle et par échelon, année 1967-1968, Doc. n° 3267, Fév. 1969; année 1968-1969, Doc. n° 3561, Oct. 1969; année 1969-1970, Doc. n° 3927, Déc. 1970; Service Central des Statistiques et Sondages).

les données permettent le calcul direct des taux correspondant aux années civiles 1968 et 1969, en appliquant les pondérations habituelles (2/3, 1/3) aux montants des bourses accordées au cours de deux années scolaires consécutives.

■Cn 1964 - 1965, 1965-1966 et 1966-1967, les statistiques étaient inexistantes. Des fourchettes
■assez larges de taux ont donc été estimées pour ces trois années scolaires à partir des résultats
sonnus de 1967-1968, 1968-1969 et 1969-1970, en suivant la méthode décrite dans la note 2 du
■Tableau 8.

L'évolution de la valeur moyenne des bourses accordées à une catégorie socio-professionnelle relativement à l'ensemble est à noter : elle est favorable, d'une part aux Exploitants agricoles dont le nombre des bénéficiaires a augmenté et, d'autre part, aux couches supérieures (Industriels, Gros et Moyens commerçants, Professions libérales, Professeurs, Ingénieurs, Cadres administratifs supérieurs, Instituteurs, Cadres administratifs moyens), dont le nombre des bénéficiaires a diminué; en revanche, elle est défavorable à tous les autres, et en particulier aux Salariés agricoles, aux -Ouvriers, au Personnel de service et aux Inactifs, Non déclarés, dont les effectifs de boursiers ont généralement augmenté. Ceci tient au fait que la valeur des échelons est restée constante entre 1968-1969 et 1969-1970 et qu'elle a subi un relèvement uniforme en valeur absolue - et non en valeur relative - entre 1967-1968 et 1968-1969. La même tendance devrait pouvoir être décelée depuis 1966-1967 année à partir de laquelle a été révisé le système des échelons et supprimée l'allocation supplémentaire versée aux étudiants vivant en dehors de leur famille.

SECTION 2 - Eclatement du budget de l'Education Nationale entre les services : Tableaux et méthodes (Tableaux 20 à 24).

Ventilation entre les services du budget de l'Education Nationale :

Tableau 20 : Crédits votés (dépenses ordinaires) en 1965

Tableau 21 : Crédits votés (dépenses ordinaires) en 1966

Tableau 22 : Crédits votés (dépenses ordinaires) en 1967

Tableau 23 : Crédits votés (dépenses ordinaires) en 1968

Tableau 24 : Crédits votés (dépenses ordinaires) en 1969

ENSEIGNEMENTS PRIMAIRES (public et privé) :

- 1) Les chiffres concernant les années 1966, 1967, 1968, 1969 sont ceux qui figurent dans le Budget fonctionnel (public + privé) établi depuis 1966 par la D.A.F. du Ministère de l'Education Nationale (abréviation utilisée : M.E.N.).
- 2) Pour l'année 1965, nous avons reconstitué nous-même un Budget fonctionnel analogue à celui du M.E.N. en appliquant au budget voté en 1965 la grille de répartition des chapitres budgétaires que la D.A.F. a mise au point à partir de 1966. Cette grille est reproduite sur la grille n° 1.
- 2.1. Les dépenses de personnel (rémunérations principales + indemnités, charges) ont été évaluées entièrement suivant les indications de la grille n° 1.
- 1,07% du chapitre 31-07 sont imputables aux établissements spéciaux nationaux du 1er degré en 1965, desquels 71% appartiennent au cycle élémentaire et le reste au spécial (cf. tableau des effectifs du chap. 31-37, art.1.). Ce mode de répartition postule qu'il existe une relation de proportionnalité fixe entre le personnel administratif et technique et le personnel enseignant et de direction.

Les rémunérations principales inscrites au chap. 31-33 art. 1 ont été ventilées entre les trois ordres d'enseignement concernés selon la grille de répartition du personnel enseignant et de direction afférente au document budgétaire. A défaut d'une répartition explicite des personnels en valeur, les lignes de l'article ont été distribuées en proportion des effectifs ; on suppose ainsi que les indices hiérarchiques moyens dépendent de la fonction statutaire, mais non de l'ordre d'enseignement où celle-ci est exercée.

La répartition des autres postes s'est faite selon les mêmes principes, tantôt au niveau de l'article, tantôt au niveau de la ligne budgétaire.

2.2. Les dépenses de fonctionnement ont été estimées de manière plus grossière. On a d'abord séparé les enseignements public et privé, dont l'évolution entre 1965 et 1966 semble différente. Pour le public, les tendances observées entre 1966 et 1969 ont été prolongées dans le passé, parfois grossièrement.

GRILLE N° 1
PRIMAIRE (PUBLIC ET PRIVE)

	1969			Y	
	Poste budg. (chapitres art., §)	*	Prescolaire	Spé- cial	Contenu du poste budgétaire
Dépenses de personnel	31.07 31.08 31.31 31.33 31.34 31.37 31.38 31.91 33.91,13 43.34,1	ماه ماه ماه ماه ماه ماه ماه ماه ماه			Personnel adm. et tech. : rémunérations princ. Personnel adm. et tech. : indemnités , charges Personnel enseigt et direction : rémun. princ. Direction ens. spéciaux de la Seine : rémun. princ. Person. enseigt et direction : indemnités, charges Etabl. spéciaux nat. du 1er degré: rémun. princ. Etabl. spéciaux nat. du 1er degré: indemn., charges Indemnités résidentielles Prestations et versements obligatoires Enseignement privé
Dépenses de fonctionnement	34.01a.4 34.02a.3 34.31 34.32 34.33a.1 34.35 34.36a.1,4 34.42 34.9252 37.91a.2 43.3452 43.36 46.31	وره			Admin. acadé. et intendance : rembours.de frais Admin. acadé. : matériel Etabl. scolaires : remboursement de frais Frais de stage Examens et concours Bibliothèques et matériel d'enseignement Etablis. spéciaux nationaux du 1er degré Enseig. français en Allemagne: mat. et remb.frais Achat et ent. de mat.auto:écoles nat. de perfect. Frais de justice et réparations civiles Enseignement privé Allocation de scolarité Aide aux collect.locales pour assurer la fréquentation scolaire obligatoire (public et privé)
Aide sociale	34.38 43.31 43.32 43.34§3,4 43.35 43.71a.6	% % % % %			Fournitures de livres scolaires Deuvres complémentaires de l'école Etabl. spéciaux nat. du 1er degré:entretien et trousseau des élèves Enseig [†] privé (bourses et transp. scolaires) Ramassage scolaire Bourses et secours d'études : enfance inadaptée

Quant aux dépenses consacrées aux écoles privées, elles ont accusé, semble-t-il, un saut entre 1965 et 1966 qui se retrouve dans les enseignements secondaires; on les a donc estimées identiquement en 1965 à 45% des valeurs qu'elle ont prises respectivement en 1966 pour les trois ordres d'enseignement primaire. Les chiffres correspondants du public et du privé ont ensuite été additionnés.

2.3. L'aide sociale a été estimée en prolongeant dans le passé les tendances observées entre 1966 et 1969.

ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES (public et privé) :

- 1) Les chiffres concernant les années 1966, 1967, 1968, 1969 sont ceux qui figurent dans les Budgets fonctionnels (public + privé ; public seul) établis depuis 1966 par la D.A.F. du M.E.N. Les estimations concernant l'enseignement privé ont été obtenues par différence, au niveau des grandes filières (IV, V, VI, VII), puis additionnées pour fournir VIII.
- 2) L'enseignement du ler cycle public (filière IV) a été divisé en deux dans la mesure où l'origine sociale des élèves de C.E.G. est nettement différente de celle des enfants qui fréquentent les lycées ou C.E.S. et où les statistiques de répartition sociale sont fournies au niveau des établissements scolaires.

La part prise par les lycées et C.E.S. dans les dépenses budgétaires imputées au 1er cycle public est considérée comme identique en ce qui concerne les dépenses de personnel et de fonctionnement. Par contre, le partage de l'aide sociale s'avère inutile car les statistiques correspondantes concernent la totalité du 1er cycle.

Pour 1965, on a calculé les rémunérations principales du personnel des (lycées, C.E.S.) et C.E.G. respectivement en utilisant la grille de répartition des effectifs insérée dans le chap. 31-33 (art. 2-3-4-5-6) du document budgétaire. Comme les C.E.S. étaient pratiquement inexistants en 1965, il est légitime de répartir la masse totale imputée aux lycées - C.E.S. entre le 1er et le 2ème cycle en proportion des effectifs d'élèves correspondants. La même opération de partage ne pose aucun problème en ce qui concerne les C.E.G. On évalue ainsi les rémunérations imputables au 1er cycle et la part prise dans cet ensemble par les lycées et C.E.S. en 1965 (63,7%).

Pour les années suivantes, cette règle n'est plus assez précise parce que la dépense moyenne par élève diffère pour les lycées et pour les C.E.S. On a donc procédé comme suit : on a calculé directement les dépenses de personnel correspondant au 1er cycle - C.E.G. en 1969, compte-tenu du fait que 93,8% des élèves de C.E.G. étaient en 1er cycle, que 2,78% du chap.31-07

sont imputables au C.E.G. cette année-là et que les indemnités et charges représentent environ 28% des rémunérations principales (dép. personnel 1er cycle - C.E.G. \simeq $\left[0.0278(\text{chap.31-07}) + (% \text{chap.31-33})\right]_{0.938 \times 1.28}$

les dépenses de personnel correspondant au 1er cycle étant fournies en 1969 par le Budget fonctionnel du M.E.N., la part prise dans cet ensemble par les lycées et C.E.S. s'en déduit immédiatement (71,9%). Le coefficient relatif aux années intermédiaires a été calculé par interpolation linéaire entre les valeurs établies pour 1965 et 1969 (1966 : 65,0% ; 1967 : 67,0% ; 1968 : 69,5%).

- 3) Pour l'année 1965, nous avons reconstitué nous-même un Budget fonctionnel analogue à celui du M.E.N. en appliquant au budget voté en 1965 la grille de répartition des chapitres budgétaires que la D.A.F. a mise au point à partir de 1966. Cette grille est reproduite ci-après (n° 2)
- 3.1. Les dépenses de personnel (rémunérations principales + indemnités, charges) ont été évaluées entièrement suivant les indications de la grille n° 2.

Du chapitre 31-07, 19,6% sont imputables aux C.E.T., 55,6% aux lycées, 2,7% aux C.E.G. et C.E.S.

Les rémunérations principales inscrites au chap. 31-33 (art. 2 à 6) ont été ventilées entre les trois grandes catégories d'établissements publics concernés (lycées - C.E.S., C.E.G., C.E.T.), selon la grille de répartition du personnel afférente au document budgétaire. Les sommes allouées aux C.E.T. ont été attribuées à 100% au 2ème cycle technique court. Les sommes allouées aux lycées - C.E.S., d'une part, et aux C.E.G., d'autre part, ont d'abord été réparties entre les1er cycle et 2ème cycle en proportion des effectifs d'élèves correspondants (cette procédure a été justifiée pour 1965 dans la note 2). Les montants relatifs au 1er cycle ont été ensuite additionnés ; en revanche, le total relatif au 2è cycle a été de nouveau réparti entre les trois filières V, VI, VII, en proportion des effectifs d'élèves observés cette année (civile)-là. On a ainsi obtenu les sommes imputables aux 2è cycles général et technique long ; celles qui concernent le 2è cycle technique court résultent de l'addition des montants relatifs aux Lycées-C.E.S. et C.E.G., d'une part, et aux C.E.T., d'autre part.

GRILLE N° 2 SECONDAIRE

1969

	1969 Poste budg.				2ème d	cycle	Enseigt	
	(Chapitre, art., §)	\$	1er cycle	Général	Technique long	Technique court	privé	Contenu du poste budgétaire
Dép	31.07 31.08 31.33 31.34 31.91 33.91,1,3 43.34,1	مره مره مره مره مره مره مره						Personnel admin. et techn.: rémunérations principales Personnel admin. et techn.: indemnités et charges Personnel enseig ^t et direction rémunérations principales Personnel enseig ^t et direction : indemnités et charges Indemnités résidentielles Prestations et versements obligatoires Enseignement privé
Dépenses de fonctionnement	34.01a.4 34.02a.3 34.31 34.32 34.33a.1 34.35 34.36a.2 34.42 34.91a.3 34.92{3 35.31 36.31a.1 36.31a.2 36.32 37.91a.3 43.34{2 43.36	and						Administ. acadé.et intendance : rembours ^t de frais Administ. acadé. : matériel Etablissements scolaires : remboursement de frais Frais de stage Examens et concours Bibliothèques et matériel d'enseignement Etablissements scolaires du 2ème degré Enseig ^t français en Allemagne : mat. et rembour ^t frais Dépenses de locations et réquisitions : ets scolaires Achat et entretien de mat. auto : collège d'ens. techn. Etab. scolaires: trav. d'ent., d'aménag. et gros. réparat. Etab. scolaires non gérés par l'Etat : renouv. mat.st mob. scolaires Etab. scolaires : subventions etab. privés Frais de justice et réparations civiles Enseignement privé Allocation de scolarité
Aide sociale	34.38 43.31 43.32 43.33 43.34§3.4 43.35 43.71	ماه ماه ماه ماه ماه						Fourniture de livres scolaires Oeuvres complémentaires de l'école Etab. spéciaux du 2ème degré : ent. et trousseau élèves Enseig ^t techn et prof. : subventions diverses Enseig ^t privé : bourses et transports scolaires Ramassage scolaire Bourses et secours d'études

La répartition des indemnités, charges s'est faite selon les mêmes principes, au niveau de l'article ou de la ligne.

- 3.2. Les dépenses de fonctionnement ont été estimées plus simplement en prolongeant dans le passé les tendances observées entre 1966 et 1969.
- 3.3. L'aide sociale (public et privé) a été déterminée suivant les indications de la grille n° 2, puis répartie entre les quatre grandes filières du secondaire en conservant la répartition observée en 1966, soit :

	1er cycle	2è cycle général	2è cycle tech. long	2è cycle tech. court
649.825	359.353	101.373	39.639	149.460
100.0	55.3	15.6	6.1	23.0

Toutefois, nous avons préféré ne pas séparer la part de l'aide sociale allant aux enseignements public et privé respectivement, puisque ce n'était pas nécessaire pour l'étude et que la précision de l'estimation aurait été médiocre. Le lecteur intéressé par ces chiffres détaillés pourra choisir aisément la procédure d'estimation convenable à partir de nos données chronologiques ou des statistiques de boursiers de l'enseignement secondaire.

3.4. Les dépenses de personnel et de fonctionnement concernant l'enseignement secondaire privé en 1965 ont été calculées en deux temps. On a d'abord déterminé à partir du budget voté les dépenses totales relatives à l'enseignement privé, soit 877.283 milliers F pour le personnel (chap. 43-34 § 1) et 62.865 milliers F pour le fonctionnement en 1965 (chap.43-34 § 2 + chap. 36-32 + 15% du chapitre 46-31). Pour répartir ces deux montants entre les sept grandes filières primaires et secondaires, on a utilisé des taux déduits de l'examen de la série correspondante 1966-1969. Cette dernière peut en effet être établie à partir des Budgets fonctionnels du M.E.N. En ce qui concerne les dépenses de personnel, la répartition du total entre les filières est apparue très stable jusqu'en 1968. Il suffit donc de prendre pour 1965 la même répartition qu'en 1966. Par contre, les taux correspondant aux dépenses de fonctionnement ont été rétropolés sur la série 1966-1969 dans la mesure où leur évolution a été plus régulière.

ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS (public et privé) ET AUTRES ACTIONS EDUCATIVES

1) La distinction entre les enseignements supérieurs et les autres actions éducatives est en partie conventionnelle. L'école nationale des langues orientales vivantes et l'école nationale des Chartes, qui figurent dans la seconde rubrique, auraient pu aussi bien être rattachées à la première. Elles ne l'ont pas été, soit pour augmenter la précision de la mesure des effets distributifs de l'enseignement supérieur (Langues O'), soit pour s'écarter le moins possible du Budget fonctionnel publié par le M.E.N. (Chartes)

Sous le titre "Autres actions éducatives", on réunit les Ecoles Normales primaires (E.N.P.), le Conservatoire National des Arts et Métiers (C.N.A.M.) qui fournit une formation professionnelle pour adultes, les autres établissements de formation et le poste Etranger. Ce dernier rassemble les services rendus aux étudiants étrangers en France et les actions de coopération ou d'investissement culturel français à l'étranger. Du point de vue de notre étude, les autres actions éducatives ont ceci en commun que les dépenses afférentes ne peuvent être distribuées correctement entre des groupes sociaux, soit parce que les statistiques disponibles sont insuffisantes, soit parce que la population bénéficiaire n'est pas composée de nationaux.

2) Notre ventilation fonctionnelle du budget est beaucoup plus détaillée que celle qui est publiée depuis 1966 par la D.A.F. du M.E.N. Nous avons néanmoins cherché à rendre aussi simple et explicite que possible le passage d'un budget à l'autre, pour que notre nomenclature soit aisément transformable par des utilisateurs poursuivant d'autres buts que les nôtres. Ainsi, les équilibres comptables suivants assurent la cohérence des deux ensembles d'estimations et fournissent les règles de conversion annoncées :

```
F) Universités= Droit.Sc.Eco + Lettres + Sciences + Médecine-dentaire + Pharmacie (1)
```

F) Universités
$$=$$
 Universités $+$ Gds.Etabl. $+$ CROUS $+$ $=$ (2)

Etranger = Univ. (% ét. étrangers) + Coopération_{MFN} + ε (4)

F

F

- Technique supérieur_{MFN} = IUT + Ecoles d'ingénieurs + CNAM (5)
- Etabl. de formation_{MEN} = ENS ENSET + IPES + ENP + Autres (6)

Aide Soc. Supérieur = Aide Soc. Universités_{MEN} + Aide Soc. Techn. sup._{MEN} +

CROUS_{P+F} + IPES (7)

Aide Soc. Etabl. de formation $_{MEN}$ = Aide Soc. ENP + Aide Soc. Autres (8)

Dans ces équations, les titres symbolisent les crédits votés (ou les dépenses effectives) qui se rapportent à un service d'enseignement.

L'existence de (P,F) en marge signifie que l'équation correspondante doit être dédoublée pour les dépenses de personnel et de fonctionnement séparément ; en revanche, si P+F figure en marge, l'égalité n'est réalisée que pour la somme de ces dépenses. L'indice MEN signifie que le poste en question est celui qui figure dans le Budget fonctionnel du MEN. Tous les postes non indicés de la sorte figurent dans notre nomenclature ou sont définis explicitement ci-dessous :

(P,F) CROUS = chap.36-14 P+F CROUS_{P+F} = chap.36-14

 ε = Etabl. univ. africains et malgache (chap.36-12) + Gds établ. à l'étranger (chap.36-15 art. 8)

A ces différences près, la grille de répartition des chapitres budgétaires utilisée ici est identique à celle que la D.A.F. a mise au point à partir de 1966. Elle est reproduite sur les grilles $n^{\circ S}$ 3 et 4 et dans la note 6.

Une ligne d'ajustement a été insérée aux budgets annuels pour réaliser l'équilibre comptable global. Le montant qui s'y trouve inscrit provient des erreurs d'estimation ; par construction, il est nul en 1965.

3) Les évaluations ont été faites directement 1 à partir du budget voté en 1965 et 1969 ; celles qui correspondent aux années intermédiaires ont été établies au moyen des Budgets fonctionnels du MEN, des équilibres comptables mentionnés ci-dessus et d'estimations obtenues directement ou par interpolation.

¹ Toutefois en 1965, les dépenses de personnel + fonctionnement d'une part, et d'aide sociale des Etablissements de formation MEN, d'autre part, ont été calculées par rétropolation linéaire.

GRILLE N° 3 SUPERIEUR et AUTRES ACTIONS EDUCATIVES Personnel

1969

		Supérieur				Au	itres act	lons éduca	tives	
Poste budg. (Chapitre, art., {)	ł	Universités	IUT	Ecoles Ingénieurs ENS-ENSET Gds Etabl.	IPES	ENP	C.N.A.M.	Autres établ. de formation	Etranger	Contenu du poste budgétaire
31.07 31.08 31.11a.1§1 31.11a1§3 31.12 31.13 31.13a.1 31.14 31.15	20 20 20 20 20 20 20							777777		Personnel adm. et techn. : Rémunérations principales Personnel adm. et techn. : indemnités et charges Personnel enseigt et direction univ.:rémuné. principales Personnel observatoires Personnel enseigt et direction : indemnités, charges ENS(ENSET69), Gds étab., L.O., Chartes : rémuné. principales INSA : Rémunérations principales INSA , ENS., Gds étab., L.O., Chartes: indemn. et charges Personnel technique : Rémunérations principales
31.16 31.16a.1,2 31.17 a.1 31.17a.2 31.35a.1a.5 31.35a.2a.5 31.35a.3,4	9,0					77)				Gdes Ecoles d'enseig ^t techn. (sup) : rémuné. principales C.N.A.M. : Rémunérations principales C.N.A.M. : indemnités et charges Gdes écoles d'enseig ^t tech.(sup) : indemnités et charges Personnel enseignant :Rémunérations principales ENNA (ENSET 65) : Rénumérations principales Cent. Pédag.région. et nat. format. maîtres enfance inadap.:
31.62 31.91 33.91 36.13a.3,4,5 6,7 36.13a.8 36.13a.13,14 36.15a.7,11,						///				Bibliothèques : indemnités et charges Indemnités résidentielles Prestations et versements obligatoires Personnel grands établissements Personnel INSA Ecole nat. des L.O., Chartes : Rémunérations principales
36.15a.8 37.11§1 43.34§1	2]		1		311			Personnel Grands Etablissements Grands Etablissements à l'étranger Radio télé enseignement : personnel Facultés catholiques

GRILLE N° 4 SUPERIEUR et AUTRES ACTIONS EDUCATIVES Fonctionnement

1969

		Supérieur				\perp	Αι	tres acti	ons éduca	tives	
Poste budg. (Chapitre, art., j)	ł	Universités	IUT	Ecoles Ingénieurs	ENS-ENSET Gds Etabl.	IPES	ENP	C.N.A.M.	Autre établ. de formation	Etranger	Contenu du poste budgétaire
34.01a.4 34.02a.3 34.11a.1 34.11a.2 34.12 34.37a.1 34.37a.2 34.37a.3 34.41 34.62 34.62a.1 34.9254,5 35.61 36.12 36.13a.1 36.13a.2,3 4,5,6,7 36.13a.8 36.13a.9 36.13a.10, 11 36.13a.13, 14 36.15a.7,11 36.61 36.61a.4 36.61a.9 37.1152 43.12	*										Admin. acadé. et intendance : rembours. de frais Admin. acadé. : matériel Enseignement supérieur : remboursement de frais Enseignement supérieur : matériel (% en 1965) Ets scolaires : concours de recrut. des personnels Fonctionnement Fonctionnement : ENNA (et ENSET en 1965) Fonctionnement : centres pédagogiques rég. et nat. Coop. avec communauté et étrang.; mat. remb¹ de frais Coop. avec communauté et étrang.; frais de stage Bibliothèques: metboursement de frais Bibliothèques: metériel Bibliothèques de Gds établ. : matériel (% en 1965) Depenses de locat. et réquis. : enseignement supérieur Achat et entret. mat auto : enseig¹ sup. bibliot.(\$5,6en65) Participation aux frais d'aménag¹ des bibliot. municip. Subvent. fonct. : univers. et observ. (a.3 en 1965) Subvent. aux ets Univers. Etats Africains et Malgaches Subvent. de fonctionnement Matériel et fonctionnement : (Chap.36.33a.1 en 1965) Subvention de fonctionnement : (Chap.36.33a.1 en 1965) Subve (chap.36.33a. 3en 1965) Subv. de fonction. Ecc. Nat. des Langues Grient. vivantes Ec. Nat. des Chartes. Fonctionnement : bibliothèques Fonctionnement : bib

Les postes suivants ont été interpolés linéairement entre 1965

et 1969 : Grands Etablissements (personnel)

Ecoles d'ingénieurs

C.N.A.M.

E.N.S. - E.N.S.E.T.

I.P.E.S.

C.R.O.U.S. (personnel)

E.N.P. (pers. + fonct. + aide soc.)

Etranger (pers. + fonct.)

Les dépenses concernant les I.U.T. et les Autres établissements de formation ont été obtenues comme soldes, en appliquant respectivement les équations (5) et (6).

4) Nomenclatures :

- 4.1. Les écoles d'ingénieurs qui reçoivent des subventions du M.E.N. comprennent les Ecoles Centrale de Paris et de Lyon, les I.N.S.A., les E.N.I., les E.N.I.A.M., l'Institut Supérieur des Matériaux et de la Construction Mécanique. En règle générale, tous les postes intitulés "(grandes) écoles d'enseignement technique (supérieur)", y compris les "écoles techniques supérieures privées", ont été rattachés à cette rubrique.
- 4.2. Les Ecoles Normales Supérieures (E.N.S.- E.N.S.E.T.) comprennent : l'E.N.S. rue d'Ulm ; l'E.N.S. de jeunes filles, boulevard Jourdan ; l'E.N.S. de garçons de Saint Cloud ; l'E.N.S. de jeunes filles de Fontenay-aux-Roses ; l'E.N.S. de l'enseignement technique de Cachan (E.N.S.E.T.) ; les E.N. nationales d'apprentissage (E.N.N.A.). L'E.N.S.E.T. figurait dans les mêmes chapitres budgétaires que les E.N.N.A. en 1965, alors qu'on la trouve en 1969 avec les E.N.S.
- 4.3. Les grands établissements sont définis dans cette étude par la liste suivante : Collège de France, Institut d'hydrologie et de climatologie, Muséum national d'histoire naturelle, Service de muséologie, Ecole pratique des hautes études,

Ecole française de Rome, Institut de France (et fondations), Académie de médecine, Institut national pour la formation des adultes, Palais de la découverte, Fondation nationale des Sciences Politiques, Fondation Thiers, Centre d'études de politique étrangère, Maison des Sciences de l'homme, Observatoires de Paris et départements, Institut de Physique du globe de Paris, Bureau des Longitudes.

A bien des égards, cette énumération n'est pas satisfaisante. C'est ainsi que l'Eccle pratique des hautes études aurait pu être considérée comme une "éccle" à l'instar de ce que font Y. Horrière et P. Petit dans leurs études de l'enseignement supérieur ; l'Institut national pour la formation des adultes aurait pu constituer, avec le C.N.A.M., une fonction "Formation pour adultes"; les Observatoires ou la Maison des Sciences de l'homme auraient pu figurer entièrement dans la rubrique Recherche; les Grands établissements à l'étranger qui, considérés comme investissements culturels à l'étranger, ont été ajoutés au poste Etranger, auraient pu également être joints à la liste ci-dessus conformément au Budget fonctionnel du M.E.N. Pour justifier nos choix, disons que :

- a) notre budget n'est pas entièrement fonctionnel, car l'étude concerne les effets distributifs du budget, et non pas les fonctions qu'il remplit ;
- b) pour étudier la distribution des revenus, il faut définir strictement
 la collectivité concernée. Celle-ci est ici la collectivité nationale;
- c) notre budget est aussi proche que possible de celui établi depuis 1966 par la D.A.F. du MEN ;
- d) il est concevable qu'un assez grand nombre d'établissements, hétéroclites bien que liés à l'enseignement supérieur, auront dans l'ensemble un effet de distribution analogue à l'effet moyen des universités. Si on les avait pris un à un, on aurait au contraire été incapable d'en mesurer les effets distributifs.

¹ Y. Horrière, P. Petit, Les effets redistributifs de l'enseignement supérieur, ronéo, C.E.P.R.E.M.A.P., Nov. 1972

Y. Horrière, P. Petit, Effets redistributifs immédiats de l'enseignement supérieur : analyse comparative des années 1965, 1967 et 1970, ronéo, C.E.P.R.E.M.A.P., Juin 1973.

4.4. Les Autres établissements de formation comprennent, entre autres, Les Centres pédagogiques régionaux et nationaux, l'Ecole nationale des langues orientales vivantes, l'Ecole nationale des Chartes, les Centres nationaux de formation des maîtres de l'enfance inadaptée,...

5) Universités (personnel et fonctionnement) :

Cet ensemble est divisé en cinq disciplines qui correspondent aux anciennes facultés ¹. En outre, les E.N.S.I. sont rattachées aux facultés de Sciences. Enfin, les crédits de bibliothèques figurent dans ce poste à moins qu'ils ne soient attribués explicitement à d'autres établissements recensés dans notre nomenclature.

Les dépenses globales de personnel et de fonctionnement concernant les universités sont déterminées par application de (2). Il suffit donc de les répartir entre les cinq disciplines pour chacune des années de la période d'étude. Malheureusement, il n'existe pas encore en France d'estimation représentative des coûts budgétaires respectifs de ces enseignements entre 1965 et 1969. Cependant, une telle analyse a été réalisée pour l'année civile 1967 par la Direction des Enseignements supérieurs du MEN² : les coûts de l'étudiant y sont mesurés selon plusieurs définitions alternatives pour quatre disciplines à partir des dépenses effectives engagées par les établissements. Les résultats de cette étude ont servi de base à nos calculs, dans la mesure où ils proviennent directement du budget, où ils s'appliquent à l'année médiane de notre période d'analyse, et où ils pouvaient être adaptés à nos propres définitions de postes moyennant quelques recombinaisons de chiffres.

¹ Avant la loi d'orientation de 1968

² Cf. *Coûts de l'étudiant*, Direction des Enseignements supérieurs, bureau C2, M.E.N.

Le tableau suivant indique les dépenses moyennes respectives de personnel et de fonctionnement par étudiant et par discipline en 1967, conformément aux définitions de postes retenues dans notre étude, et les effectifs d'étudiants concernés (y compris les étrangers) :

en F. 1967

Dépenses effectives	Droit- Sc.Eco.	Lettres- Sc.Hum.	Sciences- E.N.S.I.	Médecine- Dentaire- Pharmacie
Personnel	905	1454	3439	3822
Fonctionnement	201	227	959	872
Effectifs d'étudiants concernés	93.000	156.000	127.000	72.000

On déduit immédiatement de ce tableau, pour l'année 1967, une répartition des dépenses budgétaires de personnel et de fonctionnement entre les quatre disciplines couvertes.

A défaut d'autre information, on a supposé que les dépenses moyennes sont identiques dans les universités de pharmacie et de médecine-dentaire; aussi, la masse correspondante au bloc médecine-dentaire-pharmacie a-t-elle été simplement distribuée entre ces deux composantes en proportion des effectifs d'étudiants concernés.

En fait, la répartition des dépenses budgétaires de personnel et de fonctionnement a beaucoup varié entre 1965 et 1969, sous le double jeu de l'évolution des effectifs et des coûts unitaires dans les diverses disciplines. Il est donc insuffisant d'adopter la même répartition sur toute la période, et il faut tenir compte de son évolution. La première étude chronologique réalisée en France est due à S. Cuenin ; elle couvre (et au-delà) notre intervalle mais concerne les seules universités de Dijon. Les enseignements médicaux, dentaires et pharmaceutiques en sont par ailleurs exclus. Aussi les estimations qu'elle fournit ne peuvent-elles prétendre à la représentativité, comme on peut le constater très simplement en les comparant à celles du M.E.N. en 1967.

¹ S. Cuenin, L'analyse des coûts dans l'enseignement supérieur (l'exemple de l'université de Dijon), ronéo, I.R.E.D.U., Mars 1972.

Nous avons pourtant nourri l'espoir que ces statistiques, remarquablement homogènes, constitueraient un indice acceptable d'évolution des coûts unitaires en moyenne période. Seules des études plus complètes permettront de surmonter cette hypothèse hardie et d'améliorer les estimations actuelles ; nous pensons néanmoins qu'une hypothèse d'évolution des dépenses, même grossière, est préférable à l'hypothèse alternative de constance, vu l'importance des masses concernées et des changements observés. Le tableau ci-dessous donne la série des dépenses moyennes de personnel et de fonctionnement par étudiant, pour trois disciplines, conformément aux définitions de postes retenues dans cette étude :

En F. constants 1970

Discipline Dépenses	1965	1966	1967	1968	1969
Droit - Sc. Eco.					
Personnel	2561	2231	2014	1957	1929
Fanctionnement	304	283	270	264	269
Lettres					
Personnel	2018	2010	1940	1983	2046
Fonctionnement	157	183	214	223	233
Sciences					
Personnel	3500	3390	3483	3815	4279
Fonctionnement	444	450	569	717	690

Dépenses moyennes par étudiant - Dijon

Ce tableau permet de calculer le taux d'accroissement relatif des dépenses unitaires de personnel ou de fonctionnement entre deux années consé-

cutives pour la discipline i (i = 1, 2, 3) : $\frac{dC_1}{C_1}$ (n, n+1). Notons p_i le pourcentage de crédits budgétaires (de dépenses effectives) imputé à la discipline i au ccurs de l'année civile n, B_{sup} la masse budgétaire à répartir pour cette même année entre toutes les universités, et N_i les effectifs d'étudiants concernés.

Par définition,

$$P_{\underline{i}} = \frac{C_{i} N_{i}}{\sum_{i=1}^{3} C_{i} N_{i}}$$

et, si les estimations sont correctes :

$$\sum_{i=1}^{3} C_i N_i = B_{sup}$$

Supposant que cette condition est vérifiée et prenant la différentielle logarithmique de p_{i} , il vient :

$$\frac{d p_{i}}{d p_{i}} = \frac{d C_{i}}{d p_{i}}$$

d C. (n, n+1) est estimé à partir du tableau précédent, de proche en proche, $C_{\rm i}$

en partant de l'année de référence 1967 pour laquelle on dispose d'une esti-

mation absolue des C_1 , $\frac{d\ N_1}{N_1}$ (n, n+1) est mesuré à partir des statistiques

d'effectifs d'étudiants inscrits dans chaque discipline universitaire (y compris

les étrangers) ; et $\frac{\text{d B}}{\text{sup}}$ est évalué à partir des budgets fonctionnels mis B_{sup}

en francs constants 1970 1 . On obtient ainsi, de proche en proche, $p_{\underline{i}}(n)$

(n = 1965... 1969) pour trois disciplines (i = 1, 2, 3) et, par différence de la somme de ces trois nombres avec 100, le pourcentage correspondant aux universités médicales, dentaires et pharmaceutiques. Les résultats sont consignés dans le tableau ci-après :

Les déflateurs utilisés par S. Cuenin (op. cit.) sont l'indice d'ensemble des traitements de la fonction publique (base 100 en 1962), pour les dépenses de personnel; et l'indice général des prix de gros (base 190 en 1949), pour les dépenses de fonctionnement.

En %

Discipline Dépenses	1965	1966	1967	1968	1969
Depenses					
Droit - Sc. Eco.	36				
Personnel	10.	9	8	8	8
Fonctionnement	8	9	8	8	8
Lettres					
Personnel	22	22	22	23	25
Fonctionnement	11	13	15	14	15
Sciences					
Personnel	47	47	43	43	39
Fonctionnement	49	52	51	52	42
Médecine-dentaire - pharmacie					
Personnel	21	22	27	26	28
Fonctionnement	32	26	26	26	35
Ensemble					
Personnel	100	100	100	100	100
Fonctionnement	100	100	100	100	100

Répartition des dépenses budgétaires de personnel et de fonctionnement entre quatre disciplines universitaires

- Evolution entre 1965 et 1969 -

La période 1965-1969 paraît avoir été marquée, au vu de ce tableau, par une substitution assez rapide des études médicales aux études scientifiques et par une certaine stabilité des dépenses consacrées à chacun des deux grands blocs de disciplines (Droit - Lettres, Sciences - Médecine).

Les dépenses budgétaires ainsi obtenues pour quatre disciplines universitaires sont ensuite divisées en deux parties, dont l'une est imputable aux étudiants français et l'autre aux étudiants étrangers. La proportion affectée aux premiers est celle que l'on observe sur les effectifs d'étudiants pour chaque discipline et année civile. Elle est reproduite ci-après :

(Fn %)

Discipline	1965	1966	1967	1968	1969
Droit - Sc. Eco.	92.75	91.36	92.47	94.44	94.26
Lettres	91.67	88.64	88.46	93.71	95.05
Sciences	88.98	86.15	92.91	95.28	95.76
Médecine Dentaire Pharmacie	87.72	85.94	90.28	93.26	92.05 87.50 91.40 90.00

Proportion d'étudiants inscrits dans les universités situées en France par année civile et discipline

6) Supérieur (aide sociale) :

Les dépenses d'aide sociale consacrées à l'enseignement supérieur sont divisées en trois parties auxquelles correspondent trois répartitions sociales différentes :

- (i) prestations en espèces
- (ii) prestations en nature
- (iii) I.P.E.S.

6.1. Les prestations en espèces comprennent essentiellement les bourses d'enseignement supérieur (chap. 43-71 art. 1) auxquelles s'ajoutent les prêts d'honneur (chap. 43-72) et bourses de voyages (chap. 43-73 art. 1).

Les prestations en nature 1 comprennent le C.R.O.U.S. (chap. 36-14), les oeuvres sociales en faveur des étudiants (chap. 46-11), les exonérations et encouragements divers (chap. 43.11) et les contributions de l'Etat au régime de Sécurité Sociale des étudiants (chap. 47-72).

¹ Les crédits destinés à la médecine préventive (% chap. 36-11) sont inclus dans les dépenses de fonctionnement.

6.2. Les crédits d'aide sociale se répartissent comme suit entre ces deux rubriques :

	1965	1966	1967	1968	1969
Prest. en espèces	217.059	249.320	282.117	308.983	367.976
Prest. en nature	122.626	141.887	159.179	183.340	212.074

Les prestations en espèces sont à répartir entre les groupes sociaux en appliquant les taux du Tableau 19 (bourses de l'enseignement supérieur); les prestations en nature, par contre, sont imputées uniformément aux étudiants français appartenant à toutes les disciplines universitaires (Tableau 17).

RECHERCHE, ADMINISTRATION CENTRALE:

- 1) Les dépenses de recherche ont été calculées en 1965 en suivant la grille de répartition établie par le MEN depuis 1966. Elles correspondent aux crédits du C.N.R.S., aux subventions de recherche scientifique versées aux établissements d'enseignement ou de recherche et aux primes de recherche scientifique versées aux professeurs de l'enseignement supérieur.
- 2) Les dépenses d'administration centrale sont celles qui bénéficient directement aux services de l'administration centrale, des inspections, aux organismes de documentation pédagogique et de télé-enseignement, aux bureaux universitaires de statistiques et de documentation scolaire et professionnelle, et aux centres d'orientation scolaire et professionnelle (établissements scolaires).

On a conservé la grille de répartition utilisée par le MEN depuis 1966, à ceci près que les dépenses deschap. 34-01 et 34-02 imputables aux administrations académiques devraient être logiquement réparties entre les établissements d'enseignement en suivant la grille afférente au chap. 31-07 (personnel administratif et technique). En 1965, ce poste a été construit comme un solde : en l'additionnant aux autres, on obtient en effet le total des dépenses ordinaires inscrites au Budget de l'Education Nationale et non imputable au Secrétariat chargé de la Jeunesse et des Sports.

TABLEAU 20

Ventilation entre les services du Budget de l'Education Nationale :

Crédits votés (dépenses ordinaires) en 1965

					<u> </u>	
				196	5	
			Personnel	Fonctionnement	Aide Sociale	Dépenses Ordinaires
			(50.)00	(5.700	984	740 400
Primaire public Prescolai			652 422 3 686 172	65 793 235 628	25 637	719 199 3 947 437
et privé	Elémentaire Spécial			9 538	3 559	148 474
			135 377			
Enseignement pri	maire public e	et prive	4 473 971	310 959	30 180	4 815 110
	,	Lycée C.E.S.	1 240 408	77 500		
	1er cycle	C.E.G.	644 717	45 500		
Secondaire	}					
public	7	Général	714 918	39 000		
	2ème cycle	Technique long	279 197	22 000		
		Technique court	615 139	117 000		
Enseignement secondaire public			3 494 379	301 000		
Σ Enseignement sec	ondaire privé		367 669	31 809	649 825	4 844 682
					=	
		Droit - Sciences éco.	66 530	16 293		
	Universités (part impu-	Lettres	144 661	22 143		
	tée aux	Sciences	299 978	95 740		
	étudiants français)	Médecine dentaire	100 422	46 846		
Supérieur	Irançais/	Pharmacie	31 712	14 793		
public et privé	I.U.T.			<u>l</u> (339 685	
	Ecoles d'ing	-(-:	1.1	8 483	339 00)	
	E.N.S E.M			8 948		
	Grands établ		38 905	10 058		
		IIssements	30 905	10 030	110 720	
	\ I.P.E.S.					. 115 045
Enseignement sup	erieur public	et prive	99:	5 512	450 405	1 445 917
	E.N.P.		153	3 508	34 242	187 750
Autres actions	C.N.A.M.			1 470		11 470
éducatives	Autres		j	5 531	3 058	199 589
	Etranger			9 593	7 001	146 594
Recherche	-		312 808	261 968		574 776
Administration cer	ntrale			7 019		307 019
Ajustement			301			
Total : dépenses o	ordinaires					12 532 907

TABLEAU 21

Ventilation entre les services du Budget de l'Education Nationale :

Crédits votés (dépenses ordinaires) en 1966

				(en	milliers de	francs)
				196	56	
			Personnel	Fonctionnement	Aide Sociale	Dépenses Ordinaires
Primaire public	Prescolaire		757 787 3 759 608	75 246 259 364	1 092 26 621	834 125 4 045 593
et privé	Spécial		157 230	11 657	3 798	172 685
Σ Enseignement p	rimaire public	et privé	4 674 625	346 267	31 511	5 052 403
	1er cycle	Lycée C.E.S.	1 406 369 757 275	87 813 47 284	352 956	2 651 697
secondaire public	2ème cycle	Général Technique long Technique court	767 846 663 023 667 193	39 449 49 586 151 804	94 114 40 379 158 991	901 409 752 988 977 988
Enseignement se	condaire publ	ic	4 261 706	375 936	646 440	5 284 082
Σ Enseignement se	I Enseignement secondaire privé			70 739	70 395	527 080
Supérieur public/	Universités (part impu- tée aux étudiants français)	Droit - Sciences éco. Lettres Sciences Médecine dentaire Pharmacie	65 565 155 498 322 868 115 121 35 640	19 273 \ 27 010 105 006 39 940 12 434		
et privé	I.U.T. Ecoles d'ing E.N.S E.N. Grands établ	S.E.T.		161 434 12 463	391 207	
Σ Enseignement su	I.P.E.S.	o et privé	1.06	60 112	(117 100)	1 569 1:00
Autres actions	E.N.P.	c et prive	16	66, 765 12 000	508 307 33 235	1 568 420 200 000 12 000
éducatives	Autres		20	03 202 10 500	2 430 6 016	205 632 146 516
Recherche Administration ce Ajustement	ntrale		344 148 319 852	269 340 73 072		613 488 392 924 + 23 325
Total dépenses or	dinaires			<u> </u>		14 025 870

TABLEAU 22

Ventilation entre les services du Budget de l'Education Nationale :

Crédits votés (dépenses ordinaires) en 1967

			 			
				196	7	
			Personnel	Fonctionnement	Aide Sociale	Dépenses Ordinaires
Primaire public	Prescolaire		805 650 3 867 860	76 749 260 597	1 294 33 878	883 693 4 162 335
et privé	Spécial		186 036	11 675	4 084	201 795
Σ Enseignement pri	maire public et	privé	4 859 546	349 021	39 256	5 247 823
	ler cycle	Lycée C.E.S.	1 546 672	108 734	374 187	2 844 943
Secondaire public	}	[Général	761 794 919 067	53 556) 45 522	99 614	1 064 203
	2ème cycle	Technique long	694 978	59 615	42 854	797 447
	<u> </u>	Technique court	719 263	173 092	167 153	1 059 508
Σ Enseignement sec	ondaire public		4 641 774	440 519	683 808	5 766 101
Σ Enseignement sec	ondaire privé		379 917	96 296	81 293	557 506
Supérieur public	Universités (part impu- tée aux étudiants français)	Droit - Sciences éco Lettres Sciences Médecine dentaire Pharmacie	68 555 180 351 370 238 173 758 52 136	21 545 38 644 138 000 52 583 15 778	441 296	
et privé	I.U.T. Ecoles d'ingé E.N.S E.N.		50	5 106 0 601 6 021		
	Grands établi I.P.E.S.	ssements	44 400	15 455/	(123 600)	
Σ Enseignement sup	érieur public e	t privé	1 30	3 171	564 896	1 868 067
A	E.N.P.			30 724	31 276	212 000
Autres actions éducatives)C.N.A.M. Autres			12 535 12 704	1 800	12 535 214 504
educasi (Ca	Etranger			41 400	8 216	149 616
Recherche Administration cent	Recherche Administration centrale		393 059 362 671 	324 704 86 010 		717 763 448 681 - 9 776
Total : dépenses o	rdinaires			<u> </u>		15 184 820
						., ., .

TABLEAU 23

Ventilation entre les services du Budget de l'Education Nationale :

Crédits votés (dépenses ordinaires) en 1968

					(en milliers	de irancs/
				19	68	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
			Personnel	Fontionnement	Aide Sociale	Dépenses Ordinaires
	Prescolaire		891 170	81 112	1 648	973 930
Primaire public et privé	{Elémentaire		4 055 842	268 890	35 865	4 360 597
	Spécial		218 415	12 945	5 075	236 435
Σ Enseignement pri	maire public	et privé	5 165 427	362 947	42 588	5 570 962
Secondaire public	1er cycle	Lycée C.E.S.	1 836 916 806 128	121 140) 53 162	391 574	3 208 920
	\	Général	971 785	50 950	106 326	1 129 061
	2ème cycle	Technique long	754 196	67 554	45 814	867 564
		Technique court	835 301	203 534	185 280	1 224 115
Σ Enseignement sec	ondaire publ	ic	5 204 326	496 340	728 994	6 429 660
Enseignement sec	ondaire priv	ś	406 221	111 166	92 658	610 045
Supérieur public (et privé	Universités (part imputée aux étudiants français) I.U.T. Ecoles d'ing E.N.S E.I Grands étab. I.P.E.S.	Sciences Médecine dentaire Pharmacie génieurs	60	27 258 47 333 178 752 69 347 18 135 549 617 501 18 104	492 3 23 (1 3 0 000)	
I Enseignement sup	érieur publi	et privé	1 609	992	622 323	2 232 315
Autres actions éducatives	E.N.P. C.N.A.M. Autres Etrangers		13 219	078 070 902 200	28 922 1 170 9 016	224 000 13 070 221 072 151 216
Recherche Administration centrale Ajustement		452 241 404 389 	380 496 96 374 	 	8 3 2 737 500 763 - 66 341	
Total : dépenses o	rdinaires					16 719 499

TABLEAU 24

Ventilation entre les services du Budget de l'Education Nationale :

Crédits votés (dépenses ordinaires) en 1969

				196	69	
			Personnel	Fontionnement	Aide Sociale	Dépenses Ordinaires
Primaire public	Prescolaire		1 001 452	82 305	1 891	1 085 648
et privé	Elémentaire		4 331 561	264 579	39 207	4 635 347
(Spécial		252 960	13 952	7 896	274 808
Enseignement prim	maire public e	t privé	5 585 973	360 836	48 994	5 995 803
	1er cycle	Lycée C.E.S.	2 185 294	132 907	439 659	3 663 861
,	ler cycle	C.E.G.	854 058	51 943	439 079	3 003 001
Secondaire public)	Général	1 172 892	52 349	110 538	1 335 779
•	2ème cycle	Technique long	851 528	68 333	85 370	1 005 231
	<u>'</u>	Technique court	999 866	195 363	204 787	1 400 016
I Enseignement seco	ondaire public		6 063 638	500 895	840 354	7 404 887
Σ Enseignement seco	ondaire privé		510 683	120 838	100 298	731 819
	1	Droit - Sciences éco	95 667	32 451		
	Universités		301 466	61 355		
	(part im- putée aux	Sciences	473 799	173 076		
	étudiants	Médecine dentaire	274 559	114 288		1
Supérieur public et privé	français)	[Pharmacie	56 155	23 375	580 050	
	1.U.T.		154	604		1
	Ecoles d'i	ngénieurs	70	674		
	E.N.S E	.N.S.E.T.	72	920		
	Grands éta	blissements	50 233	20 773		
	I.P.E.S.				136 481	
Σ Enseignement supé	rieur public e	t privé	1 975	395	716 531	2 691 926
	E.N.P.			301	31 802	237 103
Autres actions	C.N.A.M.			605		13 605
éducatives	Autres			960	541	307 501
	Etranger		143	115	9 566	152 681
decherche			527 990	379 077		907 067
Administration cent	rale		426 707	94 387		521 094
Ajustement						+ 3 846
Total : dépenses or	dinaires	×		l <u> </u>		18 967 332

SECTION 3 - Crédit budgétaire annuel perçu par une famille selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille, le cycle d'enseignement et l'année civile (1965-1969) : Tableaux et méthodes (25 à 40) :

Crédit budgétaire annuel affecté à l'enseignement supérieur et perçu par la famille selon la catégorie socic-professionnelle du chef de famille et l'année civile :

Tableau 25 : Supérieur: personnel + fonctionnement

Tableau 26 : Supérieur: Aide sociale

Tableau 27 : Supérieur : Total des dépenses ordinaires

Crédit budgétaire annuel perçu par la famille selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille, le cycle d'enseignement et l'année civile :

Tableau 28 : Exploitants agricoles

Tableau 29 : Salariés agricoles

Tableau 30 : Industriels

Tableau 31 : Gros et moyens commerçants

Tableau 32 : Artisans, petits commerçants

Tableau 33 : Cadres supérieurs, professions libérales

Tableau 34 : Cadres moyens

Tableau 35 : Employés

Tableau 36 : Ouvriers

Tableau 37 : Personnel de service

Tableau 38 : Autres catégories

Tableau 39 : Inactifs

Tableau 40 : Ensemble

CALCUL DU CREDIT BUDGETAIRE ANNUEL PERCU PAR UNE FAMILLE SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE FAMILLE, LE CYCLE D'ENSEIGNEMENT ET L'ANNEE CIVILE :

1) Les tableaux 25 à 40 indiquent le coût moyen des services d'enseignement divisibles (Spécial et Autres actions éducatives exclus) qui seraient consommés par une famille si les crédits votés étaient juste dépensés. Dans ces estimations, on ne tient compte que des dépenses ordinaires du Budget de l'Education Nationale.

Une série de coûts moyens est construite entre 1965 et 1969 pour six cycles d'enseignement :

- primaire (1)
- secondaire 1er cycle (2)
- scolarité obligatoire (3 = 1 + 2)
- secondaire 2è cycle (4)
- supérieur (5)
- scolarité facultative (6 = 4 + 5)

Pour le supérieur, les résultats peuvent être fournis dans une nomenclature de catégories socio-professionnelles en 23 postes et il a paru intéressant de distinguer les crédits d'aide sociale (tableau 26) des crédits de personnel et fonctionnement (tableau 25). En additionnant ces deux tableaux, on obtient évidemment le tableau 27. Mais, pour l'ensemble des autres cycles, les données de base sont moins détaillées: aussi, les résultats complets sont fournis dans une nomenclature de catégories socio-professionnelles en 12 postes.

Chaque fois que les taux de répartition des effectifs scolaires ou universitaires (ou des boursiers) entre les catégories sociales (tableaux 1 à 19) sont encadrés par une fourchette, le coût moyen du cycle d'enseignement correspondant est lui-même compris entre deux bornes. Dans ces conditions, la confiance que l'on peut accorder à ces résultats finals est démontrée par l'étroitesse remarquable des intervalles calculés.

- 2)Pour chaque catégorie socio-professionnelle, on a calculé trois nombres :
 - (i) le bénéfice moyen perçu par une famille réelle de cette C.S.P.
 - (ii) le bénéfice moyen perçu par une $famille\ standard$ de cette C.S.P.
 - (iii) = (i) (ii)
- 2.1. Pour apprécier la redistribution des revenus opérée par l'enseignement, il peut être opportun en effet de séparer l'effet-C.S.P. (ii) de l'effet-taille (iii). L'effet C.S.P. indique ce que recevrait une jamille, dont le chef possède une catégorie socio-professionnelle déterminée, si elle avait un nombre d'enfants en âge d'être scolarisés dans un cycle d'enseignement identique à la moyenne nationale. L'effet-taille indique le surplus (positif ou négatif) qu'elle reçoit parce que cette famille a en réalité plus (moins) d'enfants en âge d'être scolarisés dans un cycle d'enseignement que la moyenne nationale.
- Si l'encouragement de la natalité est un désir tutélaire de l'état, comme le suggèrent les déclarations officielles et le développement des prestations familiales, on s'attend à ce que le coût de l'éducation d'un enfant supplémentaire soit compensé par l'affectation budgétaire. En d'autres termes, tous les enfants d'une même famille auront alors la même probabilité de bénéficier du service gratuit d'enseignement, quel que soit leur nombre. Cette probabilité ne dépendra que de la C.S.P. du chef de famille. L'effet-C.S.P. permet donc de mieux apprécier la justice distributive du service d'enseignement, une fois réalisée la compensation des familles nombreuses mesurée par l'effet-taille.
 - 2.2. Pour illustrer le mode de calcul de ces trois nombres, définissons
 - i = indice courant de la C.S.P. du chef de famille
 - N = nombre total d'enfants de la C.S.P. i qui fréquentent un cycle d'enseignement
 - N = nombre total d'enfants qui fréquentent un cycle d'enseignement
 - $x_i = \frac{N_i}{N}$ = taux de répartition de la C.S.P. i dans un cycle d'enseignement

F, = nombre total de familles biologiques de la C.S.P. i

NE = nombre total d'enfants de la C.S.P. i en âge d'être scolarisés dans un cycle d'enseignement

$$n_i = \frac{NE_i}{F_i}$$
 = nombre moyen d'enfants par famille de la C.S.P. i en âge d'être scolarisés dans un cycle d'enseignement

B = crédit budgétaire total imputé au cours d'une année civile à un cycle d'enseignement.

 $\frac{B}{N}$ est le coût budgétaire d'un cycle d'enseignement que percevrait un élève représentatif ; N_i . $\frac{B}{N}$ est donc le crédit total imputé à la C.S.P. i, et $\frac{N_i}{NE_i}$. $\frac{B}{N}$ est le crédit que perçoit en moyenne un enfant de la C.S.P. i. En définitive,

(i)
$$\frac{N_i}{NE_i}$$
 . $\frac{B}{N}$. n_i est l'équivalent-revenu du service d'enseignement consommé par une famille réelle de la C.S.P. i

(ii)
$$\frac{N_i}{NE_i}$$
 . $\frac{B}{N}$. n est l'équivalent-revenu du service d'enseignement consommé par une famille-standard de la C.S.P. i (effet-C.S.P.)

(iii)
$$\frac{N_i}{NE_i}$$
 . $\frac{B}{N}$. (n - n) est l'effet-taille attribué à la C.S.P. i .

Des expressions convenables de ces trois grandeurs ont été utilisées pour simplifier les calculs. Ainsi,

(i)
$$\frac{N_i}{NE_i} \cdot \frac{B}{N} \cdot n_i = \frac{N_i}{F_i} \cdot \frac{B}{N} = \frac{N_i}{N} \cdot \frac{B}{F_i} = \times_i \cdot \frac{B}{F_i}$$

(ii)
$$\frac{N_i}{NE_i} \cdot \frac{B}{N} \cdot n = \frac{N_i}{n_i F_i} \cdot \frac{B}{N} \cdot n = \frac{N_i}{N} \cdot \frac{B}{F_i} \cdot \frac{n}{n_i} = (i) \times \frac{n}{n_i}$$

$$(iii) = (i) - (ii)$$

Les $\mathbf{x_i}$ sont tirés des tableaux 1 à 19 et B est fourni par les tableaux 20 à 24. Le nombre de familles biologiques de la C.S.P. i $(\mathbf{F_i})$ entre 1965 et 1969 a été déterminé en interpolant linéairement les résultats des recensements de la population de 1962 et 1968 (1962 : Annuaire Statistique de la France - 1967, tableau IX, p. 40 ; 1968 : Annuaire Statistique de la France 1970-1971, tableau XI, p. 29).

- 2.3. En ce qui concerne n et n_{i} , il faut noter que ces deux grandeurs n'interviennent que par leur rapport. Il est donc suffisant de les calculer pour la seule année 1968 en admettant que la variation du rapport est assez faible sur la période étudiée. Pour calculer le nombre total d'enfants de la C.S.P. i en âge d'être scolarisés dans un cycle d'enseignement (NE_{i}), on a eu recours à plusieurs tableaux issus du sondage au 1/4 du recensement de la population de 1968 et non publiés par l'I.N.S.E.E. Ceux-ci indiquent le nombre d'enfants de la C.S.P. i âgés de :
 - (a) 0 à 2 ans inclus
 - (b) 0 à 16 ans inclus
 - (c) 0 à 24 ans inclus

A chaque cycle d'enseignement, a été associée de manière purement opératoire une tranche d'âge de scolarisation :

- (d) primaire, secondaire 1er cycle et scolarité obligatoire : 3 à 16 ans inclus
- (e) secondaire 2è cycle : 15 à 19 ans inclus
- (f) supérieur : 19 à 24 ans inclus
- (g) scolarité facultative : 17 à 24 ans inclus

Les effectifs opératoires se déduisent des valeurs vraies (a), (b), (c) par les formules suivantes :

- (d) = (b) (a)
- (g) = (c) (b)
- (e) = $1/7 \cdot (d) + 3/8 \cdot (g)$
- $(f) = 3/4 \cdot (g)$

Les hypothèses implicites aux calculs de (e) et de (f) sont évidentes : on admet que tous les âges qui appartiennent à une même tranche contiennent des effectifs égaux.

Les nombres d'enfants par famille n et n sont ensuite calculés en appliquant leurs formules respectives de définition.

Crédit budgétaire annuel affectéselon la catégorie socio-prof

SUPERIEUR-

Bénéfice perçu par famille et décomposition selon la CSP et la taille		1965		1966					
C.S.P. Chef de famille	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	t			
				_					
Exploitants agricoles	45	33	12	51	37	AT :			
Salariés agricoles	19	16	3	22	18				
Industriels	431	326	105	421	318				
Gros et moyens commerçants	210	184	26	215	188	=1			
Artisans et petits commerçants	98	96	2	106	104				
Professions libérales, médicales	1018	878	140	1019	879				
Professeurs, professions lit. et scient.	579	688	-109	603	717				
Ingénieurs	427	425	2	443	441				
Cadres administratifs supérieurs	368	278	90	35 9	269				
Instituteurs, professions int. div.	349	402	-53	338	389				
Services médicaux et sociaux	225	245	-20	221	240	7			
Techniciens	88	121	-33	84	115				
Cadres administratifs moyens	247	242	5	237	233	-			
Employés de bureau	82	71	11	88	77				
Employés de commerce	150	176	-26	149	175				
Contiemaîtres	62	52	10	69	58				
Ouvriers qualifiés	22	24	-2	26	29				
Ouvriers spécialisés	22	22		23	23	ŀ			
Mineurs, marins, pêcheurs	11	8	3	19	15				
Personnel de service	47	37	10	43	314				
Artistes, clergé	225	322	-97	256	367				
Armée, police	94	91	3	85	82				
Inactifs, non déclarés	33	51	-18	41	63				
	-								
				1					
	1		10		1				
	1.	i .		1	1				

ent supérieur et perçu par la famille chef de famille et l'année civile

FONCTIONNEMENT

	1967			1968		1969					
ille ile n F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)			
66	48	18	89	65	24	122	89	33			
30	25	5	46 38		8	72	60	12			
511	387	124	1 1 1		142	616	466	150			
255	223	32	292	255	37	335	293	42			
131	128	3	156	152	14	193	189	4			
1275	1100	175	1421	1226	195	1688	1456	232			
679	807	-128	740	880	-140	827	983	-156			
546	544	2	593	591	2	657	654	3			
431	326	105	487	368	119	542	410	132			
384	442	- 58 ₋	472	544	-72	535	616	-81			
243	264	-21	247	269	-22	262	285	-23			
100	137	-37	126	173	-47	164	225	-61			
268	263	5	306	300	6	345	339	6			
105	92	13	128	112	16	148	129	19			
179	210	-31	218	256	-38	257	301	-44			
83	69	14	108	90	18	141	118	23			
32	36	-4	42	47	-5	54	60	-6			
27	26	1	36	35	1	46	45	1			
30	23	7	42	32	10	54	41	13			
43	314	9	50	40	10	57	45	12			
182	261	-79	205	294	-89	168	241	-73			
116	113	3	155	150	5	186	180	6			
46	71	-25	65	100	-35	89	138	-49			
		5									

Bénéfice perçu par la famille et décomposition selon la CSP et la taille			1965	5	_		1966				
C.S.P. Chef de famille	rée:	Famille réelle (en F)		ille lard: : CSP F)	Efi tail (er		Fami réel (er		Famil stands effet (en F	csp	
	=										
Exploitants agricoles	31	24	23	17	8	7	36	31	26	2	
Salariés agricoles	20	19	17	16	3	3	24	23	20	1	
Industriels	80	85	61	64	19	21	86	90	65	6	
Gros et moyens commerçants	56	65	49	57	7	8	62	68	54	5	
Artisans et petits commerçants	41	45	40	<u> հ</u>	1	1	46	50	45	1	
Professions libérales, médicales	205	231	177	199.	28	32	225	244	194	2	
Professeurs, professions lit. et scient.	209	227	249	270	-40	-43	224	235	266	2	
Ingénieurs	88	94	88	94			96	100	96	10	
Cadres administratifs supérieurs	97	102	73	77	24	25	101	104	76	•	
Instituteurs, professions int. div.	168	190	194	219	- 26	-29	173	188	199	2	
Services médicaux et sociaux	119	128	129	139	-10	-11	124	128	135	1;	
Techniciens	35	39	48	53	-13	-14	38	40	52		
Cadres administratifs moyens	85	91	83	89	2	2	90	94	88		
Employés de bureau	50	52	44	45	6	7	55	56	48		
Employés de commerce	88	92	103	108	-15	-16	96	99	113	1	
Contremaîtres	30	34	25	28	5	6	35	37	29	6	
Ouvriers qualifiés	18	16	20	18	- 2	-2	20	19	22		
Ouvriers spécialisés	16	14	16	14			18	17	18		
Mineurs, marins, pêcheurs	18	20	14	15	4	5	21	23	16		
Personnel de service	31	27	25	21	6	, 6	314	31	27	i	
Artistes, clergé	97	105	139	150	-42	-45	103	110	148	1	
Armée, police	46	55	45	53	1	2	50	56	48		
Inactifs, non déclarés	28	23	43	36	-15	-13	32	29	49	,	

26 —;nement supérieur et perçu par la famille —: du chef de famille et l'année civile —∖IDE SOCIALE

F. courants

									r. courants					
		19	67				1968			1969				
Fami réel (en	le	stan	ille dard: t CSP F)	Eff tail (en	le	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)			
42	39	31	28	11	11	48	35	13	62	45	17			
29	30	24	25	5	5	36	30	6	49	41	8			
95	97	72	73	23	24	102	77	25	103	78	25			
67	70	59	61	8	9	69	60	9	70	61	9			
52	54	51	53	1	1	56	55	- 1	63	62	1 .			
249	258	215	223	34	35	265	229	36	291	251	40			
232	237	276	282	-44	-45	234	278	-44	236	281	-45			
105	107	105	107			107	107		110	110	==			
109	110	82	83	27	27	112	85	27	115	87	28			
179	184	206	212	-27	-28	182	210	- 28	180	207	-27			
128	129	139	140	-11	-11	120	131	-11	118	128	-10			
41	42	56	58	-15	-16	43	59	-16	46	63	-17			
94	96	92	94	2	2	99	97	2	106	104	2			
60	61	52	53	8	8	63	55	8	6 8	59	9			
104	105	122	123	-18	-18	112	131	-19	121	142	-21			
39	39	33	33	6	6	41	34	7	45	38	7			
23	22	26	24	-3	-2	26	29	-3	31	34	-3			
20	20	20	20			23	23		28	27	1			
24	25		19	6	6	27	21	6	31	24	7			
. 36	35		28	7	7	40	32	8	49	39	10			
101	105	145	150	-44	-45	107	153	-46	106	152	-46			
58	61		59	2	2	63	61	2	67	65	2			
34	33	53	51	-19	-18	39	60	-21	48	74	-26			
									লে					

Crédit budgétaire annuel affer selon la catégorie socio-p

SUPERII

Bénéfice perçu par la famille et décomposition selon la CSI et la taille	,		19	65			1966			
C.S.P. Chef de famille	rée	Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)		Effet taille (en F)		lle le F)	Famille standard effet CS (en F)	
Exploitants agricoles	76	69	56	50	20	19	87	82	63	6
Salariés agricoles	39	38	33	32	6	6	46	45	38	
Industriels	511	516	387	390	124	126	507	511	383	38
Gros et moyens commerçants	266	275	233	241	33	34	277	283	242	. 24
Artisans et petits commerçants	139	143	136	140	3	3	152	156	149	15
Professions libérales, médicales	1223	1249	1055	1077	168	172	1244	1263	1073	109
Professeurs, professions lit. et scient.	788	806	937	958	-149	-152	827	838	983	99
Ingénieurs	515	521	513	519	2	2	539	543	537	54
Cadres administratifs supérieurs	465	470	351	355	114	115	456	459	345	34
Instituteurs, professions int. div.	517	539	596	621	-79	-82	511	526	588	60
Services médicaux et sociaux	344	353	374	384	-30	-31	345	349	375	37
Techniciens	123	127	169	174	-46	-47	122	124	167	17
Cadres administratifs moyens	332	338	325	331	7	7	327	331	321	32
Employés de bureau	132	134	115	116	17	18	143	144	125	12
Employés de commerce	238	2142	279	284	-41	-42	245	248	288	29
Contremaîtres	92	96	77	80	15	16	104	106	87	8
Ouvriers qualifiés	40	38	44	42	-4	-4	46	45	51	5
Ouvriers spécialisés	38	36	38	36			41	40	41	4
Mineurs, marins, pêcheurs	29	31	22	23	7	8	40	42	31	3
Personnel de service	78	74	62	58	16	16	77	74	61	5
Artistes, clergé	322	330	461	472	-139	-142	359	366	515	52
Armée, police	140	149	136	144	4	5	135	141	130	13
nactifs, non déclarés	61	56	94	87	-33	-31	73	70	112	10

27
gnement supérieur et perçu par la famille
e du chef de famille et l'année civile

EPENSES ORDINAIRES

								F. courants						
		19	67				1968			1969				
Fami rée (en	lle	stan	ille dard: t CSP F)	tai	fet lle n F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)			
										11				
₂ 108	105	79	76	29	29	137	100	37	184	134	50			
59	60	49	50	10	10	82	68	14	121	101	20			
606	608	459	460	147	148	685	518	167	719	544	175			
322	325	282	284	40	41	361	315	46	405	354	51			
183	185	179	181	4	4	212	207	5	256	251	5			
1524	1533	1315	1323	209	210	166	1455	231	1979	1707	272			
911	916	1083	1089	-172	-173	974	1158	-184	1063	1264	-201			
651	653	649	651	2	2	700	698	2	767	764	3			
540	541	408	409	132	132	599	453	146	657	497	160			
563	568	648	654	-85	-86	654	754	-100	715	823	- 108			
371	372	403	404	-32	-32	367	400	-33	380	413	-33			
-141	142	193	195	-52	- 53	169	232	-63	210	288	-78			
362	364	355	357	7	7	405	397	8	451	443	8			
165	166	144	145	21	21	191	167	24	216	188	28			
283	284	332	333	-49	-49	330	387	-57	378	7173	-65			
122	122	102	102	20	20	149	124	25	186	156	30			
55	54	62	60	-7	-6	68	76	-8	85	94	-9			
47	47	46	46	1	1	59	58	1	74	72	2			
54	55	41	42	13	13	69	53	16	85	65	20			
79	78	63	62	16	16	90	72	18	106	84	22			
283	287	406	411	-123	-124	312	447	-135	274	393	-119			
174	177	169	172	5	5	218	211	7	253	245	8			
80	79	124	122	-44	-43	104	160	- 56	137	212	-75			
								8.						

Bénéfice perçu et décompositi C.S.P. e				1965	5	6.8				1966	;	
Cycle d'enseignement	10 10 101	rée.	ille lle n F)	Famil stand effet (en l	ard: CSP	Effetaille (en	e	Fami réel (en	le	Fami stand effet (en	dard: CSP	
	P.F.	43:	3	416		17		448		430)	
PRIMAIRE	Α.		3	3				3		3	3	
	Σ	430	6	419		17		451		433	3	
	P.F.	154	154	148	148	6	6	181	181	174	174	
SECONDAIRE 1er CYCLE	Α.	50	39	48	37	2	2	57	49	55	47	
	Σ	204	193	196	185	8	8	238	230	229	221	
	P.F.	587	587	564	564	23	23	629	629	604	604	
SCOLARITE OBLIGATOIRE	Α.	53	42	51	40	2	2	60	52	58	50	
	Σ	640	629	615	604	25	25	689	681	662	654	
	P.F.	123	121	102	100	21	21	162	161	134	134	
SECONDAIRE 2ème CYCLE	Α.	29	20	24	17	5	3	34	26	28	22	
	Σ	152	141	126	117	26	24	196	187	162	156	
	P.F.	45	5	33		12		51		3	7	
SUPERIEUR	Α.	31	24	23	17	8	7	36	31	26	23	
	r	76	69	56	50	20	19	87	82	63	60	
	P.F.	168	166	122	121	46	45	213	212	155	155	
SCOLARITE FACULTATIVE	Α.	60	44	7+7+	32	16	12	70	57	51	41	
	Σ	228	210	166	153	62	57	283	269	206	196	
Abréviations : P.F. : Cr	édits de per édits d' à ide			de fo	nctio	nnemer	nt					

 $[\]Sigma$: Total des dépenses ordinaires

—catégorie socio-professionnelle du chef de famille et l'année civile

-RICOLES

F. courants

						T								• 0001			
		1967						1968						196	59		_
Fami réel (er	lle le F)	Famil stands effet (en F	rd : CSP	Æffet taille (en F	,	Famil réell (en	.e	Famil standa effet (en F	rd: CSP	Effi tail (en	le	Fami réel (en		Famil stands effet (en F	rd : CSP	Effe taill (en	e .
<u>,</u> 448		430)	18		452		434		18		7+5	66	438		18	
3	3	13	3			3		3					3	3	3		
451		433	3	18		455		437	18		459		441		18		
197	197	190	190	7	7	226	227	217	218	9 9		268	269	257	258	11	11
63	60	60	58	3	2	71		68		3		9	1	87	,	14	
260	257	250	248	10	9	297	298	285	286	12	12	359	360	344	345	15	15
645	645	620	620	25	25	678	679	651	652	27	27	724	725	695	696	29	29
66	63	63	61.	3	2	74		71		3		91		90)	14	
711	708	683	681	28	27	7 52	753	722	723	30	30	818	819	785	786	33	33
183	181	152	150	31	31	205	205	170	170	35	35	248	246	206	204	42	42
37	34	31	28	6	6	46	46	38		8		68	3	56	5	12	
220	215	183	178	37	37	251	251	208	208	43	43	316	314	262	260	54	54
66	5	48	3	18		89		65		24		122)	89)	33	
42	3 9	31	28	11	11	48		35		13		62	2	45	5	17	
108	105	79	76	29	29	137	,	100		37		184		134	,	50	L
249	247	182	180	67	67	294	294	214	214	80	80	370	368	269	267	101	101
79	73	57	53	22	20	94		6 8		26		130)	95	5	35	
328	320	239	233	89	87	388	. 388	282	282	106	106	500	498	364	362	136	136
		l										l		L		L	

Bénéfice perçu par far et décomposition se	lon la CSP			196	5		1966					
Cycle d'enseignement	.e	Fami réel (en		Fami stand effet (en	ard: CSP	tai	fet lle n F)	rée	ille lle n F)	stan	ille dard: t CSP F)	
	P.F.	85	2	55	3	299		922		598		
PRIMAIRE	Α.		5		3		2		5	:	3	
	Σ	85	7	55	6	30	1	92	7	60	1	
	P.F.	144	134	93	87	51	47	193	178	126	116	
SECONDAIRE ler CYCLE	Α.	62	66	40	43	22	23	74	77	48	50	
	Σ	206	200.	133	130	73 _.	70	267	255	174	166	
	P.F.	996	986	646	640	350	346	1115	1100	72 ¹ 4	714	:
SCOLARITE OBLIGATOIRE	Α.	67	71	43	46	24	25	79	82	51	53	
	Σ	1063	1057	689	686	374	371	1194	1182	775	767	4
	P.F.	126	126	91	91	35	35	174	173	126	125	
SECONDAIRE 2ème CYCLE	Α.	42	44	30	32	12	12	50	53	36	38	
	Σ	168	170	121	123	47	47	224	226	162	163	
	P.F.	1	9	16	6	3	3	2	2	18	3	
SUPERIEUR	Α.	20	19	17	16	3	3	24	23	20	19	
	Σ	39	38	33	32	6	6	46	45	38	37	
	P.F.	145	145	120	120	25	25	196	195	162	161	
SCOLARITE FACULTATIVE	Α.	62	63	51	52	11	11	74	76	61	63	
	Σ	207	208	171	172	36	36	270	271	223	224	

Abréviations : P.F.: Crédits de personnel et de fonctionnement A : Crédits d'aide sociale

 Σ : Total des dépenses ordinaires

→ catégorie socio-professionnelle du chef de famille it et l'année civile

GRICOLES

						20		111					F. c	ourar	nts		
		1967						196	68					19	69		
Famiréel (en		Fami stand effet (en	dard: CSP	Eff tail (er		rée.	ille lle n F)	Fami] stands effet (en F	rd: CSP	Effet taille (en l	•	rée	ille lle n F)	Fami stand effe (en	ard: t CSP	Effe tail] (en	.e
99	В	648	3	350)	10	92	709	9	383		11	46	74	4	402	2
	7	5	5	2	2		8	5	5	3			8		5	1	3
100	5	653	3	352	2	11	00	711	4	386		11	54	74	9	405	5
236	231	153	150	83	81	315	312	204	202	111	110	419	398	272	258	147	140
85	87	55	56	30	31	,	94	61	1	•	33	1	11	7	2	3	39
321	318	208	206	113	112	409	406	265	263	144	143	530	509	344	330	186	179
234	1229	801	798	433	431	1407	1404	913	913 911 66 979 977		493	1565	1544	1016	1002	549	542
92	94	60	61	32	33	1	02	6	66 979 977		36	1	19	7	7	42	2
326	1323	861	859	465	464	1509	1506	979	979 977		529	1684	1663	1093	1079	591	584
210	209	152	151	58	58	257	254	186			70	330	325	239	236	91	89
58	5 9	42	43	16	16	7	1	5	51	2	20		93		67	2	26
268	268	194	194	74	74	328	325	237	235	91	90	423	418	306	303	117	115
31	0	2	25		5		46	3	38		8	7	2		60	12	2
29	30	24	25	5	5		36	3	30		6	ц	9		41	8	3
59	60	49	50	10	10		82	6	68		14	12	1	1	01	20)
240	239	198	197	42	42	303	300	251	248	. 52	52	402	397	333	329	69	68
87	89	7 2	74	15	.15	1	07	8	39		18	14	2	1	17	25	5
327	328	270	271	57	57	410	407	340	337	70	70	544	539	450	446	94	93

						, <u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>						
Bénéfice perçu par far et décomposition sei et la tail	lon la CSP			196	5					19	66	
Cycle d'enseignement		Fami réel (en		Fami stand effet (en	ard: CSP	Effe taill (en	e	Fami réel (er		Fami stand effet (en	ard: CSP	
	P.F.	31:	2	31	5	-3		31	0	31:	3	
PRIMAIRE	Α.	A. 2 Σ 314 P.F. 403 A. 6 Σ 409 P.F. 715 A. 8	2	ı	2				2	į.	2	
	Σ	A. 2 Σ 314 .F. 403 A. 6 Σ 409 .F. 715 A. 8 Σ 723	Į†	31	7	-3		31	2	31!	5	
	P.F.	403	435	407	440	- 5	- 5	396	458	400	463	
SECONDAIRE ler CYCLE	Α.	6	9	6	9			6	8'	6	8	
	Σ	409	444	413	449	-4	-5	402	466	406	471	
	P.F.	715	747	722	755	-7	-8	706	768	713	776	
SCOLARITE OBLIGATOIRE	Α.	8	11	8	11			8	10	8	10	
	Σ	723	758	730	766	-7	-8	714	778	721	786	
	P.F.	386	422	335	366	51	56	460	511	399	ታ ትተ	
SECONDAIRE 2ème CYCLE	Α.	7	9	6	8	1	1	8	9	7	8	
	Σ	393	431	341	374	52	57	468	520	406	452	
	P.F.	431	1	320	6	105	5	42	1	318	3	
SUPERIEUR	Α.	8ọ	85	61	64	19	21	86	90	65	68	
	Σ	511	516	387	390	124	126	507	511	383	386	1:
	P.F.	817	853	617	645	200	208	881	932	666	704	2
SCOLARITE FACULTATIVE	Α.	87	94	66	71	21	23	94	99	71.	75	1
	Σ	904	947	683	716	221	231	975	1031	737	779	2;

A : Crédits d'aide sociale

catégorie socio-professionnelle du chef de famille

━t et l'année civile

IELS

F. courants

																	-
		19	67					1968	8					1969	9		
Fami réel (en	le	stand	ille dard: t CSP F)	Effe taill (en	.e	rée.	ille lle n F)	Famil stands effet (en 1	ard: CSP	Effe taill (en F	Le	rée:	ille lle n F)	Fam: stand effet (en	dard: t CSP	Effe taill (en	.e
31	2	31	5	-3	3	32	8	33	1	-3		27	3	27	6	-3	
	2	;	2		-	;	2	;	2				2		2		
31	4	31	7	-3	3	33	0	33:	3	-3		27	5	27	8	-3	
360	398	364	402	-14	-14	339	350	343	354	-4	-4	271	357	273	360	-2	-3
7	8	7	8				7	•	7	-		1	4 =	= == 1	40 000 0		
367	406	371	410	-4	-14	346	357	350	361	-4	-4	275	361	277	364	-2	-3
672	710	679	717	-7	-7	667	678	674	685	-7	-7	544	630	549	636	5	-6
9	10	9	10			9	9	9	9			,	6	= =	6	-	
681	720	688	727	-7 .	-7	676	687	683	694	-7	-7	550	636	555	642	-5	-6
460	491	399	426	61	65	427	443	371	385	56	58	398	446	345	387	53	59
8	8	7	7	1	1	,	7	(6	,	1		7.		6	1	
468	499	406	433	62	66	434	450	377	391	57	59	405	453	351	393	54	60
5	11	38	87	1	124	58	33	ĵ , ĵ	∔ 1	11	12	6	16		466	15	10
95	<u>ڳڙ</u>	7 2	73	23	24	10	02	,	77	â	25	1	03		78	2	25
606	608	459	460	147	148	68	35	51	18	16	67	7	19	!	544	17	'5
971	1002	734	758	237	244	1010	1026	763	776	247	250	1014	1062	767	8-3	247	259
103	105	78	79	. 25	26	10	09	{	82	7	27	1	10		83	2	27
1074	1107	812	837	262	270	1119	1135	845	858	274	277	1124	1172	850	886	274	286

Crédit budgétaire annuel perçu par la fami' le cycle d

GROS

Bénéfice perçu par fami et décomposition selo et la taillé	n la CSP			196	5					19	66	
Cycle d'enseignement		rée	ille lle n F)	Fami stand effet (en	ard: CSP	Eff tail: (en	le	Fami réel (en	le	stan	ille dard: t CSP F)	
	P.F.	17	1	19	1 4	-23		17	7	20	1	
PRIMAIRE	Α.		1		1				1		1	
	Σ	17	2	19	5	-23		17	8	20:	2	
	P.F.	256	273	291	311	-35	-38	268	288	305	327	
SECONDAIRE 1er CYCLE	Α.	59	86	67	98	-8	-12	64	82	73	93	
	Σ	315	359	358	409	-43	-50	332	370	378	420	
	P.F.	427	1 1111	485	505	-58	-61	445	465	506	528	
SCOLARITE OBLIGATOIRE	Α.	60	87	68	99	-8	-12	65	83	74	94	
	Σ	487	531	553	604	-66	-73	510	548	580	622	
	P.F.	233	239	231	237	2	2	301	30,6	299	304	
SECONDAIRE 2ème CYCLE	Α.	46	61	46	61			50	60	50	60	١
	Σ	279	300	277	298	2	2	351	366	349	364	
	P.F.	210	0	181	<u>)</u> †	26	5	21	5	188	8	
SUPERIEUR	Α.	56	65	49	57	7	8	62	68	54	59	
	Σ	266	275	233	241	33	34	277	283	242	247	
	P.F.	443	449	388	394	55	55	516	521	452	456	
SCOLARITE FACULTATIVE	Α.	102	126	89	110	13	16	112	128	98	112	
- - 1 - 1	Σ	545	575	477	504	68	71	628	649	550	568	

Abréviations : P.F. : Crédits de personnel et de fonctionnement

A : Crédits d'aide sociale



atégorie socio-professionnelle du chef de famille et l'année civile

IMMERCANTS

Famille réelle (en F) Famille standard: (en F) Famille réelle (en F) Famille réelle (en F) Famille réelle (en F) Famille standard: (en F) Famille réelle (en F)	: taille P (en F) -22 22
réelle réelle (en F) standard: taille (en F) taille (en F) réelle (en F) standard: effet CSP (en F) taille (en F) réelle (en F) standard: effet CSP (en F) 146 166 -20 149 169 -20 158 180 1 1 1 1 1 1 1 1	: taille P (en F) -22 22 3 -39 -40
1 1 1 1 1 1	-22 3 -39 -40
	-22 3 -39 -40
147 167 -20 150 170 -20 159 181	3 -39 -40
265 270 301 307 -36 -37 273 276 311 314 -38 -38 286 293 325 33	-7
67 75 76 85 -9 -10 60 68 -8 48 55	1
332 345 377 392 -45 -47 333 336 379 382 -46 -46 334 341 380 38	8 -46 -47
411 416 467 473 -56 -57 422 425 480 483 -58 -58 444 451 505 51	3 -61 -62
68 76 77 86 -9 -10 61 69 -8 49 56	-7
479 492 544 559 -65 -67 483 486 549 552 -66 -66 493 500 561 56	9 -68 -69
331 336 328 333 3 3 352 353 349 350 3 3 404 402 401 39	9 3 3
53 57 53 57 50 50 45 45	
384 393 381 390 3 3 402 403 399 400 3 3 449 447 446 44	4 3 3
255 223 32 292 255 37 335 293	42
67 70 59 61 8 9 69 60 9 70 61	9
322 325 282 284 40 41 361 315 46 405 354	51
586 591 513 518 73 73 644 645 564 565 80 80 739 737 647 64	5 92 92
120 127 105 111 15 16 119 104 15 115 101	14
706 718 618 629 88 89 763 764 668 669 95 95 854 852 748 74	6 106 106

Crédit budgétaire annuel perçu par la famil le cycle d'

ARTIS.

Bénéfice perçu par fami et décomposition selo et la taille	n la CSP			19	65	•				190	66	
Cycle d'enseignement		Fami réel (en	le	stan	ille dard: t CSP F)	Eff tail (en	le	rée	ille lle n F)	stan	ille lard: t CSP F)	
	P.F.	33	2	3	55	-	23	34	1	36	5	
PRIMAIRE	Α.		2		2				2	:	2	
	Σ	33	4	3	57		23	34	3	36′	7	
	P.F.	231	242	247	259	-16	-17	252	266	269	284	
SECONDAIRE ler CYCLE	Α.	14	19	15	20	-1	-1	15	18	16	19	
	Σ	245	261	262	279	-17	-18	267	284	285	303	
	P.F.	563	574	602	614	-39	-40	593	607	634	649	
SCOLARITE OBLIGATOIRE	Α.	16	21	17	22	-1	-1	17	20	18	21	
	Σ	579	595	619	636	-40	-41	610	627	652	670	
	P.F.	201	206	205	210	-4	-4	259	267	264	272	
SECONDAIRE 2ème CYCLE	Α.	10	14	10	14			12	14	12	14	
	Σ	211	220	215	224	-14	-4	271	281	276	286	
	P.F.	98	8	91	5		2	100	6	10 ¹	+	
SUPERIEUR	Α.	41	45	40	44	111	1	46	50	45	49	
	Σ	139	143	136	140	3	3	152	156	149	153	
	P.F.	299	304	291	296	8	8	365	373	355	364	
SCOLARITE FACULTATIVE	Α.	51	59	50	58	1	1	58	64	57	62	
	Σ	350	363	341	354	9	9	423	437	412	426	

Abréviations : P.F. : Crédits de personnel et de fonctionnement

A : Crédits d'aide sociale

atégorie socio-professionnelle du chef de famille et l'année civile

COMMERCANTS

		196	57					1968	3					196	59		
Fami] réel (en F	le -			Effe taill (en	Le	Fami réel (er		Fami stand effet (en	dard: CSP	Effe taill (en	.e	rée:	ille lle n F)	Fami stand effet (en	dard:	Effe taill (en	.e
331		1	357	-23	3	330)	35	53	-23	3	32	27	350)	-23	3
2	2		2		-	2	2		2				2	2	2		
336	5		359	-23	3	332	2	35 35	55	-23	3	3	29	352	2	-23	3
257	264	275	283	-18	-19	270	277	289	296	-19	-19	280	298	299	318	-19	-20
17	18	18	19	-1	-1	16	5		17	-1	IJ		13	11	4	-1	
274	282	293	302	-19	-20	286	293	306	313	-20	-20	293	311	313	332	-20	-21
591	598	632	640	-41	-42	600	607	642	649	-42	-42	607	625	649	668	-42	-43
19	20	20	21	-1	-1	18	3		19	-1	1		15	16	6		
610	618	652	661	-42	-43	618	625	661	668	-43	-43	622	640	665	684	-43	-44
283	287	288	293	-5	-6	303	306	309	312	-6	-6	340	348	347	355	-7	-7
12	13	12	13			12	2		12	-			1:1	11	1	-	
295	300	300	306	-5	-6	315	318	321	324	-6	-6	351	359	358	366	-7	-7
13	31	1:	28	:	3	15	56		152		ц	1'	93	18	89		4
52	54	51	53	1	1	5	56		55		1		63	ľ	62		1
183	185	179	181	14	4	- 2	12		207		5	2	56	25	51		5
414	418	404	408	10	10	459	462	447	450	12	12	533	541	520	527	13	14
64	67	62	65	2	2		68		66		2		74		72		2
478	485	466	473	12	12	527	530	513	516	14	14	607	615	592	599	15	16

Bénéfice perçu par fami et décomposition selo et la taille	n la CSP			196	5					190	66	
Cycle d'enseignement		Fam: rée: (er				tai	fet ille n F)	rée	ille lle n F)	stand	ille dard: t CSP F)	
	P.F.	368	3	3	18	50)	3	78	32	26	
PRIMAIRE	Α.		2		2		-		2		2	
	Σ	370	0	3:	20	50		3	80	32	28	
¥	P.F.	412	421	356	363	56	58	437	450	378	389	
SECONDAIRE ler CYCLE	Α.	3	14	2	3	1	1	3	4	2	3	
	Σ	415	425	358	366	57	59	440	454	380	392	
	P.F.	780	789	67 ^L	681	106	108	815	828	704	715	1
SCOLARITE OBLIGATOIRE	Α.	5	6	14	5	1	1	5	6	14	5	
	Σ	785	795	678	686	107	109	820	834	708	720	1
	P.F.	340	346	293	298	47	48	400	406	345	350	. 1
SECONDAIRE 2ème CYCLE	Α.	14	4	3	3	1	1	14	4	3	3	
	Σ	344	350	296	301	48	49	404	410	348	353	t.
	P.F.	5	08	4:	37	- 5	71	5	07	14:	36	
SUPERIEUR	Α.	126	136	108	117	18,	19	134	141	115	121	
	Σ	634	644	545	554	89	90	641	648	551	557	č
	P.F.	848	854	729	735	119	119	907	913	780	785	12
SCOLARITE FACULTATIVE	Α.	130	140	112	120	18	20	138	145	119	125	
	Σ	978	994	841	855	137	139	1045	1058	899	910	11

A : Crédits d'aide sociale

catégorie socio-professionnelle du chef de famille : et l'année civile

ROFESSIONS LIBERALES

F. courants

														- Curan			
		19	67					196	8					196	9		
rée	aille elle en F)	Fami stand effet (en	ard: CSP	Effe tail (en	le	Fami réel (en	le	stan	ille dard: t CSP F)	Effe taill (en	.e	rée	ille lle n F)	stan	ille dard: t CSP F)	Effe tail (en	le
3	88	3	35	53		41	5	35	8	57		14	67	40:	3	61	+
	3		3				3	ı	3			=	3		3		-
3	91	3	38	53		418	8	36	1	57		14	70	400	5	61	ţ
448	454	387	392	61	62	484	488	418	422	66	66	525	541	454	467	71	74
3	3.	2	2	1	1		3	1	2	1			3		2	,	
451	457	389	394	62	63	487	491	420	424	67	67	528	544	456	469	72	75
836	842	722	727	114	115	899	903	776	780	123	123	992	1008	857	870	135	138
6	6	5	5	1	1		6	1	5	1			6	=	5	1	
842	848	727	732	115	116	905	909	781	785	124	124	998	1014	862	875	136	139
432	436	372	376	60	60	438	441	378	380	60	61	486	495	419	427	67	68
14	14	3	3	1	1		14	ļ.	3	1			14	3	3	1	
436	440	375	379	61	61	442	445	381	383	61	62	490	499	422	430	68	69
61	4	5	28	8	36	68	80	589	5	95		7'	70	66	52	10	8
145	148	125	127	20	21	11	+9	128	3	21		1	55	13	33	2	22
7 59	762	653	655	106	107	82	29	7 13	3	116		9:	25	79	95	13	30
1046	1050	900	903	146	147	1118	1121	961	964	157	157	1256	1265	1080	1087	176	178
149	152	128	131	21	21	15	53	132	2	21		1	59	13	37	2	22
1195	1202	1028	10314	167	168	1271	127!+	1093	1096	178	178	1415	1424	1217	1224	198	200

		Ţ										
Bénéfice perçu par la far et décomposition selor et la taille	n la CSP			196	5 					196	56	
Cycle d'enseignement		rée	mille elle en F)	stan effe	dard: t CSP F)	Eff tail (en		Fami réel (er		Fami stand effet (en	lard: CSP	
	P.F.	29	93	28	4	9		315	5	306	;	
PRIMAIRE	P.F. A. Σ P.F. A. Δ.		2		2			2	2	2	:	
	Σ	29	95	28	6	9		317		308		N
	P.F.	313	319	304	310	9	9	333	340	323	330	
SECONDAIRE ler CYCLE	A.	14	19	14	18		1	15	18	15	17	
	Σ	327	338	318	328	9	10	348	358	338	347	
	P.F.	606	612	588	594	18	18	648	655	629	636	
SCOLARITE OBLIGATOIRE	Σ P.F. 3 A. Σ P.F. 6	16	21	16	20		1	17	20	17	19	
	Σ	622	633	604	614	18	19	665	675	646	655	
	P.F.	262	263	273	275	-11	-12	329	328	343	342	-
SECONDAIRE 2ème CYCLE	A.	13	16	14,	17	-1	-1	15	16	16	17	
a "	Σ	275	279	287	292	-12	-13	344	344	359	359	-
	P.F.	20	02	23	0	-2	8	19	95	22	22	
SUPERIEUR	Α.	81	88	92	100	-11	-12	85	90	97	102	_,
	Σ	283	290	322	330	-39	-40	280	285	319	324	-[
	P.F.	464	465	526	528	-62	-63	524	523	594	594	-7
SCOLARITE FACULTATIVE	Α.	94	104	107	118	-13	-14	100	106	114	120	-1
	Σ	558	569	633	646	- 75	-77	624	629	708	714	-8

A : Crédits d'aide sociale

:atégorie socio-professionnelle du chef de famille et l'année civile

'ENS

														F. CC	ourar	nts	
		196	7					19	68					1969			
rée	ille lle n F)	stan	ille dard: t CSP F)	Eff tail (en	le	rée	ille lle n F)	Fami stand effet (en	ard: CSP	Effe tail: (en	le	rée	ille lle n F)	Fami stand effet (en	lard: CSP	Eff tail (en	le
33)4	32	4	1+	0	3	78	3	67	1	1	14	36.	423		1	3
	2	:	2		-		3		3		-		3	3	.	-	-
33	6	320	5	1(0	3	81	3	70	1	1	14	39	426		1:	3
336	339	326	329	10	10	360	361	350	350	10	11	388	396	377	385	11	11
16	17	15.	16	1	1		14		14		-		13	13		_	-
352	356	341	345	11	11	374	375	364	364	10	11	401	409	390	398	11	11
670	673	650	653	20	20	738	739	717	717	21	22	824	832	800	808	24	214
18	19	17	18	1	1		17		17	-			16	16			-
688	692	667	671	21	21	755	756	734	734	21	22	840	848	816	824	24	24
357	356	373	372	-16	-16	374	374	390	390	-16	-16	424	424	443	443	-19	-19
15	15	16	16	-1	-1		15		16	-	-1		15	16			1
372	371	389	388	-17	-17	389	389	406	406	-17	-17	439	439	459	459	-20	-20
22	24	25	55	-	-31	2(65	3	01	-3	36	30	80	35	0	-1	<u>+</u> 2
89	92	101	105	-12	-13	(93	10	06	-1	3	9	97	11	0	-	13
313	316	356	360	-43	-44	35	58	4(07	-h	19	4(05	46	0	-5	55
581	580	660	659	-7 9	-79	639	639	725	725	-86	-86	732	732	831	831	-99	-99
104	107	118	121	14	-14	10	80	12	23	-1	5	1	12	12	7	1	5
685	687	778	780	- 93	-93	747	747	848	848	-101	-101	844	844	958	958	-114	-114

									9			_/
Bénéfice perçu par fami et décomposition sel et la taill	lon la CSP			1965	5					196	56	
Cycle d'enseignement		Famil réell (en	le	Famil stands effet (en l	ard: CSP	Effe taill (en	.e	Famil réel		stand	dard: t CSP	
	P.F.	563	3	548	8	15		587		57	1	
PRIMAIRE	Α.	. :	3		3			3			3	
	Σ	566	6	55	1	15		590]	571	14	
	P.F.	355	380	345	369°	10	11	359	393	349	382	
SECONDAIRE ler CYCLE	Α.	55	66	53	64	2	2	59	66	57	64	
	Σ	410	446	398	433	12	13	418	459	406	446	
	P.F.	918	943	893	917	25	26	946	980	920	953	
SCOLARITE OBLIGATOIRE	Α.	58	69	56	67	2	2	62	69	60	67	
	Σ	976	1012	949	984	27	28	1008	1049	980	1020	
a	P.F.	294	314	278	297	16	17	352	381	333	360	
SECONDAIRE 2ème CYCLE	Α.	48	50	45	47	3	3	52	52	49	49	
	Σ	342	364	323	344	19	20	404	433	382	409	,
	P.F.		96		88		8	1	00		92	
SUPERIEUR	Α.	57	60	52	55	5	5	63	65	58	60	
4	Σ	153	156	140	143	13	13	163	165	150	152	_
	P.F.	390	410	358	377	32	33	452	481	416	442	
SCOLARITE OBLIGATOIRE	Α.	105	110	97	101	8	9	115	117	106	108	1
	Σ	495	520	455	478	40	42	567	598	522	550	

A : Crédits d'aide sociale

35 catégorie socio-professionnelle du chef de famille 4t et l'année civile

ES

														1	ouraii.		
		19	67					196	8				9 DC	19	69		
Fami réel (en	le	Fami stand effe (en	ard: t CSP	Effe taill (en	e	Fami réel (en	le	stan effe	dille dard: t CSP	Effe taill (en 1	e	rée	ille lle n F)	stan effe	ille dard: t CSP	Effe taill (en	.e
6	11	5	94	17		65	8	64	0	18		7	22	70	2	20)
	4		4				5		5				5		5		
6	15	5	98	17		66	3	64	5 .	18		7	27	70	7	20	
33 9	355	330	346	9	9	326	338	317	329	9	9	298	335	290	326	8	9
62	65	60	63	2	2	6	0	5	8	2			58	5	6	2	
401	420	390	409	11	11	386	398	375	387	11	11	356	393	346	382	10	11
950	966	924	940	26	26	984	996	957	969	27	27	1020	1057	992	1028	28	29
66	69	64	67	2	2	6	5	6	3	2		-6	3	6	1	2	
1016	1035	988	1007	28	28	1049	1061	1020	1032	29	29	1083	1120	1053	1089	30	31
349	363	330	343	19	20	330	339	312	321	18	18	310	343	293	325	17	18
54	54	51	51	3	3	5	5	5	2	3		5	9	5	6	3	
403	417	381	394	22	23	385	394	364	373	21	21	369	402	349	381	20	21
	120	1	10	1()	1	46	1:	34	12		16	9	15	5	14	
69	69	63	63	6	6		73	,	67	6		7	9	7	3	6	7
189	189	173	173	16	16	2	19	2	01	18		24	8	22	8	20	
469	483	432	ነነተተ	37	39	476	485	438	446	38	39	479	512	441	471	38	41
123	123	113	113	10	10	12	28	1	18	10		13	8	12	7	11	
592	606	545	557	47	49	604	613	556	564	48	49	617	650	568	598	49	52

Bénéfice perçu par fami et décomposition sel et la taill	on la CSP			1965						19	66	
Cycle d'enseignement		Fami réel (en		Famil standa effet (en F	rd: CSP	Effe tai: (en	lle	Fami réel (en	le	stan effe	ille dard: t CSP F)	
	P.F.	5	41	40	0	14	1	566		41	8	
PRIMAIRE	Α.		3		2			3			2	
	Σ	5	44	40	2	142	2	569		42	0	
	P.F.	172	163	127	120	45	43	207	196	153	145	
SECONDAIRE ler CYCLE	Α.	36	33	27	25	9.	8	40	38	30	28	
	Σ	208	196	154	145	54	51	247	234	183	173	
	P.F.	713	704	527	520	186	184	773	762	571	563	
SCOLARITE OBLIGATOIRE	Α.	3 9	36	29	27	10	9	43	41	32	30	
2+0 (0111 1 2 20	Σ	752	740	556	547	196	193	816	803	603	593	
	P.F.	157	154	131	128	26	26	207	203	172	169	
SECONDAIRE 2ème CYCLE	Α.	30	29	25	24	5	5	33	33	27	27	
	Σ	187	183	156	152	31	31	240	236	199	196	
	P.F.	2	23	3	22		1	27	7	2	26	
SUPERIEUR	Α.	18	18	17	17	1	1	. 21	20	20	19	
	Σ	41	41	39	39	2	2.	48	47	46	45	
	P.F.	180	177	174	171	6	6	234	230	225	222	
SCOLARITE FACULTATIVE	A.	48	47	46	45	2	2	54	53	52	51	
	Σ	228	224	220	216	8	8	288	283	277	273	

A : Crédits d'aide sociale

36 a catégorie socio-professionnelle du chef de famille nt et l'année civile

RS

F. courants

			-					-									
		196	7					19	68					19	69		
›Fami réel (en	le	stan	ille dard: t CSP F)	tai	fet lle n F)	rée	nille lle n F)	Fami stand effet (en	ard: CSP	Effe tail (en	le	rée	uille elle en F)	stan effe	ille dard: t CSP	Eff tail (en	le
_× 5	88	43	14	15	54	6	18	45	6	162		6	663	49	0	17	3
	4		3	4	1		4		3	1			5		4		1
5	92	43	7	1	55	6	22	45	9	163		6	68	49	4	17.	14
234م	228	173	169	61	59	279	275	206	204	73	71	344	330	254	243	90	87
42	41	31	30	11	11		45	3:	3	12			52	3	8	11	4
276	269	204	199	72	70	324	320	239	237	85	83	396	382	292	281	104	101
822	816	607	603	215	213	897	893	662	660	235	233	1007	993	744	733	263	260
46	45	34	33	12	12	-	49	30	5	13			57	4;	2	15	
868	861	641	636	227	225	946	942	698	696	248	246	1064	1050	786	775	278	275
231	228	192	190	39	38	262	261	218	217	<u> </u>	44	312	307	260	255	52	52
35	35	29	29	6	6		39	32	2	7			45	3′	7	8	-
266	263	221	219	45	717	301	300	250	249	51	51	357	352	297	292	60	60
34		3	33		1	1	+ 5	43	<i>1</i> .	2		!	58	56	5	2	
23	23	22	22	1	1	2	26	25		. 1			31	30)	1	
57	57	55	55	2	2	7	7 1	68	,	3			39	86	5	3	
265	262	255	252	10	10	307	306	296	295	11	11	370	365	357	352	13	13
58	58	56	56	2	2		65	63		2		7	6	73	3	3	
323	320	311	308	12	12	372	371	359	358	13	13	446	441	430	425	16	16
														·			

Bénéfice perçu par fa et décomposition s et la tai	selon la CSP			196	5					19	66	
Cycle d'enseignement		rée	ille lle n F)	Fami stand effet (en	ard : CSP	Effe tail: (en	le	Fami réel (en		Fami stand effet (en	ard: CSP	t
	P.F.	2	դ դ	26	5	-2	1	25	2	27	ц	
PRIMAIRE	Α.		1		1	_	-		1		1	
	Σ	2	45	26	6	-2	1	25	3	27	5	
. 9	P.F.	159	159	173	173	-14	-14	185	185	201	201	
SECONDAIRE ler CYCLE	Α.	58	65	63	71	-5	-6.	63	67	69	73	
	Σ	217	224	236	244	-19	-20	248	252	270	274	
1	P.F.	403	403	438	438	-35	-35	437	437	475	475	
SCOLARITE OBLIGATOIRE	Α.	59	66	64	72	-5	-6	64	68	70	74	
	Σ	462	469	502	510	-40	-41	501	505	545	549	
	P.F.	174	173	160	159	14	14	225	225	207	207	
SECONDAIRE 2ème CYCLE	Α.	52	54	48	50	14	<u> </u>	56	57	52	52	
	Σ	226	227	208	209	18	18	281	282	259	259	
	P.F.	1	47	31	7	1	lÓ.		43	31	4	
SUPERIEUR	Α.	31	27	25	21	6	6	34	31	27	25	
	Σ	78	74	62	58	16	16	77	74	61	59	
	P.F.	221	220	175	175	46	45	268	268	213	212	
SCOLARITE FACULTATIVE	A.	83	81	66	64	17	17	90	88	7,1	70	
	Σ	304	301	241	239	63	62	358	356	284	282	

P.F.: Crédits de personnel et de fonctionnement Abréviations :

A : Crédits d'aide sociale Σ : Total des dépenses ordinaires

1 37 la catégorie socio-professionnelle du chef de famille ment et l'année civile

de SERVICE

									<u> </u>				F	· cou	ırants	3 	
		19	67					196	8					19	69		
Fami réel (en	le	stan	ille dard: t CSP F)	tai	fet lle n F)	rée	ille elle en F)	stan	ille dard: t CSP F)	Effe tail: (en	le	ré	mille elle en F)	stan	ille dard: t CSP F)	Eff tail (en	le
2	40	2	61	:	21	2	48	27	0	-22	2	2	43	2	64		21
	2		2				2		2		-		2		2		
2	42	2	63		21	2	50	27:	2	-22	2	2	45	2	66	-:	21
,201	200	218	217	-17	-17	241	232	262	252	-21	-20	284	273	309	297	-25	-24
64	65	70	71	-6	-6		64	7	0	-6	5		66		72		-6
265	265	288	288	-23	-23	305	296	332	322	-27	-26	350	339	381	369	-31	-30
,441	440	479	478	-38	-38	489	480	532	522	-43	-42	527	516	573	561	-46	-45
66	67	72	73	-6	-6		66	72	2	-6	5		68	7	4		-6
507	507	551	551	-44	-44	555	546	604	594	-49	-48	595	584	647	635	-52	-51
,244	243	224	224	20	19	267	266	246	245	21	21	307	304	282	280	25	24
59	59	54	54	5	5	(60	55	5	5		,	63	58	3	ā	5
303	302	278	278	25	24	327	326	301	300	26	26	370	367	340	338	30	29
1	1 3	31	1		9	5	50	j t (10	,	•	57	45	5	1	2
36	35	29	28	7	7	1	40	32	2	. 8		1	1 9	39)	1	10
79	78	63	62	16	16	9	90	72	2	18		10	06	81		2	2
287	286	228	227	59	59	317	316	251	250	66	66	364	361	288	286	76	75
95	94	75	74	20	20	10	00	79	,	21		11	12	89)	2	3
382	380	303	301	79	79	417	416	330	329	87	87	476	473	377	375	99	98

Bénéfice perçu par fami et décomposition sel et la taill	on la CSP			196	5					196	6	
Cycle d'enseignement		rée	ille lle n F)	stan	ille dard: t CSP F)	Ef tai (en		Fami réel (er		stan effe	ille dard : t CSP F)	上 te(
	P.F.	6	74	50	9	16	5	69	2	52:	2	
PRIMAIRE	Α.		4		3		1		14		3	
	Σ	6	78	51:	2	160	5	69	6	52	5	
	P.F.	278	282	209	212	69	70	313	318	236	240	7
SECONDAIRE ler CYCLE	Α.	h i	42	33	31	11	11	49	46	- 36	34	1
	Σ	322	324	242	243	80	81	362	364	272	274	9
	P.F.	952	956	718	721	234	235	1005	1010	758	762	24.
SCOLARITE OBLIGATOIRE	Α.	48	46	36	35	12	× 11	53	50	39	37	12-
	Σ	1000	1002	754	756	246	246	1058	1060	797	799	261
	P.F.	229	237	196	203	33	34	285	293	244	251	4
SECONDAIRE 2ème CYCLE	Α.	43	47	37	40	6	7	46	53	39	45	
	Σ	272	284	233	243	39	41	331	346	283	296	48
	P.F.		106	10	06	-		1	00	14	00	
SUPERIEUR	Α.	50	59	50	59			55	61	55	61	
	Σ	156	165	156	165			155	161	155	161	
	P.F.	335	343	335	343			385	393	385	393	
SCOLARITE FACULTATIVE	Α.	93	106	93	106			101	114	101	114	
	Σ	428	449	428	449			486	507	486	507	

A : Crédits d'aide sociale

catégorie socio-professionnelle du chef de famille

it et l'année civile

'EGORIES

												, 			urants		
		19	67					19	68					19	969		
rée	ille lle n F)	stan	ille dard: t CSP F)	Effo tail: (en	le	rée	ille lle n F)	stan	ille dard: t CSP F)	Eff tail (en	le	rée	nille elle en F)	star effe	nille ndard: et CSP	Effe taill (en	Le
7	15	5	40	17	5	78	35	5	93	192		8	352	61	+3	20	09
	5		4		1		6		5	1			6		5		1
7	20	5	44	17	6	79	01	5	98	19	3	3	358	61	. 8	2	10
326	328	246	247	80	81	358	360	270	272	88	88	397	402	300	304	97	98
51	54	39	41	12	13	6	2		47	15	5		84		64	2	20
377	382	285	288	92	94	420	422	317	319	103	103	481	486	364	368	117	118
041	1043	786	787	255	256	1143	1145	863	865	280	280	1249	1254	943	947	306	307
56	59	43	45	13	14	6	8		52	10	6		90		69	2	21
097	1102	829	832	268	270	1211	1213	915	917	296	296	1339	1344	1012	1016	327	328
307	311	263	266	1,1,	45	322	325	2 7 6	278	46	47	356	367	305	314	51	53
51	55	1414	47	7	8	5!	5	1	+7		8		74		63	1	1
358	366	307	313	51	53	377	380	323	325	54	55	430	441	368	377	62	64
,	122	12	22			1!	59	15	59	-		1	84	1	84	-	
61	65	61	65				67		67	-			70		70	-	_
183	187	183	187			22	26	22	26	_		2	54	2	54	-F.	-
429	433	429	433			481	484	481	484			540	551	540	551		
112	120	112	120				122	12	22	-		1	7+7+	1.	11,11	_	-
541	553	541	553			603	606	603	606			684	695	684	695		

Bénéfice perçu par fami et décomposition selo et la taille	n la CSP			196	5					19	66	
Cycle d'enseignement		rée	ille lle n F)	Fami stand effet (en	ard: CSP	Eff tail (en		Fami réel (en	le .	stan effe	ille dard: t CSP F)	t
	F.P.	147	7	18	4	-13	7	48		188	3	
PRIMAIRE	Α.	-	-	-	-	-				-	- 🖳	
	Σ	147		18	4	-13	7	48		188	3	
	F.P.	38	33	149	129	-111	-96	50	42	196	165	-1
SECONDAIRE 1er CYCLE	Α.	12	13	47	51	-35	-38	13	13	51	51	-
	Σ	50	46	196	180	-146	-134	63	55	247	216	-11
	F.P.	85	80	333	313	-248	-233	98	90	384	353	-21
SCOLARITE OBLIGATOIRE	Α.	12	13	47	47	-35	-34	13	13.	51	51.	-3
	Σ	97	93	380	360	-283	-267	111	103	435	404	-32
	F.P.	48	41	107	91	-59	-50	70	60	156	134	-8
SECONDAIRE 2ème CYCLE	Α.	13	13	29	29	-16	-16	14	14	31	31	- 1-
	Σ	61	54	136	120	- 75	-66	84	74	187	165	-1C
	F.P.	3	33		51		-18		41		63	
SUPERIEUR	Α.	28	23	43	36	-15	-13	32	29	49	45	-1
	Σ	61	56	94	87	-33	-31	73	70	112	108	-3
	F.P.	81	74	125	114	-44	-40	111	101	171	156	-6
SCOLARITE FACULTATIVE	Α.	41	36	63	56	-22	-20	46	43	71	66	-2
	Σ	122	110	188	170	-66	-60	157	144	242	222	-8

A : Crédits d'aide sociale

39 la catégorie socio-professionnelle du chef de famille —ent et l'année civile

→ON DECLARES

							9						F.	coura	nts		
		19	67					196	8					196	59		
Famil réell (en	Le	star effe	nille dard: et CSP	Eff tail (en		Fami réel (en	le	stan	ille dard: t CSP F)	Effe taill (en	e	Fami réel (er		Fami stand effet (en	ard: CSP	Efi tail (er	
ų	7		184	-1;	37	48		18	18	-140	o	5	0	19	96	-1	46
-	-							-			-		٠,				
14	7		184	-1:	37	48		18	18	-140	0	5	0	19	96	-1	46
60	56	235	220	-175	-164	76	74	298	290	-222	-216	100	93	392	365	-292	-272
13	13	51	51	-38	-38		13	5	1	-	38	1	14	5	5		-41
73	69	286	271	-213	-202	89	87	349	341	-260	-254	114	107	447	420	-333	-313
107	103	419	404	-312	-301	124	122	486	478	-362	-356	150	143	588	561	-438	-418
13	13	51	51	-38	-38	13	3	·5	1	-3	8	14			55	-	41
120	116	470	455	-350	-339	137	135	537	529	-400	-394	164	157	643	616	-479	-459
86	82	192	183	-106	-101	107	104	238	232	-131	-128	143	132	318	294	-175	-162
14	14	31	31	-17	-17	1	5	3:	3	-	18	1	7	3	8	-	-21
100	96	223	214	-123	-118	122	119	271	265	-149	-146	160	149	356	332	-196	-183
կ	6		71	-	25	6	55	10	00	-	35	8	9	1	38	-	.49
34	33	53	41	-19	-18	3	19	(50	1 1	21	14	8		74	-	26
80	79	124	122	-44	-43	10	14	1 (60	-	56	13	7	2	12	-	75
132	128	204	197	- 72	-69	172	169	265	261	-93	-92	232	221	358	341	-126	-120
48	47	74	73	-26	-26	5	Ц.	8	33	-:	29	6	5	1	00	-	35
180	175	278	270	-98	-95	226	223	348	344	-122	-121	297	286	458	441	-161	-155

Bénéfice perçu par famill et décomposition selon et la taille	e la CSP			19	65					19	66	
Cycle d'enseignement		rée	ille ille in F)	stan effe	ille dard: t CSP F)	Effet taille (en F		Fami réel (en	le	stan effe	ille dard : t CSP F)	ts— (—
	ř.F.	3	97	39	7			41	2	41	2	
PRIMAIRE	Α.		2		2				2		2	
And Edward .	Σ	3	99	39	9			41	14	41	4	
	P.F.	190	190	190	190			216	216	216	216	-
SECONDAIRE ler CYCLE	A.	31	31	31	31		·	34	34	34	34	-
	Σ	221	221	221	221			250	250	250	250	
	P.F.	587	587	587	587			628	628	628	628	
SCOLARITE OBLIGATOIRE	Α.	33	33	33	33			36	36	36	36	
	Σ	620	620	620	620			664	664	664	664	
	P.F.	168	168	168	168			216	216	216	216	
SECONDAIRE 2ème CYCLE	Α.	24	24	24	24			27	27	27	27	
	Σ	192	192	192	192			243	243	243	243	
	P.F.		35	8	35	-	-	9	90	9	90	
SUPERIEUR	A.	39	39	39	39			43	43	43	43	
	Σ	124	124	124	124			133	133	133	133	
	P.F.	253	253	253	253			306	306	306	306	
SCOLARITE FACULTATIVE	A.	63	63	63	63			70	70	70	70	
	Σ	316	316	316	316			376	376	376	376	

A : Crédits d'aide sociale

-- 40

la catégorie socio-professionnelle du chef de famille ---nt et l'année civile

-BLE

•													F.	coura	ents		
		19	67					196	8					19	69		
Fami réel (en	le	stan	ille dard: t CSP F)	Eff tail (en		rée:	ille lle n F)	stan	ille dard: t CSP F)	Effet taille (en F		rée:	ille lle n F)	stan	ille dard: t CSP F)	Effe taill (en	e
4;	20	4	20	_	-	4:	39	4	39	:01) ‡(57	46	7	ļ ,	H
	3		3	6			3		3				3	l:	3	·	
14:	23	Ъ;	23			4,	42	Ц.	42			ή.	70	470)		
229	229	229	229			258	258	258	258			294	294	294	294		
35	35	35	35		· -	3	37	:	37			,	+1	14 -	1		
264	264	264	264			295	295	295	295			335	335	335	335		
649	649	649	649			697	697	697	697			761	761	761	761		
38	38	38	38			1	+0	1	40	-	-	1	+14	71.7	+		
687	687	687	687			737	737	737	737			805	805	805	805		
237	237	237	237			257	257	257	257			297	297	297	297		- -
29	29	29	29			3	31	13	31	-	-	3	36	36	5		
266	266	266	266			288	288	288	288			333	333	333	333		
10	9	10	09	ŀ		13	33	13	33	,		16	52	162	2	-	-
47	47	47	47			5	52	5	52			5	9	59)		-
156	156	156	156			18	35	1,8	35	-	-	22	11	221	ű.		
346	346	3 46	346			390	390	390	390			459	459	459	459		
76	76	76	76			8	3	8	33	-	- .	9	5	95			-
422	422	422	422			473	473	473	473			554	554	554	554		

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

Les références sont citées dans le texte au fur et à mesure de leur besoin. On indique ici seulement les éléments bibliographiques récents qui permettent de situer cette étude par rapport aux travaux français effectués sur le budget de l'Education Nationale et sur les effets redistributifs de l'enseignement.

Ch	Δς	: 51	EL	Δ1	N
L.I	Μ.	וכנ	Г L.	~ .	

Le budget de l'Education Nationale (1952-1967), Travaux et Recherches de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris, P.U.F., 1969.

. BOBE

Affectation optimale des ressources et redistribution des revenus dans les Choix de l'Etat : étude théorique et analyse quantitative, Thèse pour le doctorat de Sciences Economiques, Paris I. 1973.

. CUENIN

L'analyse des coûts dans l'enseignement supérieur (l'exemple de l'Université de Dijon), I.R.E.D.U., Mars 1972.

. DAUMARD

Le prix de l'enseignement en France, col. Perspectives Economiques Calmann-Lévy, 1969.

. DESCE, A. FOULON,

. KENDE,

. LEVY-GARBOUA

Proposition pour une méthodologie de l'édute de la redistribution, Consommation, n° 4, 1970.

i. HATCHUEL

Le mécanisme et les résultats de la redistribution des revenus en France "1965", Vol. I et II, Mémoire pour le D.E.S. de Sciences Economiques, Paris X, 1972.

. HORRIERE,

Les effets redistributifs de l'enseignement supérieur, ronéo, C.E.P.R.E.M.A.P., Nov. 1972.

Les effets redistributifs immédiats dans l'enseignement supérieur : analyse comparative des années 1965, 1967 et 1970, ronéo, C.E.P.R.E.M.A.P., Juin 1973.

Note méthodologique sur l'intégration des effets éducation-revenu dans une analyse des effets redistributifs de l'enseignement supérieur, ronéo, C.E.P.R.E.M.A.P., Juin 1973.

.. LEVY-GARBOUA

Une analyse économique de la distribution des revenus individuels (chap. 7), Thèse pour le Doctorat de Sciences Economiques, Paris I, 1972

B. MOURRE

Répartition de certains transferts sociaux suivant la taille et le revenu des ménages salariés, Statistiques et Etudes Financières, série orange, 5, 1er trimestre 1972.

Statistiques et Etudes Financières, Le budget fonctionnel en 1965, n° 194, Fév. 1965.

lex-no1

